

BRANGES...

Chapitre spécifique sur Branges, commune indépendante jusqu'à sa fusion administrative avec la commune d'Arcy-Ste-Restitue le 01-01-1973.

Sommaire historique de Branges : BRANGES, Brangioe, Brangia en 1180.

Le village a une dépendance isolée : la Bove de Garainier. La présence des Boves ou cavernes creusées dans ces falaises calcaires atteste d'un passé plus que lointain de la présence de l'homme dans cette gorge étroite....Voici les seigneurs de Branges :

1178-90, un Guy 1^{er} de Branges, deux enfants : Guy et Milon ;

puis un Guy II, vers 1356, un Guy IV alias Robert dit l'Etonné, écuyer, sgr (seigneur) de Branges fils de Jean.

Vers les années 1400, Eustache d'Harzilemont ; on le croit avec raison descendu de la maison de Châtillon. Son fils Jean 1^{er}, capitaine de 100 hommes d'armes, fut député aux états de Tours par la noblesse du Vermandois **en 1468** ; femme inconnue ; 22 enfants dont Jean, Michel chevalier de Rhodes, grand bailli de la Morée, cap. Général des galères de la religion.

1490, Jean II, époux de Madeleine de Broie. Puis Guy, époux de Marguerite de la Mothe.

En **1592 le 13 octobre**, Moïse de Thumery (décédé en 1617) seigneur de Voluceau, **Branges** et Loupeigne épouse Claude de la Baume de Castre (fille de Joachin de la Baume, seigneur d'Estre et de Petignicourt et de Madelaine de Castres de Mechery).

A suivre...



Village de l'ancien Valois, bâti dans une gorge étroite creusée dans la cassure du plateau du Tardenois s'élargissant dans un vaste marais. L'église s'y accroche depuis le XII^{ème} siècle. Construit autour d'un château et sa ferme seigneuriale, autrefois de l'intendance, du bailliage de Soissons, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château.

Patron : St Martin. Branges est la patrie de **J.B. Gohier** vétérinaire distingué mort en 1819. À la Révolution, son curé **l'abbé Denis-Joseph Manesse** est un ornithologiste distingué.

1221. En 1221, érection de la cure de Branges. La paroisse était attachée à celle d'Arcy. La Charte qui en fait foi, se trouve à l'évêché de Soissons : le parchemin original a été encadré par Mgr de Collangettes.

Ainsi : « Sous Guy l'abbé de l'abbaye de St Jean des Vignes, le prieur curé d'Arcy voyant que Branges son annexe lui était à charge à cause de la longueur du chemin qu'il avait à faire à un chanoine de St Jean des Vignes qui demeurant avec lui pour servir cette cure, la donna à un prêtre séculier au consentement de l'abbé de St Jean des Vignes et de toute la communauté avec plusieurs restrictions particulièrement pour les paroissiens de Branges comme celle de toujours reconnaître l'église d'Arcy comme leur mère et principale église. La cure de Branges qui n'avait été donnée à ce prêtre séculier que comme vicariat se sépare de celle d'Arcy et est desservie en titre de cure par un chanoine de notre maison*. » *St Jean des Vignes.

Après la Révolution et le rétablissement du culte religieux, le curé d'Arcy est de nouveau desservant de la paroisse de Branges.

Le parchemin original est aux archives du diocèse ; Mgr de Collangettes l'a encadré. Il était jadis scellé sur cordelettes passant par repli et oculi. En voici le texte en latin et sa traduction de 1993 par Mme Cécile Souchon.

1221 (v. st.).- s.l.

Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, notifie que le curé d'Arcy-Sainte-Restitue, du consentement de l'abbé et du chapitre de Saint-Jean-des-Vignes, présentateurs, a autorisé les habitants de Branges à avoir un prêtre résidant, moyennant partage des revenus.

A. Original sur parchemin jadis scellé sur cordelettes passant par repli et oculi.

Jacobus Dei gratia Suesionensis, episcopus in perpetuum. Noverint universi quod presbyter de Arceio de assensu abbatis et capituli Sancti Johannis in Vineis ad quos pertinet ecclesia de Arceio concessit parrochianis suis de Brangiis, salvo jure utriusque ecclesie in decimis suis tam majoribus quam minutis / acquisitis et acquirendis, sacerdotem secularem habere in villa residentem cujus et presentatio donatio ad ecclesiam sancti johannis in perpetuum pertinebit hoc modo quod liceat eis / habere fontes ad pueros baptizandos ; liceat etiam sacerdoti eidem mulieres purificare et nuptias celebrare et habere cimiterium ad corpora mortuorum sepelienda, ita / tamen quod capita domorum ad ecclesiam de Arceio tanquam ad matrem ecclesiam ad sepeliendum referantur prius tamen missa celebrata apud Branges pro defuncto presentati si presbyter / ejusdem ville voluerit. Nichilominus tamen apud Arceium pro eodem defuncto celebrabitur si presbyter de Arceio noluerit et communes erunt oblationes earundem missarum, vel etiam / unius si una sola celebratur et ubicumque celebratur presbyterus eidem legit caput domorum de Brangiis communia erunt prefati capituli ad presbyterum servandam. Si vero contigerit / caput domus alicujus propter temporis inopportunitatem vel aliquem alium casum de licentia presbyteri de Arceio apud Branges sepeliri, nichilominus tamen communes erunt oblationes facte pro eodem defuncto / presbyteri sepe dictis. Et ne prefati homines de Brangiis videantur matrem suam ecclesiam de Arceio reliquisse oportebit eos in die Pentecostes et in festo omnium Sanctorum et in Nativitate / Domini ad magnam missam et in dominica proxima post festum Beate Restitute virginis tanquam fideles filios ad matrem ecclesiam eandem convenire. Nisi forte aliqua remaneat qui non possit / ire aliqua causa rationabili competente et si forte contigerit quod dominus de Brangiis in eadem festis diebus secum habeat milites, oblationes eorum et caput domorum in villa remanentium / presbyter de Brangiis per fidelitatem quam fecit presbytero de Arceio eidem presbytero de Arceio reddere tenebitur. In die sancto Pasche apud ecclesiam de Branges omnes homines ejusdem ville remanebunt et ibidem communicabunt et ejusdem ville presbyter oblationes libere percipiet eorum em ad collectam autem cerei et olei et ad alia adque prius tenebantur ecclesie de Arceio pertinentia / sicut solebant nichilominus tenebuntur. Concedit autem presbyter de Arceio presbytero servienti in ecclesia prefata de Brangiis quam solebat habere, omnem messem in eadem villa de Branges / quam colligent homines ejusdem ville et augmentabunt eandem de suo proprio usque ad quattuor modios bladii hyemalis et eam reddent eidem presbytero infra festum Sancti Martini ad mensuram / ejusdem ville et ad hoc agenda si homines negligentes fuerint, dominus ville illius compellere tenebitur. Idem autem dominus sepe dicto presbytero dedit et concessit singulis annis quattuor modios vini in vinagiis de Basoches percipiendos ad mensuram de Basoches et XL solidos fortium in censiva de Brangiis et masuram unam liberam ad edificandum ortum quandam libere et quiete possidendum. Nos autem salvo in omnibus jure nostro et ecclesie nostre ad petitionem pre nominatarum rata volentes permanere supradicta in eorum confirmationem et testimonium presentem paginam sigilli nostri munimine duximus roborandam.

Actum anno millesimo ducentesimo vicesimo primo.



.../...

Jacques par la grâce de Dieu évêque de Soissons à perpétuité. Que tous sachent que le curé d'Arcy, du consentement de l'abbé et du chapitre de St Jean des Vignes auxquels appartient l'église d'Arcy, a concédé à ses paroissiens de Branges - sauf le droit des deux églises sur leurs dîmes tant grosses que petites, acquises et à acquérir - d'avoir un prêtre séculier résidant dont la présentation donation appartiendra pour toujours à l'église de St Jean de telle manière qu'ils puissent avoir des fonts baptismaux ; que ledit prêtre puisse aussi purifier les femmes, célébrer des mariages, et avoir un cimetière pour enterrer les dépouilles mortelles ; les chefs de maison seront cependant transportés à l'église mère d'Arcy pour y être ensevelis, après que la messe pour le défunt aura été, avec l'accord dudit prêtre, célébrée à Branges.

Elle sera néanmoins célébrée pour lesdits défunts à Arcy en cas de désaccord du prêtre d'Arcy, et les offrandes desdites messes seront à partager, même si une seule messe est célébrée par un seul des deux prêtres, et quel que soit l'endroit où elle sera célébrée, les legs desdits chefs de maison de Branges seront communs auxdites églises et à leurs prêtres. S'il advenait qu'un chef de maison, en raison des malheurs des temps ou de quelque autre cause, soit enterré à Branges, avec l'accord du prêtre d'Arcy, les offrandes faites pour le dit défunt n'en seraient pas moins communes auxdits prêtres déjà nommés. Et pour que lesdits hommes de Branges n'aient pas l'air d'avoir abandonné l'église mère d'Arcy, il faudra qu'ils se rendent en fils fidèles à la grand messe à l'église-mère pour la Pentecôte, la Toussaint, la Noël, et le dimanche après la fête de Sainte Restitue. Si par hasard il reste quelqu'un qui ne puisse y aller pour quelque motif valable que ce soit, et que le seigneur de Branges, en ces jours de fête, emmène avec lui des soldats, le curé de Branges, à cause de sa fidélité envers le prêtre d'Arcy, sera tenu de rendre à ce dernier les offrandes de ces soldats et des chefs de famille restant dans la ville. Le saint jour de Pâques, tous les hommes de ladite ville resteront dans l'église de Branges et communieront et le prêtre de ladite ville de Branges percevra librement leurs offrandes pour ce qui est de la collecte de la cire et de l'huile ; et tous les autres droits qu'ils avaient coutume jusqu'à présent de devoir à l'église d'Arcy, ils les lui devront toujours.

Le prêtre d'Arcy a aussi concédé au prêtre desservant ladite église de Branges qu'il avait auparavant, contre le seigneur de Branges que récolteront les habitants, qu'ils augmenteront de leur propre chef jusqu'à 4 muids de blé d'hiver mesure de la ville, et qu'ils livreront audit prêtre avant la Saint-Martin ; et s'ils venaient à négliger de le faire, le seigneur de la ville devrait les y contraindre. Le même seigneur a donné et concédé audit prêtre chaque année 4 muids de vin mesure de Basoches à prendre dans les vignes de Basoches, et 40 sous de monnaie forte sur la censive de Branges, ainsi qu'une maison libre où il pourrait posséder librement et tranquille un jardin.

Nous - saufs en toutes choses notre droit et celui de notre église - à la demande des personnes susnommées, voulant que les choses demandées ci-dessus demeurent, avons fait renforcer la présente charte de notre sceau en signe de confirmation et de témoignage.

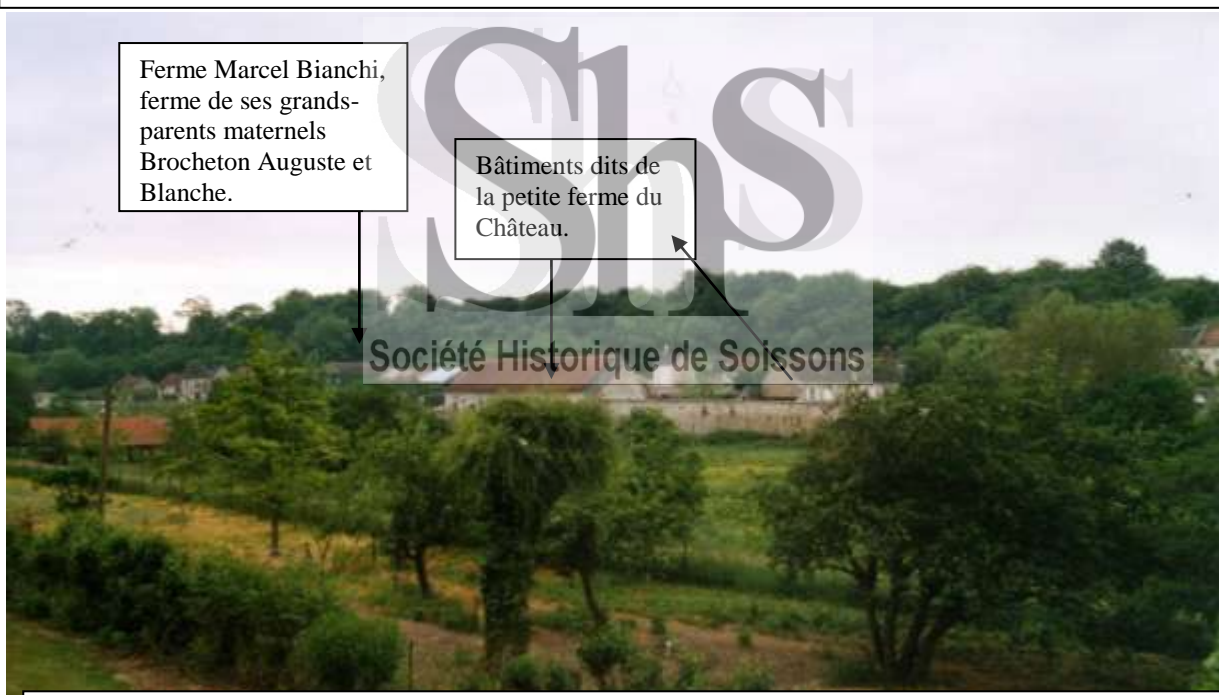
Fait l'an 1221.

**Traduction faite en 1993 par
Mme Cécile Souchon.**





Vues prises en mai 2005 de l'emplacement de l'une des anciennes tourelles du château, côté de l'étang qui de nos jours, est cet espace vert en contrebas de ce mur.



Ferme Marcel Bianchi, ferme de ses grands-parents maternels Brocheton Auguste et Blanche.

Bâtiments dits de la petite ferme du Château.

Société Historique de Soissons

Branges, texte de M. Bernard Ancien - 1985.

« Village situé à l'entrée d'un vallon où naît le ruisseau du Muhr, affluent de la Muze qui va se jeter dans la Vesle. Dès la sortie du village, le vallon est un marécage laissé à l'état sauvage* ; c'est d'ailleurs ce qui en fait une curiosité presque écologique (les marais occupaient le cinquième de la superficie totale, la commune en possédait 60 hectares)... A suivre.

*En 2005, il y a toujours une infrastructure de canaux ou bassins qui laisseraient supposer l'existence d'un moulin à eau ou d'une exploitation de ces marais à une époque révolue, pisciculture ou rouissage du chanvre. Personne ne s'en souvient !

Classement aux Monuments Historiques : l'église est classée depuis le 10-01-1920 et au « Château », sont classées depuis le 08-02-1928 les parties du XVI^{ème} siècle : la porte-charretière, la tourelle et la petite porte armoriée.



Deux vues depuis le « Château » avant 1914 (avant et après la construction du clocher de l'église) par F. Moreau-Nélaton de Fère-en-Tardenois extraites de son livre « Les églises de chez nous » paru en 1914 juste avant la déclaration de la guerre.

Le 21 novembre 1887, séance extraordinaire du Conseil de Fabrique au presbytère d'Arcy, en vertu d'une autorisation de l'abbé Cardon, vicaire général donnée pour la refonte de la cloche de Branges qui a subi dernièrement une fêlure motivant sa refonte.

Signent l'abbé Roze, Gaudion, Guyot, Mignolet, Lamy et Pinta.

S'agit-il de la cloche du XVIII^{ème}, celle « bénite par Jaque Baudin, chanoine régulier de l'abbaye royale de St Jean des Vignes de Soissons et prieur curé de Brange et nommée Marie Louise par Messire Michel d'Aumal, chevalier seigneur de Brange parein et mareine Dame Marie Louise d'Aumal les épouse de Messire François de Boubert chevalier seigneur de Faugenlieu Bovel d* 1702. Signent : Laurent Pinta E. Picault, marguillier, Debargue N. Lemoine et P. Floche M^d . » (sic)



Lithogravure 1860
de Denys Barbey.



BRANGES texte de B. Ancien :

« Au début du siècle il se trouvait des fermes : celle qui présente intérêt est dite 'du Château' ; mais elle n'est plus qu'une infime partie de ce qui existait. Les tourelles qui bordaient l'étang dites « carpières » ont disparues ; seule une partie du logis (fin XV^{ème}) subsiste avec une tourelle tronquée. Je ne sais si le rapport est exact, mais l'instituteur de 1885 écrivait : « Quelques oubliettes existent dans les caves très grandes et forment des labyrinthes sous le château. »

La propriété était le siège d'une seigneurie illustrée par une famille d'épée en place depuis le XIV^{ème} (puînée des Bazoches) que l'on rencontre aussi dans les manoirs de la région tels Lhays, Brays, Loupeignes, etc. A suivre. »

Le Château



Photo mai 2005



Photo mai 2005

Loi du 29-12-1790 (titre III, art. 2) ainsi conçue : le rachat des **rentes et redevances** financières (taxes et redevances, dîmes, etc. sous l'Ancien Régime) originaires créées irrachetables et sans aucune évaluation du capital **seront remboursables**.

A savoir :

- Celles en argent, sur le pied du denier vingt et celles en nature de grains, volailles, denrées, fruits de récolte, service d'homme, chevaux et autres bêtes de somme et de voitures, au denier vingt-cinq de leur produit actuel.
- À l'égard des redevances en grains etc.... **Le 20-8-1820**, à la session du Conseil de la Fabrique de l'église St-Martin d'Arcy, le fermier de Branges, la famille de messire Jean de Harzillemont et son fils Michel font requête de s'acquitter définitivement d'une rente versée annuellement en grains à l'église en la rachetant. Ainsi, certaines terres du château étaient encore **affermées à l'Eglise** en 1820 !

Le fronton au-dessus de la porte est entouré de guirlandes sculptées arrondissant les coins de la porte ; dans le tympan existe le relief de ce qui fut une statue martelée assise sur l'écusson aux armes de la famille d'Harzillemont.

Société Historique de Soissons



BRANGES, B. Ancien :

« Les Harzillemont se sont continués jusqu'au XVIII^{ème}, y laissant pour héritiers les d'Aumales, seigneurs de Mont-Notre Dame, dont le dernier vendit Branges en 1808 au général Randon-Dulaulois (de Villoncoeur St Germain) et à son épouse réputée une des plus jolies femmes de son temps. Cette nouvelle famille reste propriétaire jusqu'en 1872. »



Société Historique de Soissons

Photo juin 2005

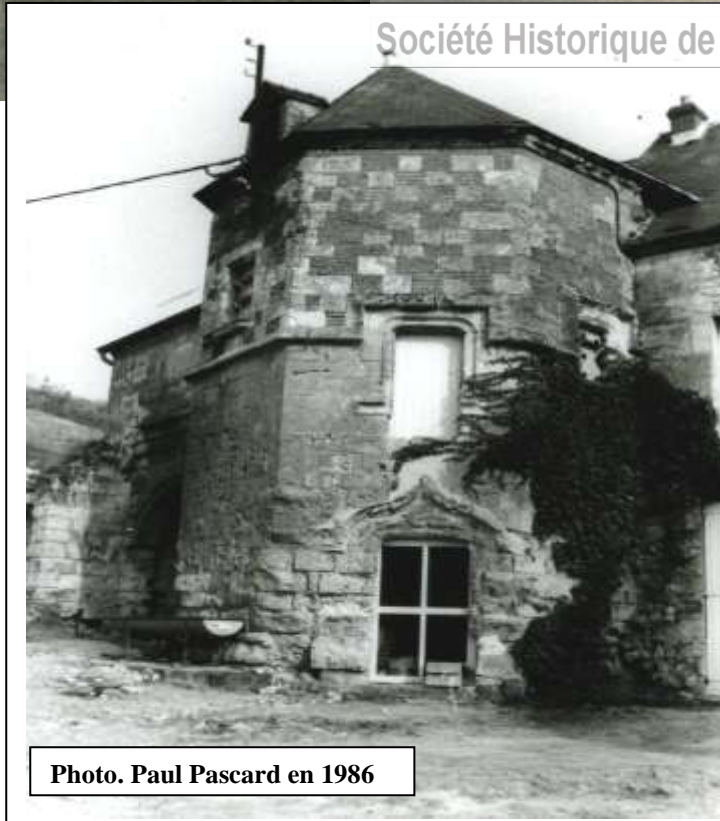
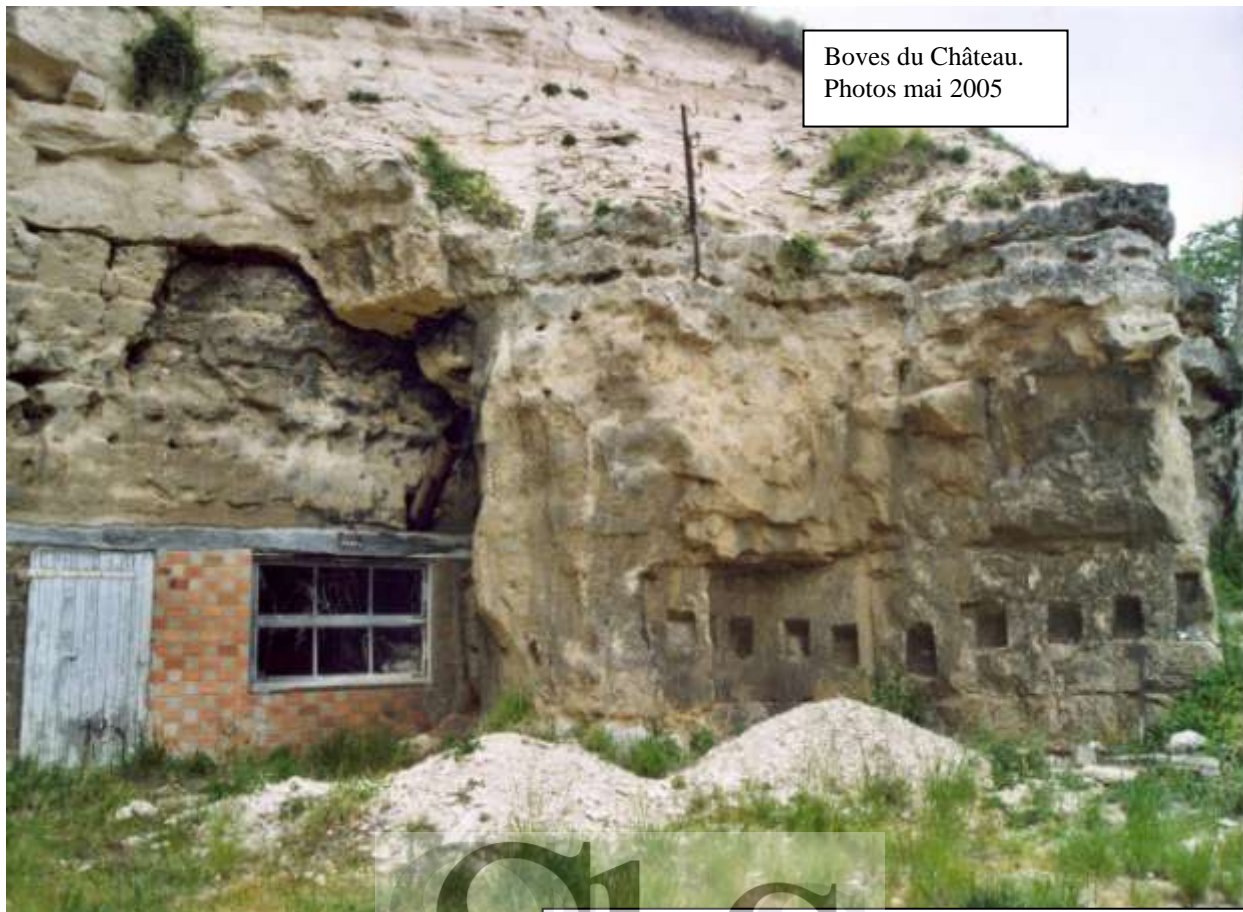


Photo. Paul Pascard en 1986

Restes du château de Branges classés : tourelle et porte armoriée XVI^{ème}, parties XVII^{ème} et XVIII^{ème} ; pigeonnier datant de l'occupation espagnole.

10 janvier 1636 : « ...promesse de bail par l'honorable homme Nicolas **Branges ?** bourgeois de Soissons à Marie Wuidron (? difficile à lire) Vve de Jacques Toupet laboureur à Arcy, de lui passer bail de la maison et ferme d'Arcy ; appartenant tant audit **Branche ? (sic)** qu'à ses co-héritiers de défunt Nicolas Branches conseiller du roi à Soissons, leur père. »



Boves du Château.
Photos mai 2005



Défense passive
 Oranges le 24 août 1938
 DÉPARTEMENT DE L'AISNE
 Arrondissement de SOISSONS
 CANTON DE BOULOHY-LE-CHATEAU
 COMMUNE DE GRANGES

Population en temps de paix	113 Hab.
à provenir d'autres régions	40 Hab.
Total	153 Hab.
utilisés	99
reste	54

Caves (incertaines)
 tranchées-abris néant
 caves 15 contenant 200 m³
 aménagement. etayement.
 carrières 6 pouvant contenir 600 Hts.
 Observations. les carrières existantes dans
 la commune sont plus que suffisantes pour
 abriter la population.
 Oranges le 24 août 1938

Mairie de Granges (Aisne)

Réponse du maire M. Mittelette Emilien au questionnaire sur la défense passive du 24 août 1938 :
 « Pas de tranchées-abris, 15 caves. Aménagement. Etayement. 6 carrières pouvant contenir 600 hts. »
 A g. un rail de 60 cm de la voie du train betteravier de la râperie de Cramaille.
 N.B. : Sur la photo en haut, les niches dans la falaise sont des mangeoires de l'ancienne bergerie installée dans cette bove.

Ferme de Branges.

M. de Guinaumont.

En 1876, M. Marie-Charles Loissons de Guinaumont hérite de la ferme du Château comme sa part du 1/8^{ème} de l'héritage de André-Louis Lescabotte de Beaufort écuyer, propriétaire demeurant à Soissons, son aïeul.

N.B. : Document agrandi volontairement de façon à pouvoir être lu ; en effet les vieux écrits sont souvent prétextés à diverses interprétations.

L'AN

mil huit cent soixante-seize

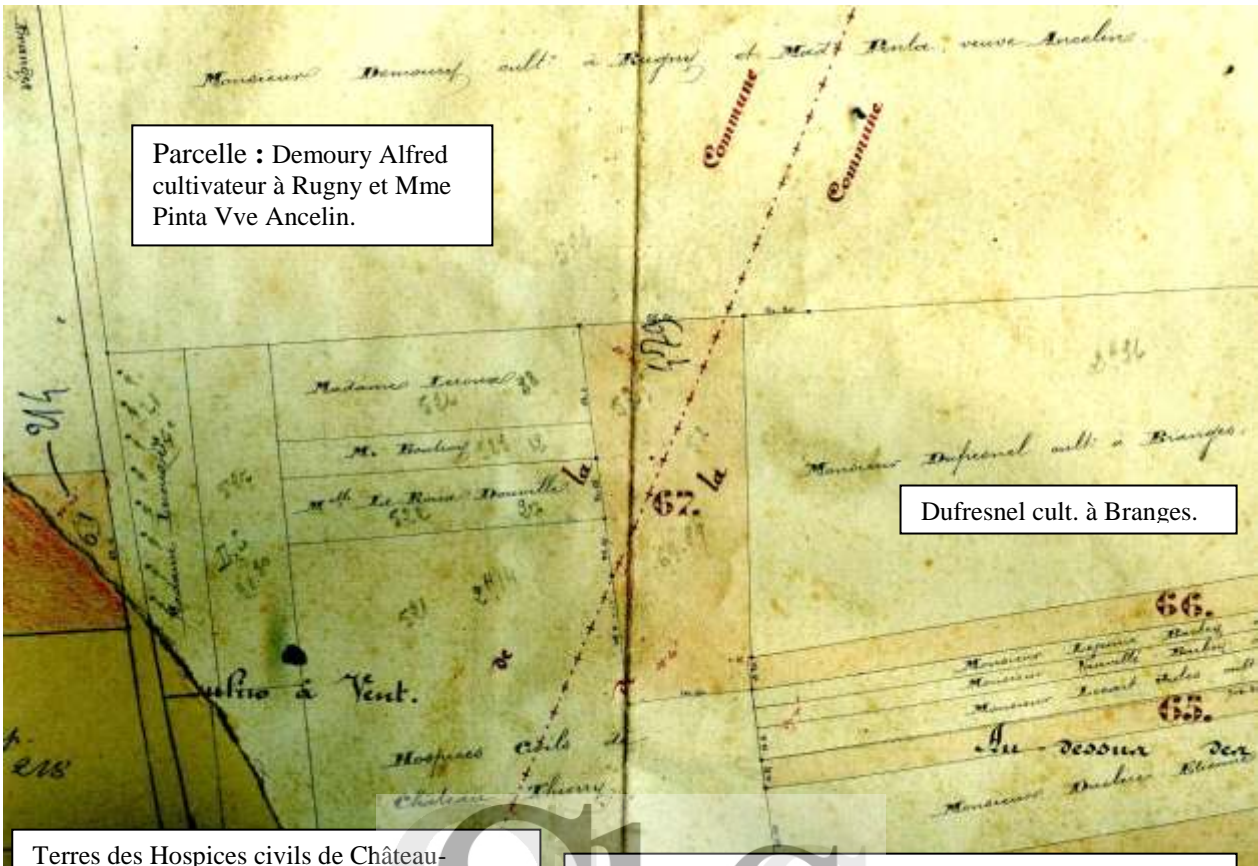
le neuf Octobre et autres jours tant de la dite année que de celle de mil huit cent soixante-dix-sept.

Sur la demande de
Monsieur Marie-Charles Loissons de Guinaumont, propriétaire demeurant à Compiègne, Sur
Nous, Adolphe Houët, géomètre expert à la résidence de Soissons, votre sous-signé, nous sommes
transporté au village de Branges, et sur les lieux de la dite commune et de celles d'après l'acte
Restitue et de Thury, à l'effet de procéder d'abord à la délimitation et au mesurage, puis au bornage de
tous les immeubles ci-après désignés et figurés dépendant de la ferme de Branges, qui appartiennent à M.
de Guinaumont requérant sus-nommé.

Propriété.

Monsieur Charles de Guinaumont est propriétaire des immeubles ci-après désignés en sa qualité d'héritier
rétenu pour un huitième de M. André-Louis Lescabotte de Beaufort, écuyer, propriétaire demeurant à Soissons, son
aïeul, qualité qui est constatée par l'acte de l'inventaire fait après le décès de M. de Beaufort, par M. Lefevre
notaire à Soissons, en date au commencement du vingt-huit Avril 1852, et comme faisant partie du même Acte qui a
été tenu par le tirage au sort des immeubles dépendant de la succession de M. de Beaufort, dressé par le dit M.
Lefevre commis à cet effet, le vingt-quatre Novembre mil huit cent cinquante-trois.

En voici quelques extraits : Le géomètre Adolphe Houët de Soissons est requis sur place pour établir d'abord le mesurage et le bornage des terres du Château.
L'inventaire des biens de Charles Beaufort, l'aïeul défunt, a commencé en date du 28 avril 1852.

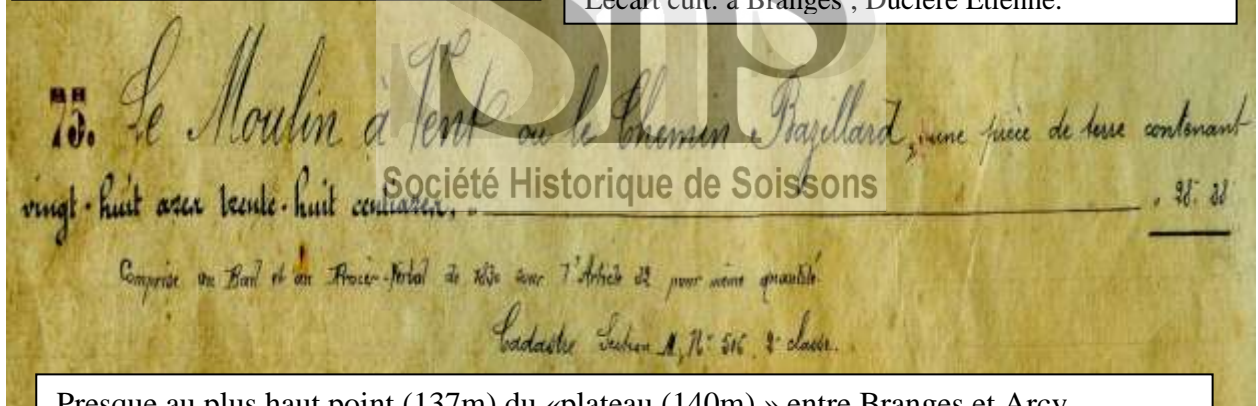


Parcelle : Demoury Alfred cultivateur à Rugny et Mme Pinta Vve Ancelin.

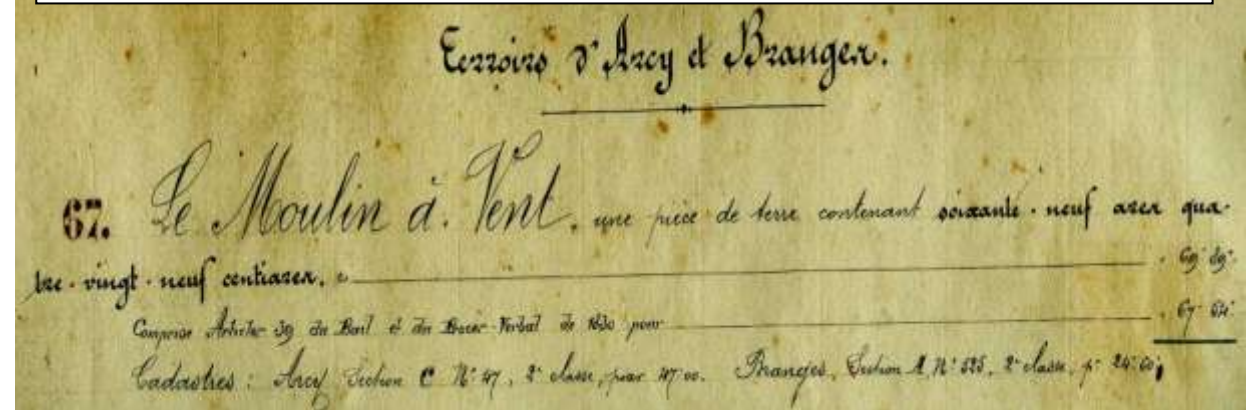
Dufresnel cult. à Branges.

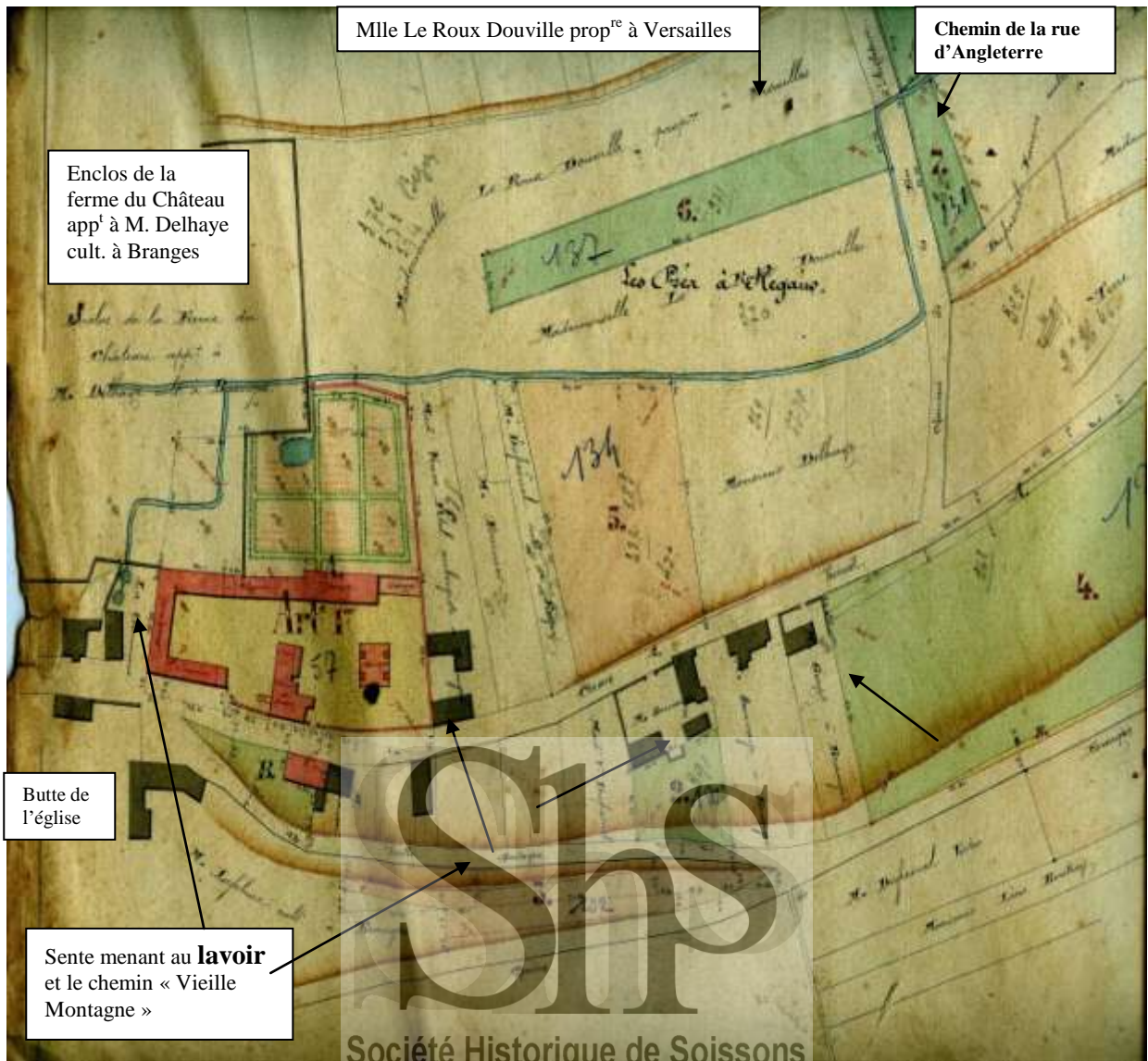
Terres des Hospices civils de Château-Thierry provenant de la maladrerie du bois de Housse fermée sous Louis XIV vers 1685.

Au-dessus des carrières :
 Lejeune-Barbey d'Arcy ; Vauvillé-Barbey d'Arcy ;
 Lecart cult. à Branges ; Duclère Etienne.



Presque au plus haut point (137m) du «plateau (140m) » entre Branges et Arcy, il y avait un **moulin à vent** avant 1872. De nos jours, le bosquet envahissant ses vieilles ruines dessinent sa forme circulaire. Des générations de laboureurs ont pris l'habitude d'y entasser les pierres des champs !





Plan - Art 1^{er} 57 de la petite ferme du Château de Branges extrait du procès-verbal d'arpentage rendu en 1876. À côté l'auberge de Mme Vve Petel et son lopin de terre ; puis en fin de rue à droite la ferme de M. Sauvage (maire aussi) ; et la ferme des Guyot.



Avant 1966, il y a 2 sources publiques à Branges, celle du lavoir et celle de l'abreuvoir...



Photos juin 2005

Le 04-05-1966, M. Robin agriculteur acquiert le lieudit 'Ancien Lavoir' dit l'abreuvoir.

« En raison de supprimer la source publique qui était sur ce terrain et où les riverains allaient chercher l'eau, il confirme l'obligation d'installer un point d'eau à ses frais en bordure de route à l'angle ouest de son corps de ferme et de l'alimenter en eau de manière permanente, sauf en cas de force majeur. Cette charge étant imposée jusqu'à ce que la commune soit dotée de l'adduction d'eau actuellement en projet. »



Emplacement de l'ancien abreuvoir à 30 m de l'ex-ferme Robin/Gandon.

Le corps de ferme du Château. Il y aurait eu une margelle de puits selon certains !

N.B. : Le lavoir est restauré pendant les étés 2010 et 2011 par les bénévoles de l'association des Archives Illustrées. Voir le chapitre 'Association'

Lefevre commis à cet effet, le vingt quatre Novembre mil huit cent cinquante trois

Détention.

La dite ferme de Branges est actuellement détenue par M. Victor Joseph Despresnel, cultivateur et Mada-
m. Ductore son épouse demurant ensemble en la dite ferme de Branges, comme cessataires de M.
Joseph Despresnel et dame Victoire Adèle Duclère leurs père et mère, en vertu d'un bail de dix huit années
qui doit expirer par la récolte de mil huit cent cinquante dix sept et qui a été fait à ces derniers par M. Despresnel de
Guenaumont requérant, aux termes d'un acte reçu par M. Lefevre, notaire à Soissons le cinq janvier 1856

Lequel bail porte entre autres clauses celle suivante.

« De rendre dans la première année du présent bail tous les biens en y font l'objet par un arpentage figuré avec indication de
nouveau tenans et aboutissans. Cet arpentage sera fait aux frais des preneurs par un arpenteur du chef du Bailli, auquel il en sera fourni
une expédition aux plans figurés, chiffres et lavis. »

Arpentage et Bornage antérieurs.

La ferme de Branges dont il s'agit se trouve circonscrite, savoir :

1^o En un Procès verbal de bornage et division de la terre et seigneurie de Branges, par Louis Despresnel à
Ermes et Montagnac, arpenteur à Soissons, entre M. le comte d'Aumale propriétaire au château de Mont Notre
Dame et M. Marc Antoine Samson Dauré d'Armancy écuyer seigneur de Loupeigne et Branges, lequel
procès verbal est daté au commencement d'Octobre 1774, clos le huit Octobre 1777, enregistré.

Le Procès verbal est le même entre M. les héritiers Dubautels et M. de Guenaumont.

2^o En un Procès verbal d'arpentage dressé à la requête de M. Louis Leicarbette de Trauffort, proprié-
taire demurant à Soissons par Charles Antoine Plet, géomètre forestier résidant à Fère en Bordaine, lequel
procès verbal en date au commencement de juin mil huit cent trente, clos le onze Décembre 1834, enregistré à
Fère le premier Février 1836 par Faucher qui a perçu les droits.

3^o En un autre procès verbal d'arpentage dressé à la requête de mon dit sieur Louis Leicarbette
de Trauffort propriétaire demurant à Soissons par le dit Charles Antoine Plet géomètre forestier à Fère en Bor-
daine, lequel procès verbal en date des dix et onze Mars mil huit cent trente, clos le premier Décembre suivant
enregistré à Fère le vingt deux Septembre 1835, par Faucher qui a perçu les droits.

4^o En un Procès verbal de bornage contradictoire dressé à la requête de M. les héritiers Dubautels et de M. de
Guenaumont sus qualifiés, par Adolphe Fouet géomètre à Soissons lequel procès verbal en date du quinze Avril 1853
clos le vingt quatre Janvier 1855, enregistré à Soissons le vingt Mars 1855 folio 175, par Lefevre sans autre formalité
nouveaux tenans, en ce qui concerne :

Paragraphe n°1 relatif à l'Arpentage antérieur : entre 1774-1777, lors de la division des terres et seigneurie de Branges entre le comte d'Aumale et Marc-Antoine Samson Dauré d'Armancy écuyer et seigneur de Loupeigne et Branges.



Sommaire historique de Branges :

En 1518, Jean III époux de Marguerite de Maunany ; puis Pierre dont le fils meurt en 1595.

1598, Claude D'Hesselin, seigneur de Branges, époux de Anne Chrétien.

Vers 1620, François d'Harzillement enfants : Marie-Renée, Michelle-Elisabeth femmes des suivants.

En 1630, Valerand des Fossés, baron d'Honnecourt, vicomte de Barenton-Bugny et Liesse et seigneur de Branges par sa femme Marie Renée et Loupeigne, capitaine de régiment Dubuisson ; enfants : Jacques, Pierre, Antoine et Louis morts jeunes, Charles, Henri, François sgr de Villeneuve, Norbert sans alliance, Gabrielle femme de Nicolas Noret écuyer, Claudine religieuse à Biacho, Marie-Françoise femme de Edme-Joseph de Chapuy sgr de Chavigny.

1638, Octavien d'Hesselin sgr de Branges et les Ormeaux, époux de N. Duglas.

Vers 1665, Pierre Fagnier de Vienne, écuyer, seign de Branges ; femme Simonne Sabinet.

Vers 1672, Louis Fagnier de Vienne, s. dud., capitaine des gabelles à Aubenton époux de Marguerite de Failly.

1673, Louis d'Aumale sgr de Mont-Notre-Dame et Branges par sa femme Michelle-Elisabeth d'Harzillemont.

Passage du défilé de 'La Fleur Cantonale' de 1995 dans la cour du Château. Vieille tradition rappelant que les archers étaient à l'origine des soldats inféodés au roi et aux seigneurs !
 2nde photo du défilé descendant la *rue du Château* qui, dans la réalité encore aujourd'hui, traverse la cour pour ressortir au fond rejoindre son autre tronçon de la *rue du château* !



RUE d'ANGLETERRE !

Ce nom donné à la rue principale d'une petite commune étonne beaucoup et chacun de donner une explication puisée dans ses connaissances en Histoire de France !

Le marquis de Branges, Paul Barillon d'Amoncourt, nommé successivement Maître des Requêtes, intendant de Picardie en 1668, conseiller d'Etat ordinaire, est envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre de mai 1677 à janvier 1689, avec la charge de maintenir Charles II, en dépit de son Parlement, dans l'Alliance Française et de faire ce qu'il fallait pour cela, en prodiguant l'argent et les autres moyens de séduction. Mort à Paris en 1691.

Ami de Madame de Sévigné, ce marquis de Branges fréquente les salons parisiens et spécialement le très coté salon de Madame de la Sablière où il rencontre Jean de La Fontaine qui lui dédie une fable, « Le Pouvoirs des Fables » écrite pendant les débats du Parlement d'Angleterre.

N.B. : Gédéon Tallement des Réaux cite les frères Paul et Nicolas Barillon de Branges dans son livre *Les Historiettes*.

La Bibliothèque Nationale possède un livre de prix offert par Paul Barillon d'Amoncourt : « SUTONE TRANQUILLE CAIUS ».

Société Historique de Soissons



Suetone Tranquille Caius

XII Caesares et in eos Laevini
 Torrentii commentarius auctior et
 emendatior.

Antverpiae 1591 (Anvers)

« Marocain havane du XVII^e, dos à nerfs ornés de roses et de sautoirs, dentelles d'encadrement, semis de roses et de sautoirs sur les plats, armes au centre, tranche dorée.

Coiffe de tête manquante et un coin émoussé, sinon bel exemplaire. Manquent les gardes et le dernier feuillet, blanc.

Aux armes de Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges.

Très bel encadrement de titre avec les portraits des douze empereurs et la marque de Plantin au centre.

Nombreuses figures de monnaies dans le texte. Probablement un livre de prix offert par le marquis. »

Le Pouvoir des Fables

La qualité d'ambassadeur
Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires ?
Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces
légères ?
S'ils osent quelquefois prendre un air de
grandeur,
Seront-ils point traités par vous de téméraires ?
Vous avez bien d'autres affaires
À démêler que les débats
Du lapin et de la belette
Lisez-les, ne les lisez pas ;
Mais empêchez qu'on ne nous mette
Toute l'Europe sur les bras
Que de mille endroits de la terre
Il nous vienne des ennemis
J'y consens ; mais que l'Angleterre
Veuille que nos deux rois se lassent d'être
amis,
J'ai peine à digérer la chose.
N'est-il point encore temps que Louis se
repose ?
Quel autre Hercule enfin ne se trouveroit las
De combattre cette hydre ; et faut-il qu'elle
oppose
Une nouvelle tête aux efforts de son bras ?
Si votre esprit plein de souplesse,
Par éloquence et par adresse,
Peut adoucir les cœurs et détourner ce coup,
Je vous sacrifierai cent moutons : c'est
beaucoup
Pour un habitant du Parmasse.
Cependant faites-moi la grâce
De prendre en don ce peu d'encens :
Prenez en gré mes vœux ardents,
Et le récit en vers qu'ici je vous dédie.
Son sujet vous convient ; je n'en dirai pas plus :
Sur les éloges que l'envie
Doit avouer qui vous sont dus
Vous ne voulez pas qu'on appuie.

Dans l'Athène autrefois, peuple vain et léger,
Un orateur, voyant sa patrie en danger,
Courut à la tribune ; et, d'un air tyrannique,
Voulant forcer les cœurs dans une république,

Il parla fortement sur le commun salut.
On ne l'écoutoit pas. L'orateur recourut
À ces figures violentes
Qui savent exciter les âmes les plus lentes :
Il fit parler les morts, tonna, dit ce qu'il put ;
Le vent emporta tout, personne ne s'émut.
L'animal aux têtes frivoles,
Étant fait à ces traits, ne daignoit l'écouter,
Tous regardoient ailleurs : il en vit s'arrêter
À des combats d'enfants, et point à ses
paroles.
Que fit le harangueur ? Il prit un autre tour.
Cérès, commença-t-il, faisoit voyage un jour
Avec l'anguille et l'hirondelle :
Un fleuve les arrête ; et l'anguille en nageant,
Comme l'hirondelle en volant,
Le traversa bientôt. L'assemblée à l'instant
Cria tout d'une voix : Et Cérès, que fit-elle ?
Ce qu'elle fit ? Un prompt courroux
L'anima d'abord contre vous.
Quoi ! de contes d'enfants son peuple
s'embarrasse :
Et du péril qui le menace
Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet !
Que ne demandez-vous ce que Philippe fait ?
À ce reproche l'assemblée,
Par l'apologue réveillée
Se donne entière à l'orateur.
Un trait de fable en eut l'honneur.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point ; et
moi-même,
Au moment que je fais cette moralité,
Si Peau-d'Ane m'étoit conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.
Le monde est vieux, dit-on : je le crois ;
cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant.

Jean de La Fontaine, Fable IV, Livre VIII

Le dernier seigneur de Branges, Louis Anne Antoine (1749-1821), comte d'Aumale, seigneur de Mont-Notre-Dame et aussi de Bourg-et-Comin. Il est le dernier représentant de la lignée qui détenait de l'évêque, depuis 1460, la seigneurie de Mont-Notre-Dame dont il fait reconstruire le château dans les années 1780. Il y vit et il y décède.

Son monument funéraire au château de Mont-Notre-Dame dans lequel sa fille et lui furent inhumés se trouvait avant la guerre 14-18 à gauche de l'entrée de service du domaine, témoignage unique de sépulture aristocratique dépendant d'une demeure seigneuriale disparue.

Dossier consultable au service régional de l'inventaire Picardie, 5 rue Henri Daussy 80044 Amiens Cedex



Contemporain des derniers seigneurs de Branges, **le célèbre vétérinaire Jean-Baptiste GOHIER** est né à Branges en 1776.

Son père avait servi longtemps en qualité de maréchal-ferrant dans un corps de cavalerie et il était rentré honorablement dans son village avec un double chevron et une pension de retraite.

Le jeune GOHIER est destiné à la profession de son père mais **le curé de Branges** lui ayant reconnu des dispositions pour l'étude, lui donne quelques leçons et obtient pour lui en 1795 une place gratuite d'élève à l'école d'Alfort près de Paris. Très bon étudiant, il obtient la place de répétiteur et la remplit avec distinction. **Est-ce l'abbé Manesse le célèbre ornithologue ? (lire page 59)**

En 1799, ses études terminées, il est jeté par la conscription dans un corps d'infanterie. Heureusement, le colonel du 20^{ème} de chasseurs à cheval l'attache à son régiment comme vétérinaire. Pendant ses 3 ans de service, il recueille des observations de clinique dont il publie les résultats.

En 1802, il dispute à l'école vétérinaire de Lyon, la chaire nouvellement créée de maréchalerie et de jurisprudence vétérinaire. Le concours ouvert à Lyon se termine à Paris et M. Gohier en revient avec le titre de professeur. Depuis de longues années, les cours théoriques de maréchalerie étaient tombés en désuétude à l'école de Lyon, il les restaure ; on n'y avait jamais enseigné la jurisprudence vétérinaire, il institue cette partie d'enseignement. Après l'avoir professée pendant 7 ans, il demande et obtient la chaire de M. Hénon qui vient de décéder.

En sollicitant cette place, pouvait-il prévoir qu'il succomberait un jour à une affection semblable à celle dont M. Hénon fut victime ? Ce dernier avait une lésion organique de l'estomac suite d'un accident qu'il éprouva dans l'exercice de ses fonctions. M. Gohier contracte la même maladie et meurt le 1^{er} octobre 1819.

Il laisse quarante volumes de mémoires, de notes, de documents, tous écrits de sa main, vaste traité complet de médecine vétérinaire pratique. Son nom rejoint les plus illustres comme Bourgelat, Chabert, Flandrin, Bredin, Gilbert, Hénon qui furent l'honneur et l'appui des écoles d'agriculture.

Citons quelques uns des ouvrages de ce célèbre vétérinaire Jean-Baptiste GOHIER :
Publié en 1804, *Exposé des effets des pailles rouillées*, observations faites pendant le dernier trimestre de l'an IX du 20^{ème} régiment de chasseurs stationné à Arras. De 1805 à 1815, trois éditions sur *Les fers employés pour la ferrure des animaux*.

En 1817, *Exposé sur le pain moisi et autres poisons minéraux et végétaux* suivi du précis des *Essais sur la vaccination des bêtes à laine*.

En 1814, tableau synoptique des *Maladies épizootiques contagieuses* entre animaux et animaux à l'homme.

En 1813, 1816, deux volumes sur la *Chirurgie et médecine vétérinaire*.

Il reçoit diplômes et reconnaissance, entre autres, deux médailles d'or de la Société Royale et Centrale d'Agriculture.



Il y avait donc depuis des temps immémoriaux, un maréchal ferrant indépendant rue d'Angleterre au n° 16, ici sur la photo : Pierre LEQUEUX, maréchal ferrant avec son épouse Laurence née Lancelin et leur fille Suzanne.

Cette photo a été donnée par leur petit fils et leur arrière petit-fils Pierre Paumin (?) à Robert Labbez et son épouse Pierrette née Ricbourg alors propriétaires particuliers de l'ancienne maréchallerie.

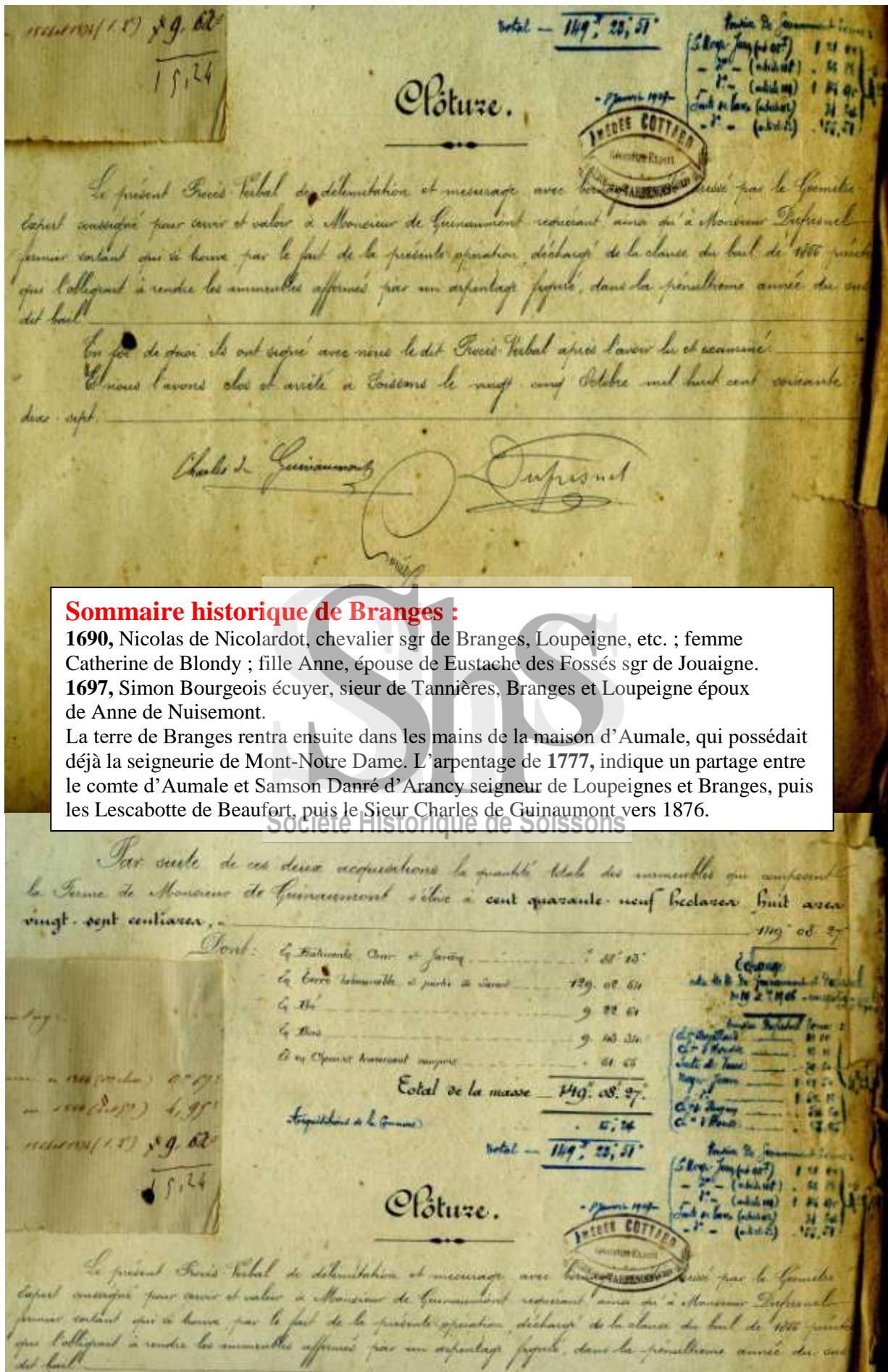
Dans les grandes fermes, il y avait très souvent le besoin d'un forgeron- véritable 'mécanicien' du fer. Ainsi, le père de Pierrette était maréchal- ferrant à la ferme de la famille Viet et au Château, le forgeron Charles Louis Castelyn (né 19-03-1912 à Pernyse Belgique, naturalisé en 1939) y sera le dernier forgeron jusque vers 1970.

Outre les attelages pour les travaux agricoles de la ferme du château, des chevaux sont élevés pour la vente aux particuliers et à l'armée entre autres. En 1914, au début de la guerre, plus de 80 chevaux sont recensés à Branges y compris les 58 recensés au château !

*Marguerite Lequeux Pierre
son épouse née Lancelin
leur fille Suzanne
Maréchal ferrant
de la ferme de la famille Viet à Branges
et au Château
Pierre Paumin
Propriétaire de la maréchallerie*



Verso de la photo et croix, bougeoirs forgés par Marcel Ricbourg offert à l'abbé Margerin du Metz curé d'Arcy-Ste Restitue et de Branges entre autres petites églises desservies.



L'Abbé Manesse

Notice que lui consacra l'Abbé Pécheur.

Denis-Joseph Manesse, né à Landrecies le 4 janvier 1743, entre à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, où il fait paraître un goût prononcé pour l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle et pour l'anatomie.

Après quelques années passées à Paris où il entre en relations avec Buffon et Daubenton, il est nommé en 1767, vicaire du prieuré d'Oulchy le Château.

Là il continue de se livrer avec une ardeur nouvelle et une véritable passion à ses études favorites, tout en prodiguant les secours de sa science médicale à tous ceux qui les réclament : aussi, en 1777, la Société de bienfaisance de Soissons lui attribue-elle le prix qu'elle décerne chaque année à l'homme réputé le plus bienfaisant de la province.

Nommé ensuite prieur de Branges, l'abbé Manesse trouve là le loisir de fortifier et d'accroître ses connaissances en médecine, en chirurgie, en histoire naturelle et d'enrichir ses belles collections d'œufs et d'oiseaux.

C'est dans ce modeste prieuré de Branges qu'il écrit son *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, qu'il dédie à Daubenton et qui est publié en 1787 avec l'approbation et le privilège de l'Académie des sciences. C'est là aussi qu'il compose son *Oologie ou description des nids et des œufs d'un grands nombres d'oiseaux d'Europe*, ouvrage que La Révolution l'empêche de publier.

Cet ouvrage en 3 volumes presque achevés - il y a encore ses annotations au crayon à papier - se trouve à la Médiathèque du Muséum d'Histoire Naturelle à Paris !

L'auteur de ses *Archives Illustrées* a pu le consulter et prendre des photos !

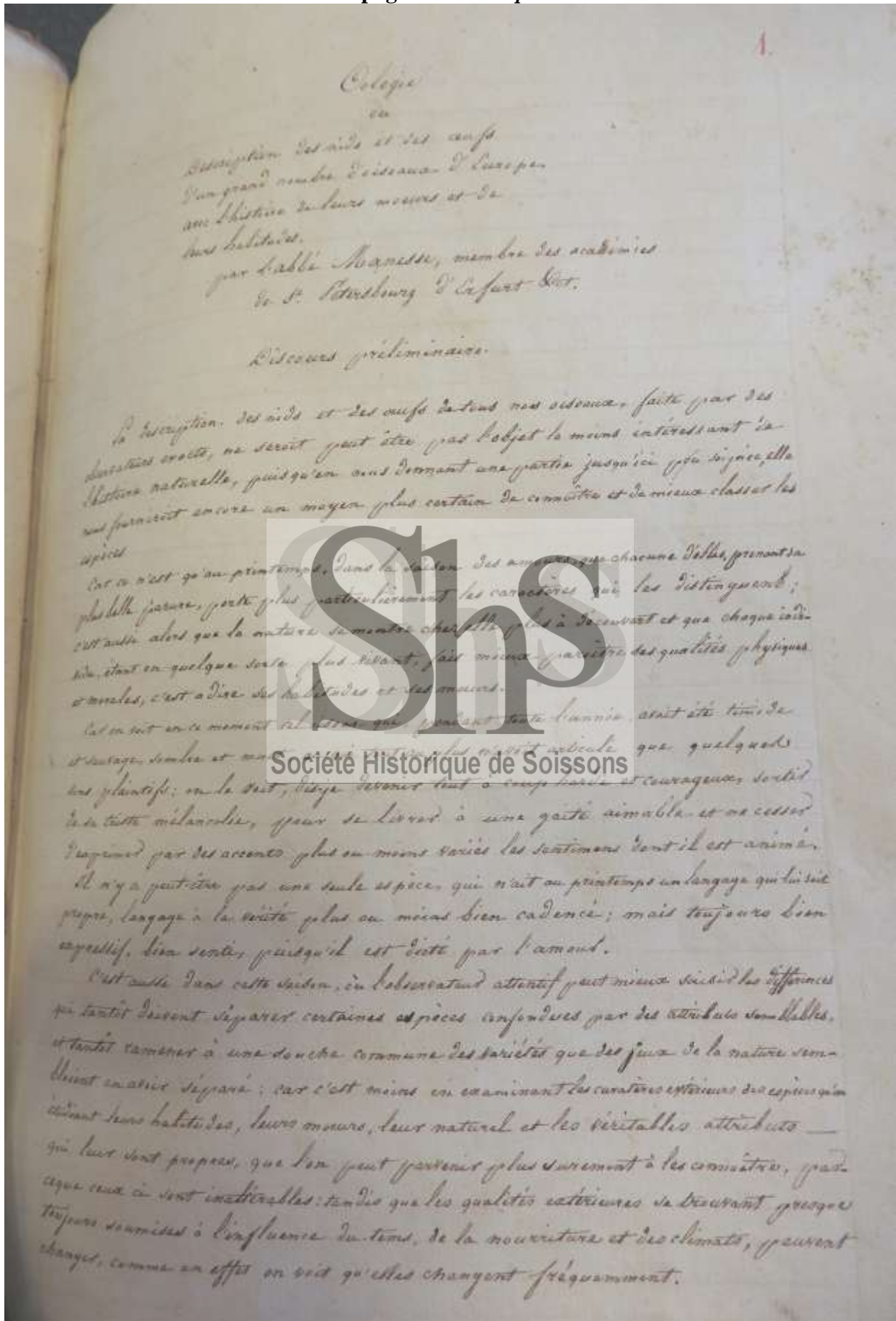
En récompense de ses travaux Louis XVI lui accorde en 1788 une pension de 1.400 livres qu'il porta à 2.000 en 1789. On dit même que l'abbé Manesse fut quelquefois reçu à la cour comme médecin auprès de la reine Marie-Antoinette. A La Révolution, curé insermenté, il émigre à Bruxelles, en Hollande puis en Westphalie ; il se fixe enfin à Munster où il se fait le médecin des Français réfugiés et des habitants de la contrée qui, de vingt lieues à la ronde, viennent le consulter, toujours gratuitement !

Telle est sa réputation de savant que les Académies des sciences d'Erfurt et de Saint-Petersbourg l'accueillent au nombre de leurs associés correspondants.

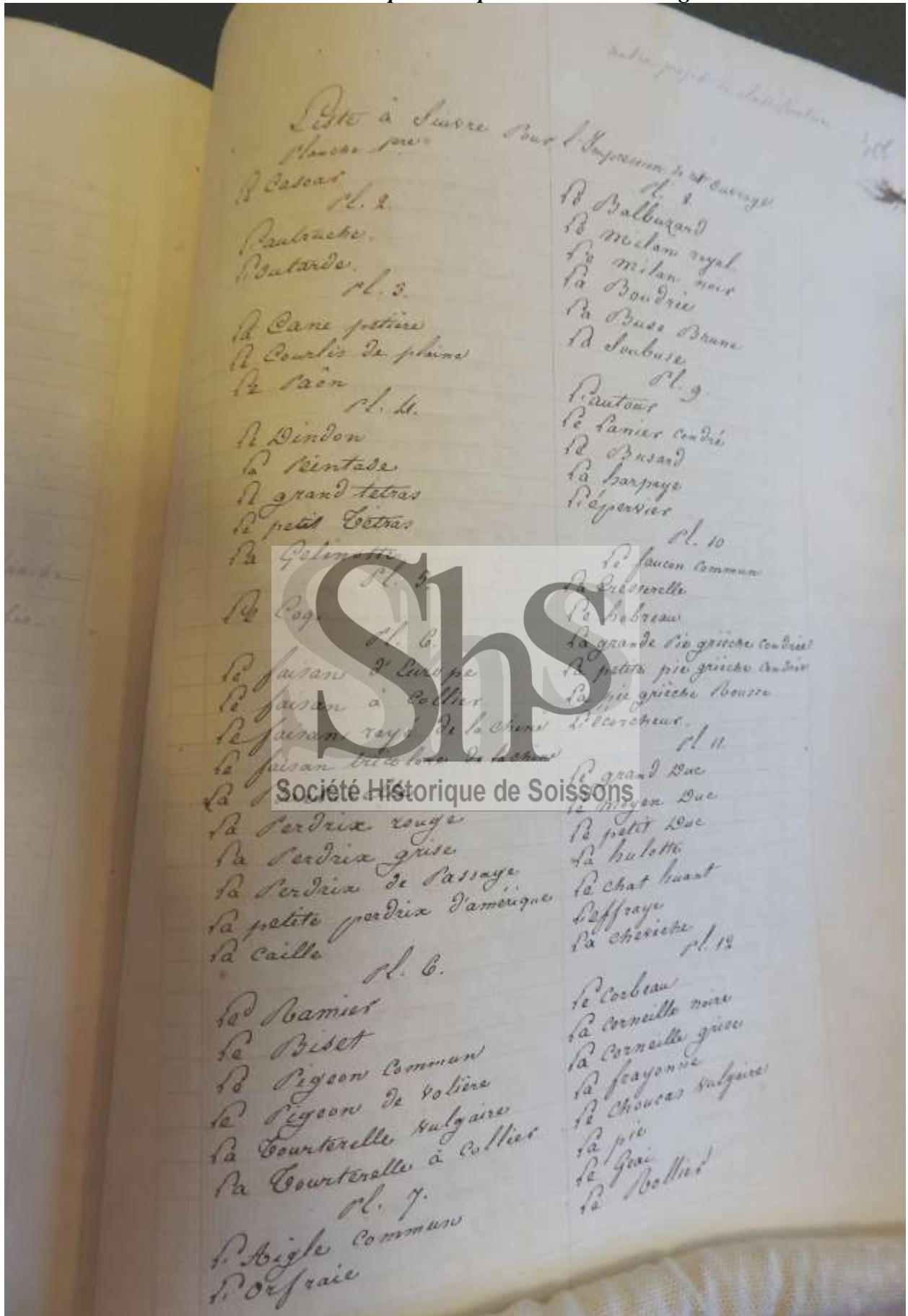
C'est en 1814 qu'il rentre et se fixe au château de Soupîr chez son ami le vicomte de la Villeurnoy. Il ne cesse pas la pratique de la médecine et surtout de la chirurgie. Il meurt de la pierre, le 24 septembre 1820, ayant par pudeur refusé de se laisser opérer.

Le vicomte de la Villeurnoy le fait enterrer au milieu des tombes de ses ancêtres et vis-à-vis la place qu'il occupera lui-même six ans plus tard.

Guerre 1914-18 : le château est incendié dès le 20 novembre 1914 ; de l'église, de la ferme de la Cour, du vendangeoir de Fénélon, comme du village, il ne restera que des ruines !



Liste à suivre pour l'impression de cet ouvrage...



Les volumes 1 et 2 répertorient les planches d'illustrations des oiseaux suivies des descriptions de leurs mœurs.

le Siffleur luyé.

Pl. 20001



le Souchet.

le Chipecau.



la G.^{de} Sarcelle.

la Sarcelle commune.



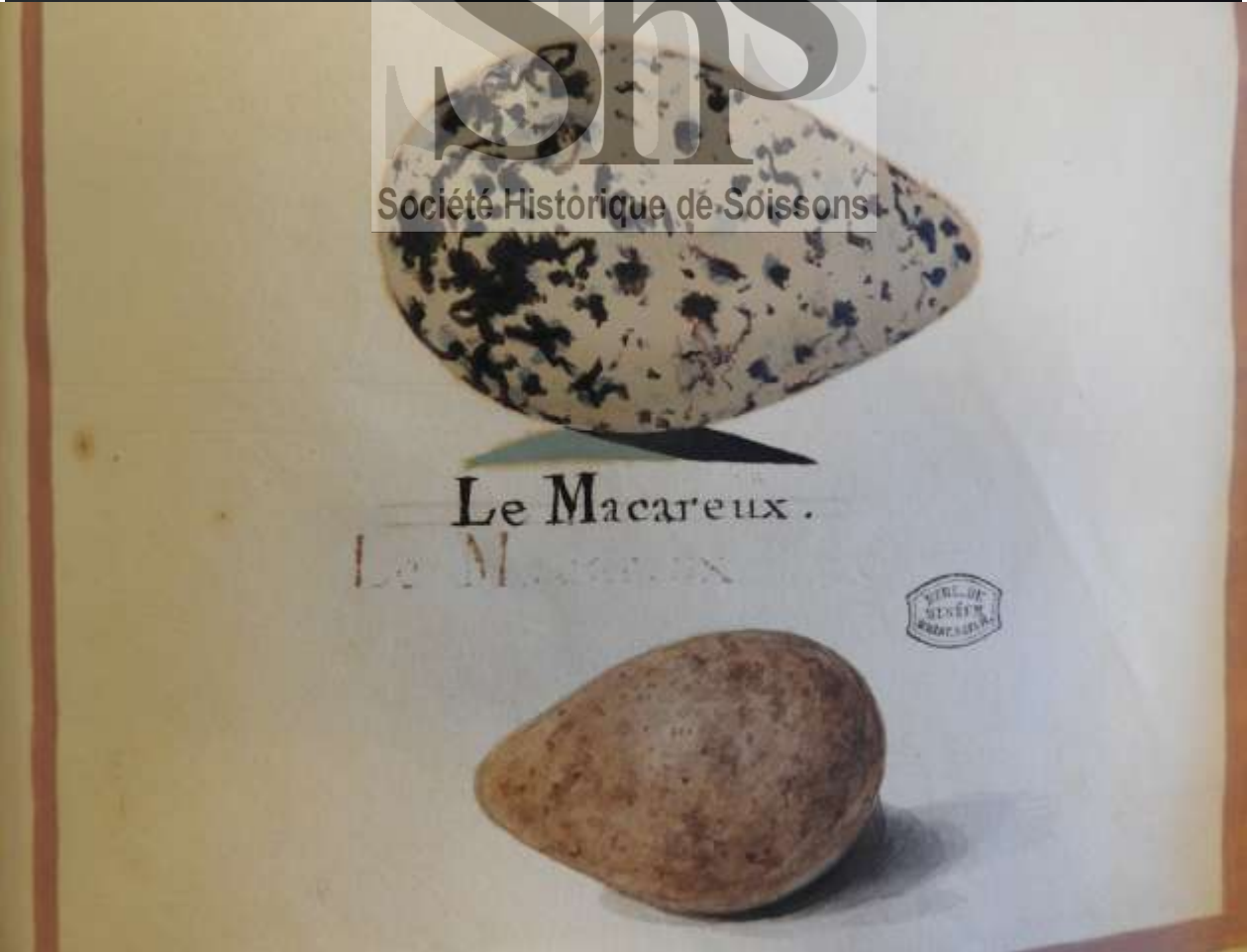
la Sarcelle d'été.



SHS
Société Historique de Soissons

le Canard de Bruyère.





OLOGIE.

Difformités du Coq.

PL. VI



Pl. X

le Poyer:



l'Ortolan commun.



l'Ortolan de Rozeaux.



le Bruant com.



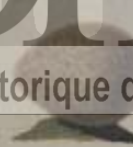
le Zizi



le Bruant-fou.



l'Alouette de champs.



Société Historique de Soissons

le Cujelier.



la Farlouse.

1.



2.



3.



1.



2.



la Spipolette.



le Cochevis.



le Lulu.



Oologie.

l'Aigle commun.

11. 23



l'Orfraie.

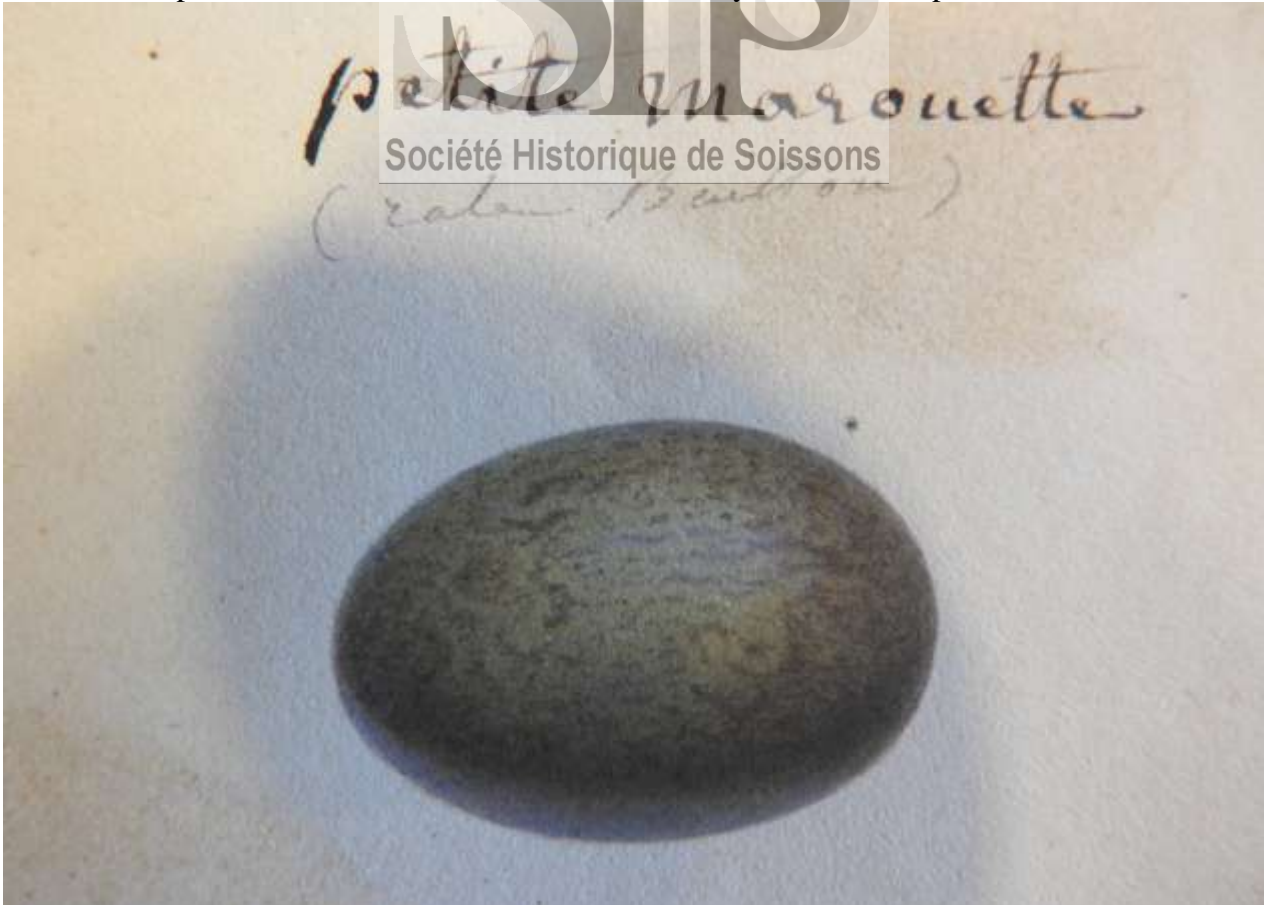


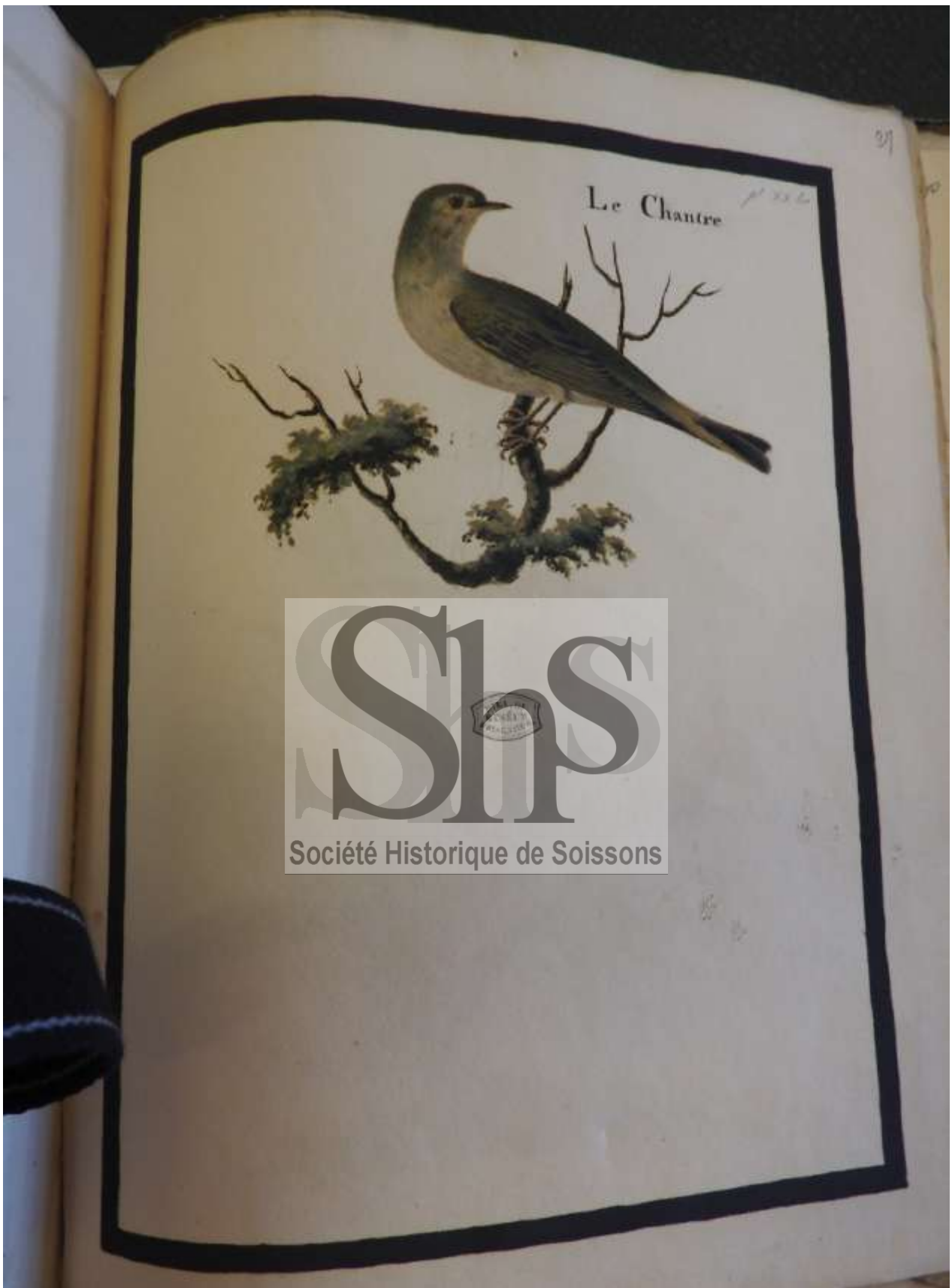
Le Vautour d'Egypte
Société Historique de Soissons





Ci-dessus, le volume 3 se compose de 52 planches illustrant les oiseaux ou leurs œufs. Il est ouvert à la page où l'abbé Manesse a collé un ajout avec une seule illustration de l'œuf de la petite marouette avec une annotation au crayon mine entre parenthèses.





La planche XX bis est incomplète...

le Faucon V.

Pl. XIV



la Crécerelle.

le Hobrean.

l'Emerillon.



la G^{de} Pie-grièche cendrée.



la P^{te} Pie-grièche cendrée.

la Pie-grièche rouffe.

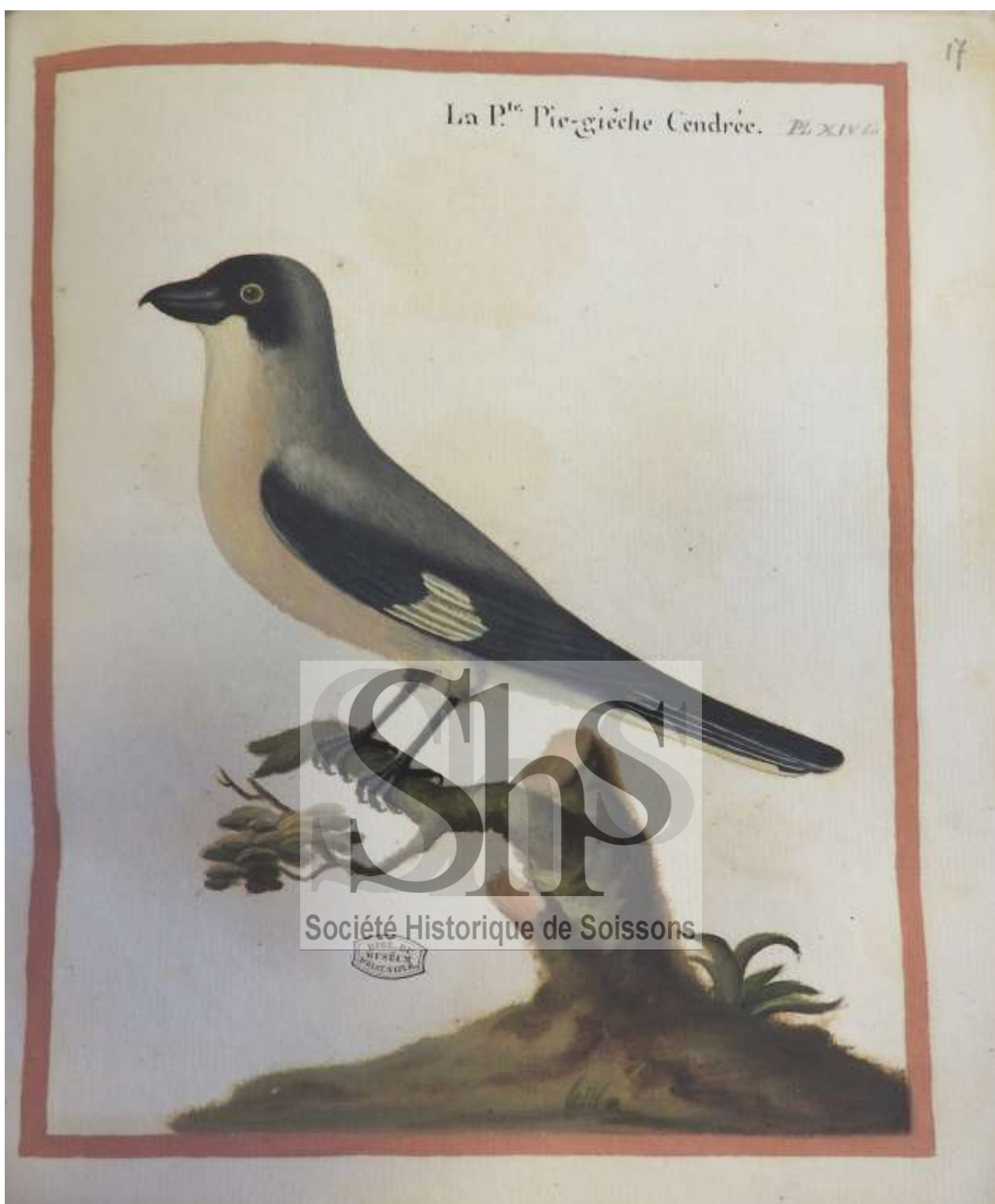
Société Historique de Soissons



l'Écorcheur.

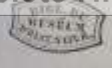


La P^{te} Pie-giêche Cendrée. Pl. XLV. 6



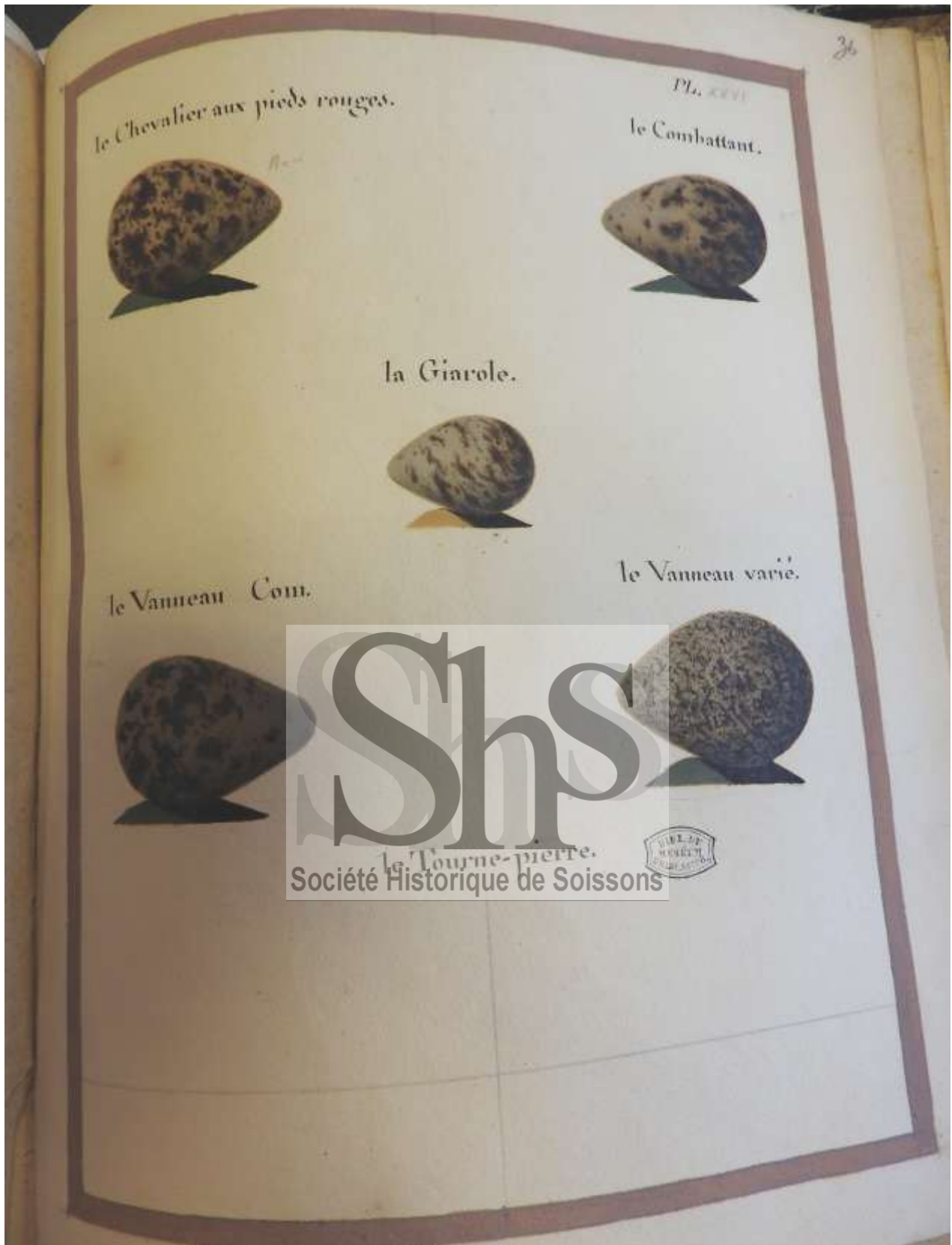
SHS

Société Historique de Soissons





Détail du collage sur cette planche XXVI bis ... Pour corriger une erreur ?



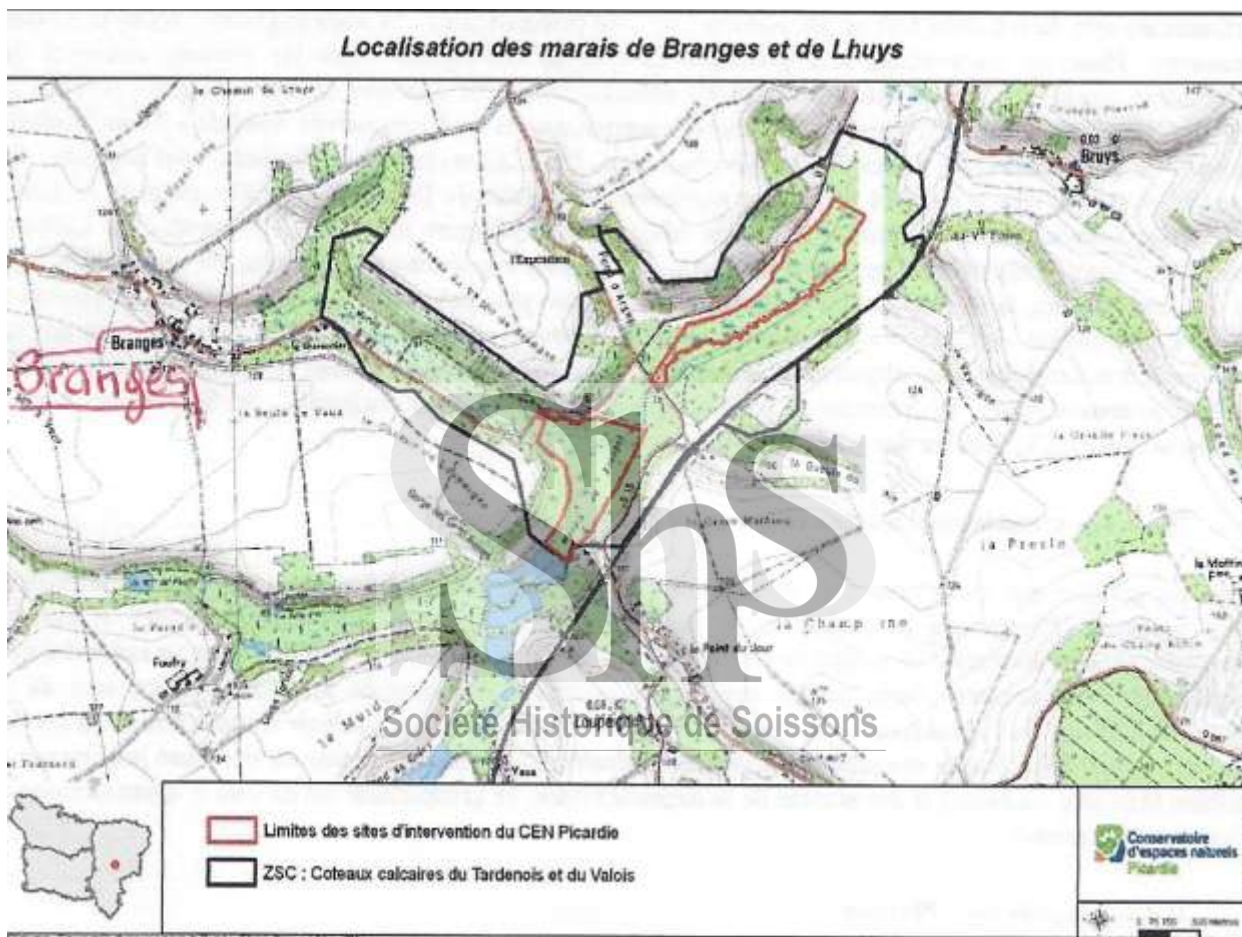
Ces pages confirment combien l'Abbé Manesse était doté d'une mémoire visuelle incroyable ! Ses aquarelles des œufs et des oiseaux sont plus vraies que nature ! Quel talent ! L'abbé MANESSE et Jean-Baptiste GOHIER se connaissaient-ils ?

Les 82,5 hectares de marais communal de Branges ont-ils été un de ses terrains d'observation ?

Le marais de Branges ,aujourd'hui... Natura 2000 et le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie

Les 82 ,5 ha du marais communal sont situés dans la partie Ouest du périmètre du site Natura 2000 des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois / Canton d'Oulchy le Château. Ce marais en fond de vallée de la rivière Muze est occupé par des végétations ouvertes en voie de colonisation par des boisements humides . Les directives européennes l'ont répertorié présentant un intérêt communautaire pour la conservation de la faune et de la flore sauvage (Directive « Oiseaux » parue en 1979, recodifiée en 2009. « Habitats-Faune-Flore » de 1992).

Documentation de Maxime Blin chargé de l'environnement à la C.C. d'Oulchy-le Château.



Dans les années 1960, le marais semblait totalement exploité, soit pâturé soit fauché. Seuls quelques boisements étaient présents. L'abandon de ces pratiques a favorisé l'embroussaillage puis la mise en place d'une végétation arborée en une vingtaine d'année. Aujourd'hui, seuls deux layons de chasse fauchés chaque année permettent de maintenir quelques habitats pionniers.

La présence de conditions climatiques spécifiques à ce site associé à l'absence de cultures intensives aux abords immédiats du marais, a contribué à l'existence d'une flore exceptionnelle qui se développe sur les sols tourbeux gorgés d'eau. Végétations herbacées basses riches en petites espèces comme les laïches , grassette commune , Pinguicula vulgaris ou laïche de Davall, Carex davalliana ou orchis incarnat, Dactylorhiza ou parnassie des marais, chion noirâtre, linaigrette à larges feuilles...

Ce type d'habitat en régression en France est très rare à l'échelle régionale et renferme plusieurs espèces à caractère patrimonial, dont 5 protégées en Picardie comme le sénéçon à feuilles spatulées.

L'habitat de la Cladiaie nous est plus familier, c'est une roselière se développant au sein du marais calcaire ; celui des Molinies correspond aux prairies essentiellement de jonc à tépales obtus et de Molinie accompagnés d'espèces patrimoniales comme le selin à feuilles de carvi et gentiane pneumonanthe.

La gestion et la valorisation de ce patrimoine naturel a fait l'objet d'une convention entre le CONSERVATOIRE des ESPACES NATURELS de PICARDIE, la commune d'Arcy-Ste Restitue et la Communauté de Communes d'Oulchy le Château depuis novembre 2007. Le 29 juillet 2015, un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans permet de renforcer ce partenariat et d'inscrire dans la durée les efforts de gestion de cet habitat par toute l'équipe de Loïc LEGLISE coordinateur .



Visite du site le 23 janvier 2017 pour préparer les prochaines interventions de l'équipe.

Voir le chapitre *Association*. les premiers volontaires qui se sont présentés pour participer au chantier d'été 2010 pour la restauration du lavoir* communal à Branges, étaient des membres du **Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie/ maintenant des Hauts de France.**

*N.B. :L'eau du lavoir s'écoule dans le ru MUHR et traverse le marais. On peut y voir des crevettes d'eau douce, les gammars, des dityques et bien sur, des grenouilles et crapauds !

Monsieur ATTAL Robert
 Professeur Licencié d'Histoire
 Ecole de Métiers "E.D.F."
 SOISSONS-CUFFIES

Ce document sur la population de Branges est un brouillon écrit par le maire de Branges sur la lettre même reçue de M. Attal Robert afin de répondre à ce professeur, qui entreprend avec ses élèves une étude sur l'immigration étrangère dans le Soissonnais de 1918 à 1968.

Monsieur le Maire de

4 Polonais soissonnais & 2 Polonais journaliers - 2 Polonais claupeux - 1 Polonais vacher
 1 Polonais charretier

En 1968, 110 habitants. En 1962, 122 hts. En 1954, 138 hts, 37 étrangers. En 1946, 135 hts. **En 1936, 115 hts, 27 étrangers (en détail).** En 1931, 106 hts, 7 étrangers.

J'entreprends avec mes élèves une étude sur l'immigration étrangère dans le Soissonnais de 1918 à 1968.

Année	Population	Étrangers	Détails
1936	115 hts	27 étrangers	4 Pol. soissonnais, 2 Pol. journaliers, 2 Pol. claupeux, 1 Pol. vacher, 1 Pol. charretier
1931	106 hts	7 étrangers	1 Roumain vacher, 1 Roumain vacher, 1 Allemand vacher
1925	113 hts	32 étrangers	2 Polonais ouvriers journaliers, 1 Roumain vacher, 1 Roumain vacher
1921	84 hts	2 étrangers	1 Italien journalier, 1 Italienne journalière

Recensement en 1968 des ouvriers étrangers.

Société Historique de Soissons

1968 110 Hab.
 1962 122 Hab.
 1954 138 Hab. 37 étrangers
 1946 135 Hab.
 1936 113 Hab. - 32 étrangers
 1931 105 Hab. 7 étrangers

2 Polonais ouvriers journaliers, 1 Roumain vacher, 1 Roumain vacher
 5 Polonais journaliers, 2 Polonais SP, 2 Polonais SP, 1 Polonais soissonnais, 1
 3 Italiens belgares, 1 Italien journalier, 1 Italienne journalière & 3 Italiennes belges
 1 Roumain vacher, 1 Allemand vacher

1925 113 Hab. - 32 étrangers
 2 Polonais ouvriers journaliers, 1 Roumain vacher, 1 Roumain vacher

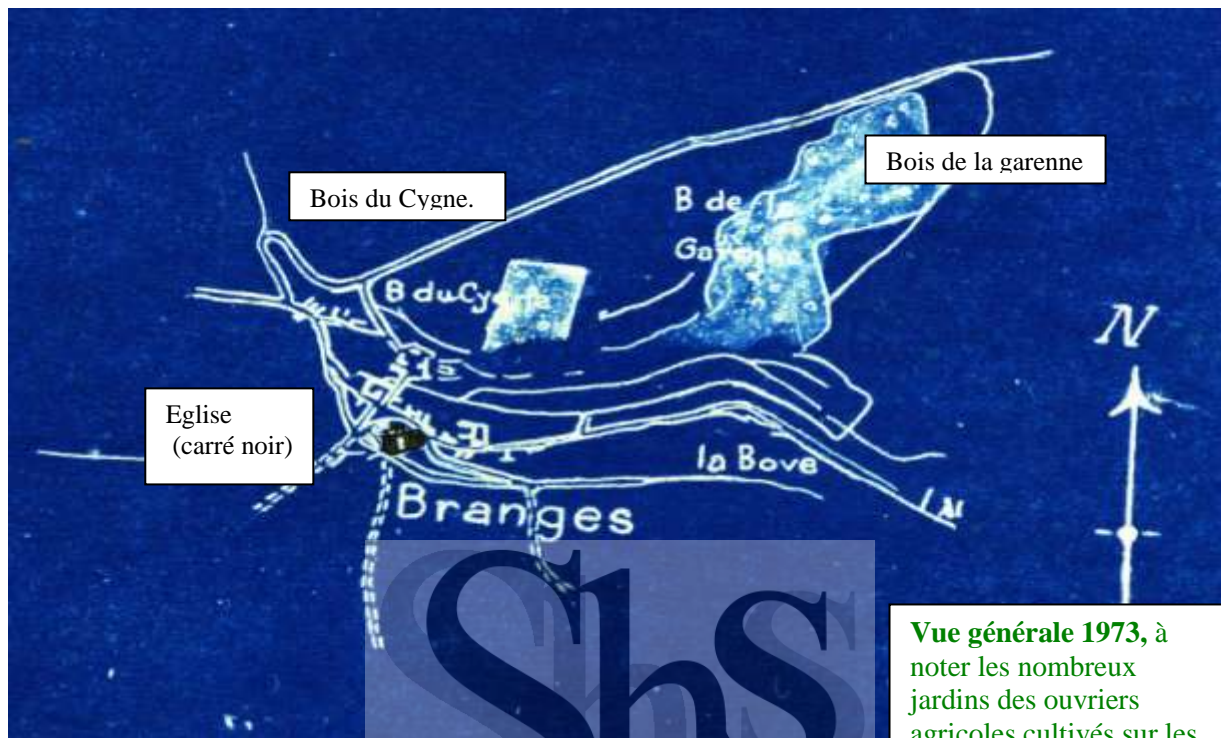
1921 84 Hab. 2 étrangers
 1 Italien journalier, 1 Italienne journalière

R. ATTAL

Les habitants de Branges s'appellent les **Brangeois**.

En **1760**, il y avait 15 feux (foyers) ; en **1800**, 99 hts ; en **1836**, 108 hts ; en **1856**, 141 hts ; en **1921**, 23 maisons pour 24 ménages soit 81 hts répartis 27 hommes, 27 femmes et 27 enfants ; en **1931**, 105 hts ; en **1936**, 127 hts ; en **1956**, 141 hts ; en **1962**, 112 hts ; en **2005** avec Arcy et écarts et hameaux, il y a 375 hts dans la commune.

En 2021, le hameau de Branges compte 42 feux sur les 200 foyers de la commune d'Arcy-Ste- Restitue, soit un total de 412 habitants au 1^{er} janvier 2021.



Vue générale 1973, à noter les nombreux jardins des ouvriers agricoles cultivés sur les terres mises à leur disposition par Pierre Viet agriculteur ou par la commune de l'autre côté de la rue en face cette longue maison basse dite La Caserne. (louée à M. Viet sur la valeur de 20 kg de blé et renouvelable tous les ans ; document 1948)



Ferme Viet (en 2005, famille Piot) le corps de bâtiment (toit blanc/noir, 2nde cour, côté rue) est aujourd'hui détruit ; au germeir se faisaient germer les plants de pommes de terre et logeaient les travailleurs saisonniers.

Bâtiment de la ferme Pierre Viet vers année 1960 ; la flèche indique l'ancien logement des patrons avant la construction de leur nouvelle maison.
Le logement libéré est repris par la famille Ricbourg ouvriers permanents à la ferme dont Marcel le père était maréchal ferrant.



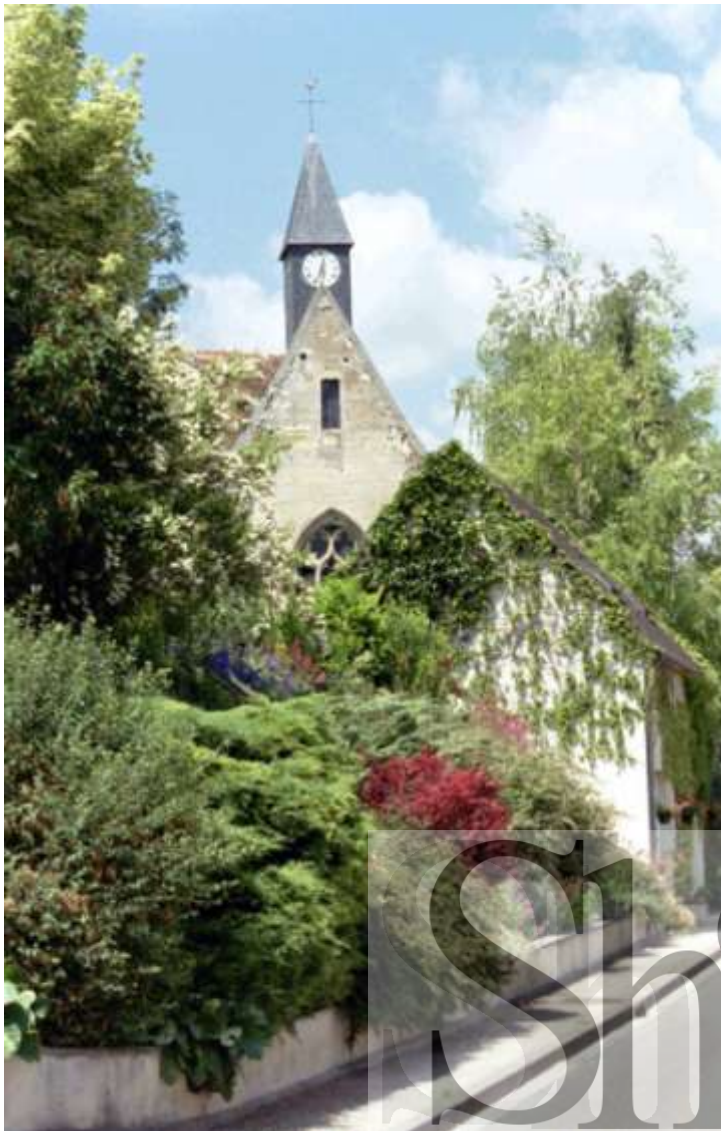
Ci-dessus, photo prise de la maison ouvrière de 2 logements située en face de la ferme, juste avant le germeoir : les enfants de Jean Avigny, Josette l'aînée (née en 1956 à Branges), Patrick et au centre Jean-Claude Ricbourg leur oncle !

Ci-contre devant la maison, côté ferme en bout de la *rue du Château* : **Josette Avigny** pose à côté de la voiture 4L Renault devant le logis de ses grands-parents Jozwiack- Piraux-**Ricbourg**, ouvriers permanents à la ferme, installés dans l'aile gauche de ce corps de ferme aujourd'hui disparu. Au fond à droite un des bâtiments du Château.

Arrachage des betteraves dans un champ sur le terroir d'Arcy vers la Butte de Housse. Pause en famille pour M. Jean Avigny et ses enfants Josette et Patrick au centre ; entre eux à g. Georges Dorengé et à d. Vladislav Walczewsky.



Vue 1975. Les Viet partent en retraite et Jean Avigny quitte et va travailler chez les Piot, nouveaux propriétaires de la ferme Robin juste avant le Château.
Jean et sa famille sont logés dans ce corps de maison dont la porte et les fenêtres à droite donnent sur l'immense salle avec parquets en bois, salle utilisée seulement lors des parties de chasse !
N.B. : L'ouvrier agricole M. Vladisav Walczewsky est arrivé en France à l'âge de 11 ans avec ses parents ; il est le père de Mme Irène Bianchi dont la mère, elle aussi polonaise, est arrivée à 7 ans en France ; aucun des parents ou grands-parents ne rentrèrent au pays natal.



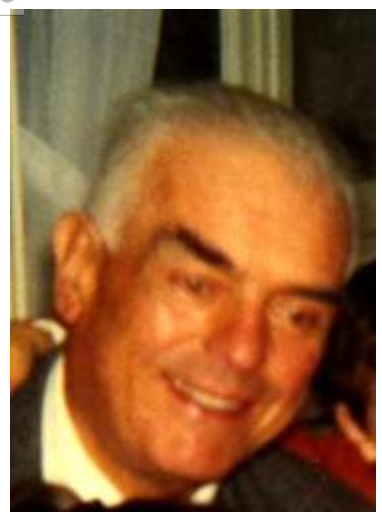
Fermage dû à la Fabrique de l'église d'Arcy ; séance de Quasimodo 1864 :

Lettre de **Charles Guymaucourt**, propriétaire de la ferme de Branges :
 « Depuis 3 siècles, le fermier est chargé de payer en l'acquis du bailleur, à l'époque du 11/11 de chaque année, une rente foncière de 2 hl, 1 décalitre, 9 litres de blé, due à la Fabrique ... Je viens de prier M. le préfet de L'Aisne de l'autoriser à rembourser à la Fabrique, le capital que représente cette rente... »
 Le Conseil de Fabrique déclare ne pas s'y opposer à condition toutefois qu'on prenne pour base la moyenne du prix de blé des 10 dernières années.

La commune de Branges fusionne le 1^{er} janvier 1973 avec celle d'Arcy sous l'impulsion des maires

MM du Roizel et Emile Fortier.
 Ancienne enveloppe de la commune de Branges.

M. André du Roizel
 (Né à Soissons en 1911).



Maires de Branges : Vers 1897, M. Sauvage ; vers 1919 à fin 1925 Gaston Ghislain ; Hauët Paul le remplace quelques temps en 1925 ; puis en janvier 1926 est élu Mittelette Emilien (né en 1864 à Muret et Crouttes) qui démissionne en mai 1939 ; son adjoint Plateau Emilien reste en 1939/40/41 et du Roizel est maire par délégation ; il est enfin élu maire le 14 août 1941 et le reste jusqu'à fin décembre 1972 car...
 Le 1^{er} janvier 1973, la commune de Branges fusionne avec celle d'Arcy-Ste-Restitue !

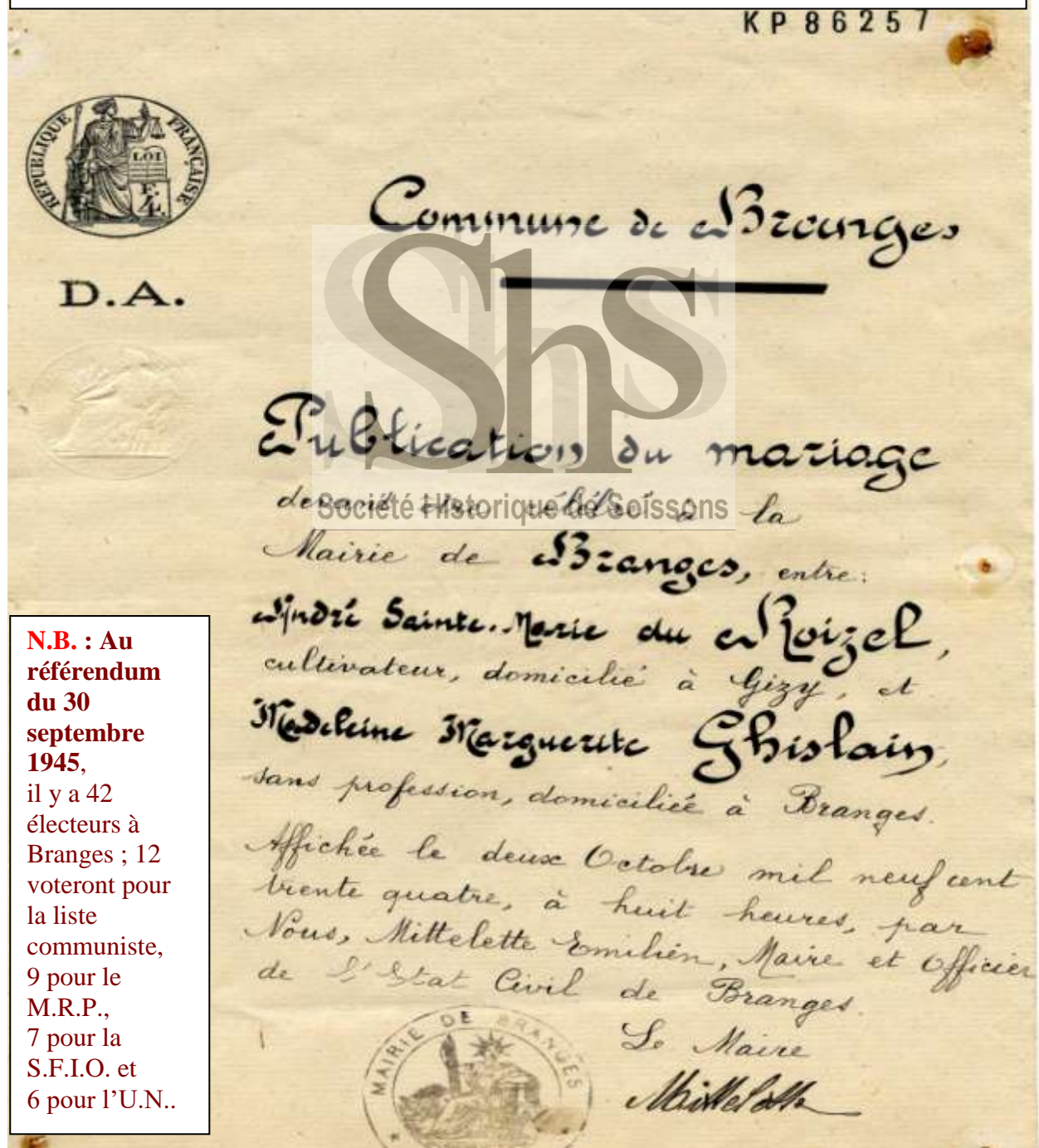
Jusqu'en 1941, **André du Roizel** assume la fonction de maire après la démission pour raison de santé d'Emilien Mittelette en mai 1939 ; alors adjoint, Emilien Plateau assure la gestion municipale.

Une lettre du s/ préfet en date du 17 juin 1941 rappelle qu'il faut procéder à une élection régulière du maire dès que possible.

Le 14 août 1941, élection d'André du Roizel maire par 3 voix pour contre 1 pour Emilien Plateau ; l'ensemble des membres du Conseil municipal a été mobilisé.

Elu maire, il en refuse formellement la place vu qu'il ne possède plus aucun moyen de transport et que vu l'éloignement de la commune, il lui sera impossible de remplir son rôle convenablement. Il est donc procédé à un 2^{ème} tour de scrutin ; puis les Conseillers quittent la salle en signe de protestation contre la suppression abusive du permis de conduire d'André du Roizel, seul permis de conduire que possédait la commune !

Après la visite du s/ préfet à Branges, André du Roizel revient sur sa décision et devient maire.



N.B. : Au référendum du 30 septembre 1945, il y a 42 électeurs à Branges ; 12 voteront pour la liste communiste, 9 pour le M.R.P., 7 pour la S.F.I.O. et 6 pour l'U.N..

1780



Marché de gré à gré passé entre;
Monsieur Gaston Ghislain, Maire
de Branges (Aisne) d'une part;



Et Mademoiselle Girod de l'Ain,
3 Rue Oudinot, Paris, d'autre part.

Délibération du
Conseil Municipal du
4 Mai 1924
approuvée par
Monsieur le Préfet
de l'Aisne le
22 Mai 1924.

Mademoiselle Girod de l'Ain
s'engage à fournir à la Commune
de Branges, les objets ci-après désignés;

- 1 Croix et 6 Chandeliers, Style Roman - 650^{fr}
- 6 Carrous et touches, décor rouge,
en ferrot, à 12^{fr} 50
- 2 Candelabres, 18 lumières, sur pied,
à 500 francs 1000^{fr}
- 1 ornement drap noir 1150^{fr}

VU & PROPOSE :

Seissions, le 11 DEC 1924
Le Sous-Préfet

Société Historique de Seissions
Total : 2875^{fr}

Ghislain maire de
Branges et agriculteur
ferme du Château.

Paris, le 17 Novembre 1924.

Le Maire
Ghislain

A. Girod de l'Ain



27 Juin 1927

Marché de gré à gré pour le rachat d'objets du culte en remplacement de ceux perdus pendant la guerre. Après la dévastation de nos régions sinistrées le retour à la normale se fait lentement et sagement ; il y a priorité pour les choses de première nécessité dès les premières années après l'Armistice. Mais certains dossiers seront clos tout juste avant la guerre suivante !

Le mardi neuf cent soixante deux, le huit décembre à dix heures s'est réuni le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Costeys. Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mrs Bianchi, Dorence, Senet, Robin, M^{lle} du Roijel, Michalak, Brismontier - Représenté M^{lle} du Roijel.
Absents : Mrs Tassin, Lefebvre.

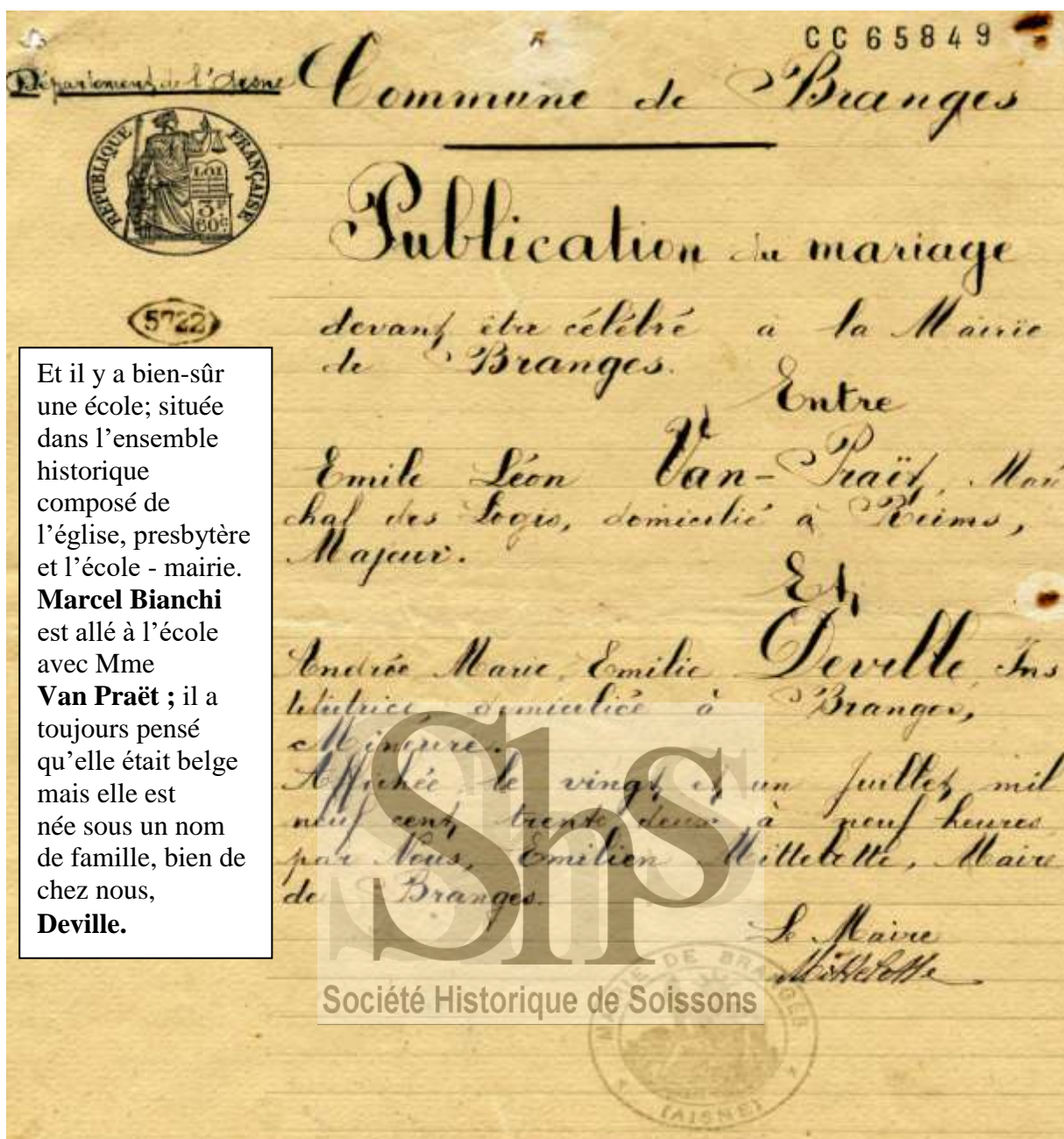
Vu la loi n° 71.588 du 16 juillet 1971 sur la fusion et le regroupement des communes ;

Et l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1972 incluant la fusion des communes d'Arcy Ste Restitue et de Branges dans le plan départemental abaissement d'altitude.

Fusion administrative de Branges à Arcy-Ste-Restitue. Délibération du Conseil municipal de Branges le 8 décembre 1972.

- décide que la commune de Branges prendra le nom de Arcy Sainte Restitue et son chef lieu sera également Arcy Ste Restitue.
- décide l'intégration de onze élus de Branges dans le Conseil Municipal de la nouvelle agglomération.
- demande le bénéfice de l'intégration fiscale, conformément aux dispositions des lois des 9 juillet 1966 et 16 juillet 1971.
- demande l'intégration du terroir de Branges dans celui d'Arcy Ste Restitue ainsi que le classement des terres dans la région "Tardociété Historique de Soissons".
- demande le maintien de son école tant que l'effectif réglementaire sera atteint.
- décide qu'une convention préalable sera établie entre les 2 communes conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1971.
- sollicite l'approbation et la réalisation de ces décisions dans les délais administratifs les plus rapides de façon à ce que la fusion soit effective à compter du 1^{er} janvier 1973.

Costeys
Michalak
M^{lle} du Roijel
Dorence
Brismontier
Bianchi
Lefebvre



Et il y a bien-sûr
 une école; située
 dans l'ensemble
 historique
 composé de
 l'église, presbytère
 et l'école - mairie.
Marcel Bianchi
 est allé à l'école
 avec Mme
Van Praët ; il a
 toujours pensé
 qu'elle était belge
 mais elle est
 née sous un nom
 de famille, bien de
 chez nous,
Deville.

Mme Van Praët institutrice et secrétaire de mairie quitte ses fonctions le 31 juillet 1937.
 Une nouvelle école est inaugurée le 14 juillet 1958 construite en face de 'La Caserne'.
 L'ancienne école est vendue en adjudication en 1961 sauf la partie accessible par l'entrée
 côté rue, salle de classe dans laquelle la mairie et ses services s'installent.
 Le maître d'école au moment de la 2nde guerre, M. Fayoux enseigne jusqu'en 1953 ; puis
 le défilé recommence, ce que le maire ne manque pas de dénoncer à l'inspecteur des
 écoles.
 Presque chaque rentrée dans la nouvelle école, il y aura un remplaçant du précédent
 remplaçant !
 Les enfants de Branges maintenant des adultes se souviennent bien de Mlle Vaysset
 Adrienne de la rentrée scolaire 1937-38 et plus récemment vers 1956 Mme Cadot, en
 1963 Mlle Geirnaert, M. Gaillard et vers 1973, Mme Senet (d'Arcy) avant que l'école ne
 fusionne avec celle de sa communauté d'adoption Arcy-Ste-Restitue.

Classe 1936, photo prise sur la petite place devant l'église.



1932, annuaire de Soissons.

BRANGES, cant. d'Oulchy-le-Château; 127 habitants; 21 électeurs; à 14 kil. d'Oulchy; à 20 kil. de Soissons; à 42 kil. de Laon; ☒, 🚗 et 🚚 de Fère-en-Tardenois, à 10 kil., et 🚚 (halte) de Loupeigne, à 4 kil. — Fête communale: le deuxième dimanche de septembre.

Cabine téléphonique: Moranvillier.

🏠 de Branges: Ghislain Vve.

Maire: Mittelette Emilien.

Adjoint: Gandon P.

Conseillers municipaux: Servoise M., Robin J., Lejeune L., Foucart V., Moranvillier V., Plateau E., Velly G., Brizon P.

Institutrice: Mme Bochet.

Curé: Pâquis,

Anbergiste: Moranvillier.

Cultivateurs: Blancki, Ghislain Vve, Mittelette, Gandon, Robin.

Tabac: Moranvillier.

ABONNÉS AU TÉLÉPHONE :

3 Gandon, agriculteur.

1 Ghislain, agriculteur.

2 Robin-Turpin, agriculteur.

Rang devant (de g. à d.): Marie-Louise Couvreur, Marcel Bianchi (né en 1929 à Branges) en blouse à carreaux, Michel Labbez (né en novembre 1930 à Chaudun), Marie-Joseph et Bernadette Labbez, Simon Labbez, Norbert Couvreur, Marcelle Couvreur et Andrée Couvreur ;

2nd rang (g. à d.) : Jeannette et Yolande Kolodriewsky, **Mme Van Praët** l'institutrice (née à Fère en 1912), un des gamins Bouchez et Geneviève Bianchi. Et assise dans son fauteuil de rotin, la p'tiote gamine France Van Praët née à Branges en 1933.

A cette époque, il y avait après la ferme Bianchi (Brocheton) à droite en sortant du village direction Loupeignes, encore la ferme Plateau, puis les 2 maisons ouvrières du Château où les Labbez déjà âgés et leurs 14 enfants arrivent en 1934, et puis les Couvreur avec leurs 10 enfants. **N.B.** : A noter la grande mouvance, voir une transhumance des familles d'ouvriers agricoles en ce qui concerne Branges ; il leur fallait survivre et leur seule possibilité était de suivre le travail là où il était le mieux rétribué et avec avantages du logement et jardin !

Ou selon le contrat passé avec l'agriculteur, avoir la possibilité de faire les saisonniers ailleurs avec tous les bras disponibles de la famille tout en conservant leur logis et leur emploi à Branges !

Classe 1937



En haut de g. à d. : Yves Leprêtre, Julien Faglin, Labbez, ?, Marcel Leprêtre, Jean ? ;
Rang du milieu : René Faglin, Norbert Couvreur, Andrée Couvreur, Bernadette Labbez, Geneviève Bianchi, Marcel son frère, Marcelle Couvreur et **Mlle Vaysset Adrienne**.
Assis : François (Polonais), Couvreur, Stanislas Fisca, ?, Renée Couvreur, Michel Labbez, Roger Faglin.

Communion 1936



De g à d. Stanislas Fisca (le père élève seul ses 6 enfants), Marcel Bianchi et Léon Boyau, ? .
La communicante de d. est Hélène Adam (née en 1928, Polonaise, arrivée à 9 ans ; le papa est arrivé d'abord seul O.A. au Château chez du Roizel).
Hélène apprend vite le français et se montre bonne élève et ce sera une petite rivalité entre elle et l'autre bon élève Marcel Bianchi. Tantôt l'une est première et l'autre donc 2nd et vice-versa.
Hélène n'aimait pas perdre et le « Je n'joue plus avec toi » Marcel l'entendait quand il était le 1^{er} de la classe ! Maman Bianchi le savait aussi, à voir quelques poches déchirées sur sa blouse d'écolier !
La famille d'Hélène repart en Pologne après la guerre avec cette photo ; Hélène s'y marie et dans les années 1960, Marcel Bianchi et sa femme vont la voir en Pologne ...
Et la photo revient en France entre les mains de Marcel !



Sur la place de l'église à côté de l'ancienne école, le maire André du Roizel en conversation avec Mme Lambotte, une cousine germaine belge ; elle tient le bouquet offert par les enfants de la commune pour la remercier d'avoir offert un drapeau neuf !



Inauguration de la nouvelle école le 14 juillet 1958.

M. Marcel Michalak chef de culture à la Ferme du Château est à droite.

Après le rattachement administratif de Branges à la commune d'Arcy en 1973, l'école sert de salle municipale ; les Anciens y font leur repas annuel par exemple.

La 'nouvelle commune' la vend à l'agriculteur voisin M. Piot en 2004.

Classe 1963



En plus, une maîtresse de couture est nommée par le Conseil municipal. C'est une personne du village, extérieure à l'Education Nationale ou la femme de l'instituteur. Une étude du soir existe sous la houlette de l'instituteur ou une personne du village. Les deux postes sont rétribuées par la commune.

Classe 1964



L'institutrice Mlle Geirnaert, à côté : Dufaud Denis, Brismontier Daniel, Tassin Michèle, Joachimiak Christiane, Dufaud Denise, Labbez Rose, Brismontier Annie, Michalak Claudine, Dufaud Danielle, Labbez Madeleine.

Au centre agenouillés : Josset Denise, Strasser Nadège, Tassin Jean-Michel, Josset Chantal, Coulon Maurice.

Assis : Françoise Prudhomme, Avigny Josette, Avigny Patrick, Strasser Lionel, Labbez Robert, Ricbourg Jean-Claude, Josset Patrick, Coulon Jean-Claude, Josset Dominique et le fils Prudhomme.

**En salle de classe unique avec Mme Monique Senet-Lecamp (d'Arcy) !
Elle y est nommée en septembre 1969 ; il y avait encore l'étude surveillée du soir pour les élèves.**

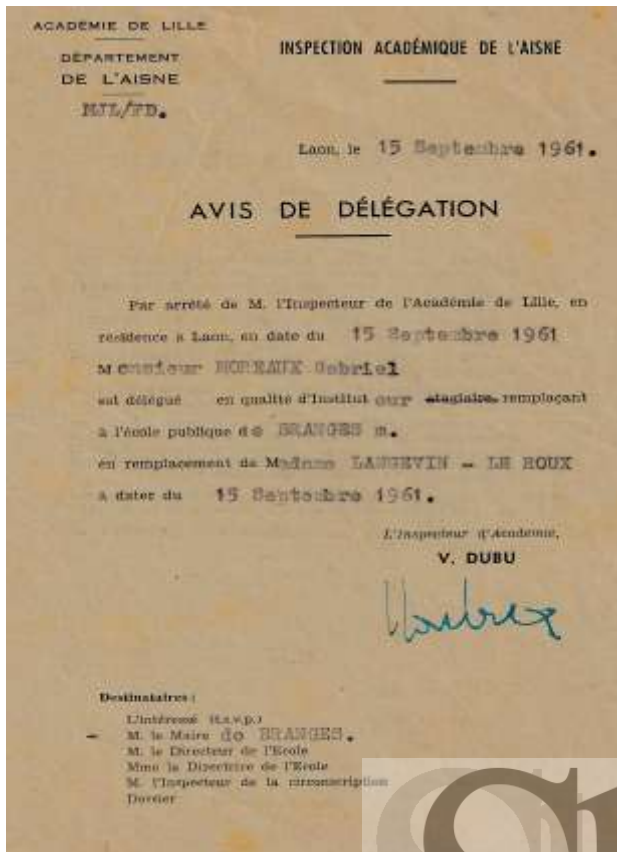
Dans la rangée de gauche, au fond Natalie Lepage, Corinne Coullon, devant Pascal Dorengé, puis Thierry Dorengé , Sylvie Legrand, Isabelle et Véronique Lepage, la gosse Senet, Christophe Josset. Dans celle de droite, au 1^{er} rang, Gérard Legendre et une gamine Lepage, la blonde Monique Coullon et une gamine Brismontier au 2^{ème} rang et derrière elles, Didier Dorengé et un gamin Daumi.



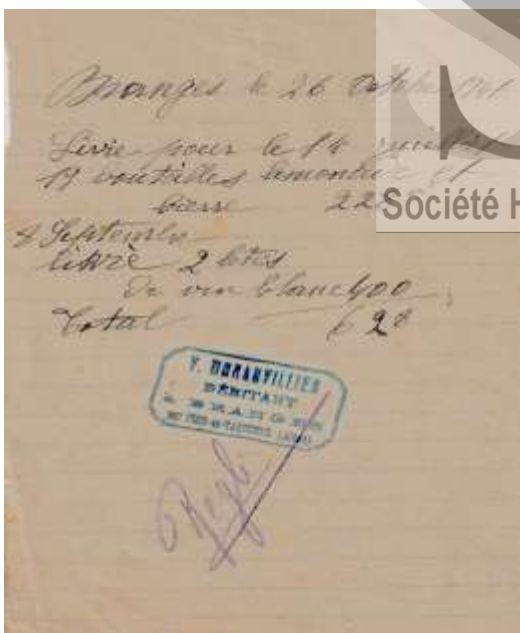
En 1781, M. Lengrenet est instituteur !
Il en aurait des anecdotes à nous
conter et raconter.



Classe année vers 1969 :
devant de g. à d., Claude Lepage, Juanito Abbad (espagnol), Patricia Avigny, Jean-Pierre Dorengé, Béatrice Brismontier, Pili Abbad, Nathalie Lepage ;
Derrière : Pierrette Ricbourg, Rosario Abbad, Jean-Claude Ricbourg, Paco et José Abbad, Patrick Josset, Didier Brismontier et l'instituteur Paul Boulogne.



Ci-contre avis de délégation de Gabriel Moreaux, instituteur pour l'école de Branges à dater du 15 septembre 1961.
 Il est à noter qu'après guerre 1945, instituteurs et remplaçants défilent à ce poste quasi à chaque rentrée sinon tous les 6 mois ou tous les 2 ans : Fayoux, Lesaux Jean, Vignault, , M. Bruchet Lucien (sera condamné à payer une amende en 1968 pour occupation illicite du logement de l'instituteur !), Mme Vantrimpont (congé maternité en avril 1968), Moreaux Gabriel, Mlle Gilet, Mlle Landes, Mme Saudes-Marignan rapatriée d'Algérie en 1963, Gaillard, Mlle Geirmaert, M. Narbonne, Bochet-Thomas Alice, Mlle Nard Marie-Hélène, Roger Lobjois en 1970, Paul Boulogne etc. puis Mme Senet déjà en poste à Arcy en 1968...
 L'école se poursuit jusqu'à la rentrée 1975-76 incluse ; puis les enfants de Branges sont scolarisés à Arcy.



La famille Moranvillier a tenu un café-tabac rue d'Angleterre depuis très longtemps. Voici une facture datée du 26 octobre 1941 adressée à la commune de Branges pour le paiement d'une livraison de 19 bouteilles de limonade et bière etc. pour le 14 juillet passé.



**Et comme support publicitaire, des cartes postales ont été éditées sous son nom, comme celles-ci de la famille Moranvillier devant son café tabac, entrée du pays, route venant de Lhuys et de l'ancienne mairie et école près de l'église.
Carte postale après 1914, car il y a le clocher sur l'église .**

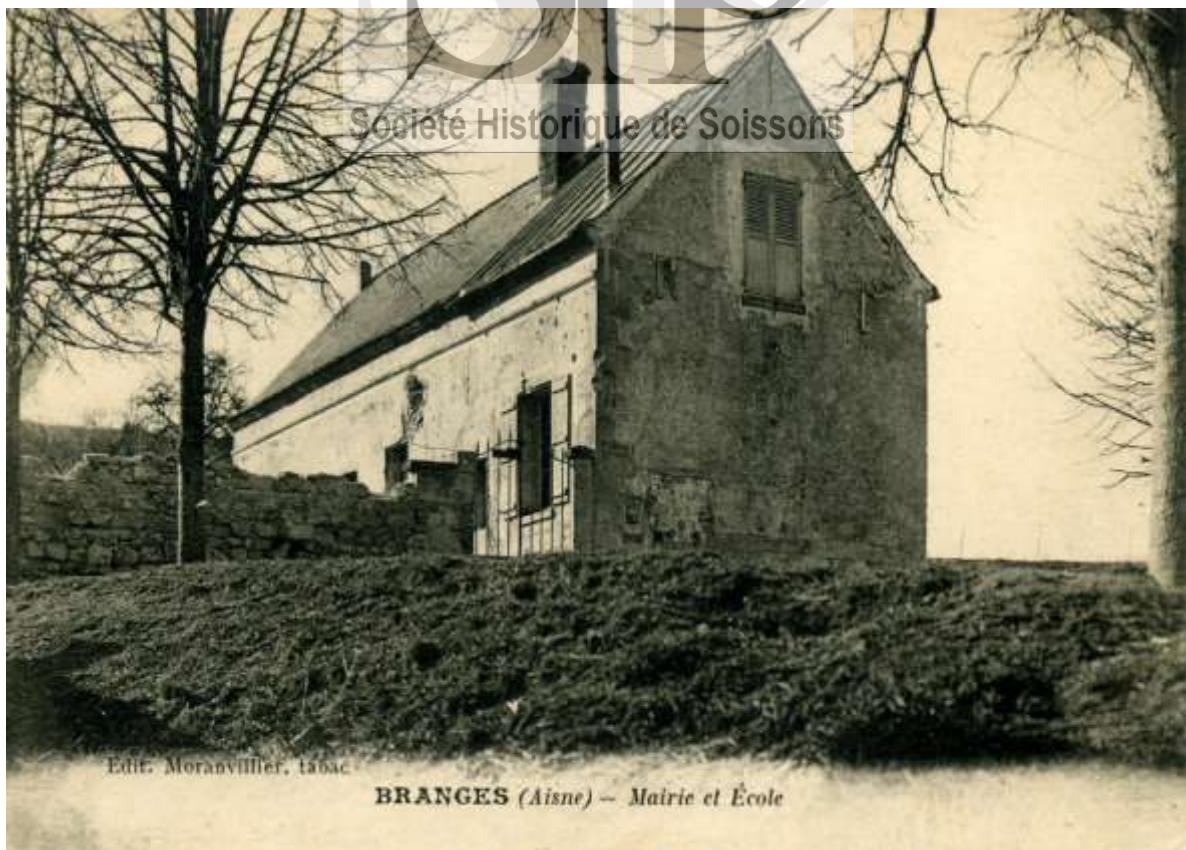




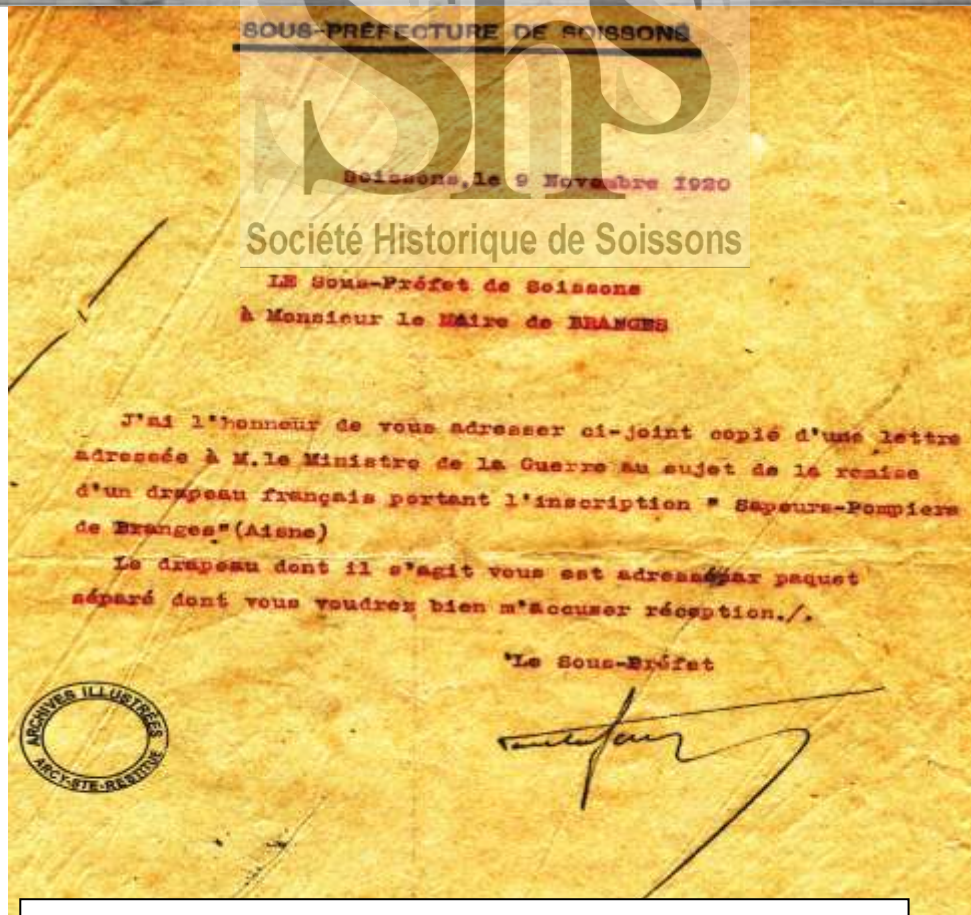
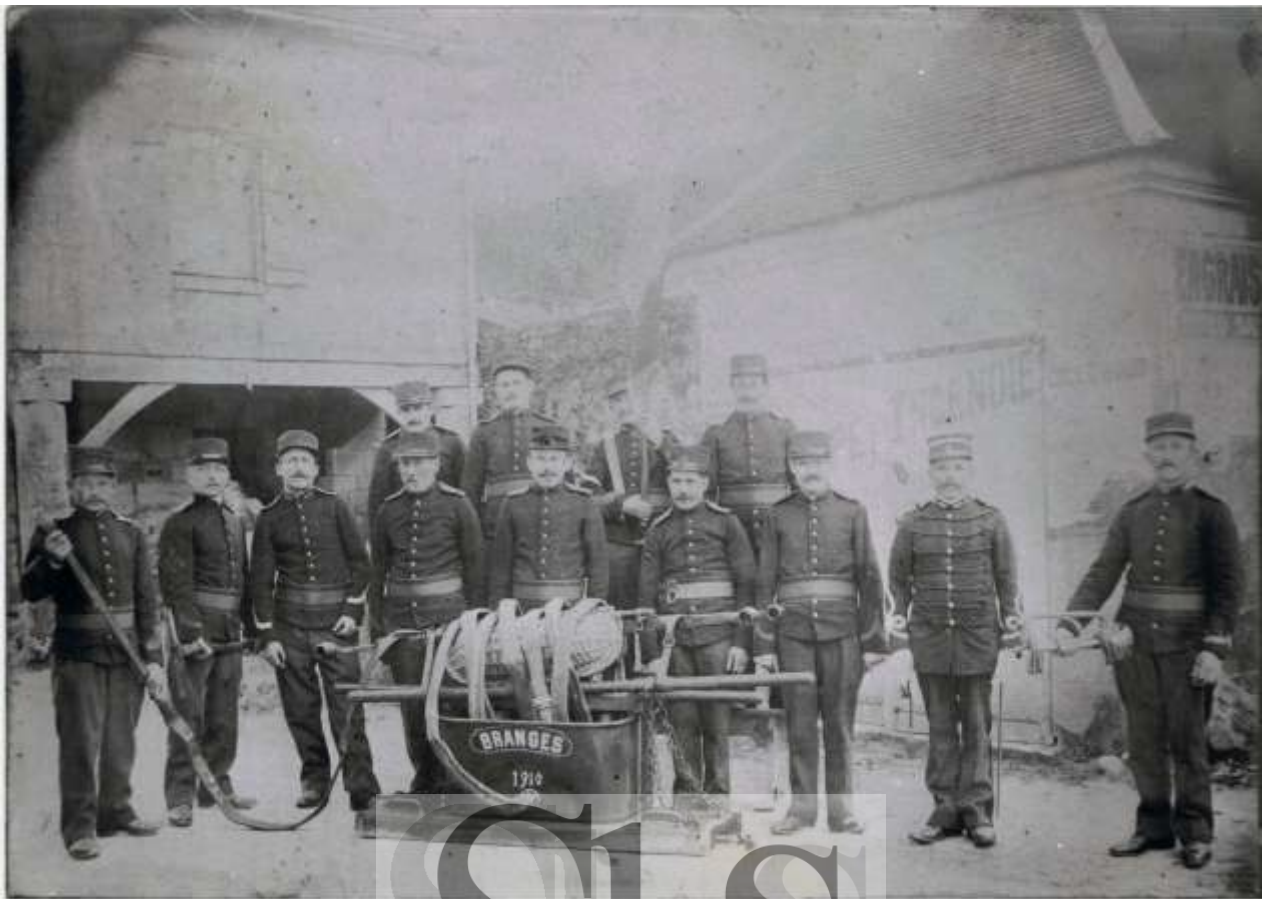
Photo Archives Illustrées mai 2005, de la vieille pompe à bras du village de Branges dans l'enceinte de la mairie d'Arcy-Ste-Restitue.

SHS
Société Historique de Soissons



Il y avait une subdivision de sapeurs-pompiers volontaires d'environ une douzaine d'hommes. Ils participent à une manœuvre chaque année et sont rétribués pour cela 15 francs. Citons ceux de 1927 : Blanchot Théophile, Bianchi Marius, Foucart Albert et Victor, Lejeune Léon et Martial, Marlier Jules, Moranvillier Victor et André, Roger Ernest, Servoise Maurice-Henri. En 1938 le corps est réduit à 4 sapeurs.

Rue d'Angleterre : La remise de la pompe à incendie est au pied de l'église et sur ce mur non loin du lavoir, ces supports métalliques servaient pour dérouler, sécher ou réparer les tuyaux.



1920 - Histoire du drapeau des sapeurs-pompiers de Branges. Probablement celui que tient le pompier du 2nd rang.

SOUS-PRÉFECTURE DE SOISSONS

BERNE, le 18 Octobre 1920

Ambassade de la République Française
l'attaché militaire

BERNE, 18 octobre 1920

**Lettre de l'ambassade française à
Berne rédigée par l'attaché militaire
le Lt Colonel Lambricot.**

Le Lt COLONEL LAMBRICOT
à Monsieur le Ministre de la GUERRE
(Etat Major de l'armée (5^{me} Bureau))
PARIS

A B lettre du département militaire
fédéral concernant la remise d'un
drapeau français/

En résumé : un
contrebandier
allemand
Wagner Vilhelm
est abattu par la
surveillance des
frontières le 13
août 1920. Dans
sa VALISE
outre des
marchandises de
contrebande, les
gardes ont
trouvé un
drapeau français
portant
l'inscription
« Sapeurs-
pompiers de
Branges ».
L'enquête sur
cet homme,
établit qu'il
avait été
prisonnier en
France et s'était
évadé...

o-o-o-o-o-o-o-o-

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je reçois du
département fédéral la lettre suivante:

Monsieur le Colonel,

"Nous avons l'honneur de vous communiquer ce qui suit:
"Le 13 Août dernier, un citoyen allemand, du nom de WAGNER
Vilhelm, né en 1892 de Preudeantadt (Wurtemberg) a été tué
par un soldat de notre troupe de surveillance dans les en-
vironns de Remishefen alors qu'il s'enfuyait pris en flagrant
délit de contrebande. Dans une valise qu'il portait, on
a trouvé un drapeau français portant l'inscription " Sapeurs-
Pompiers de Branges" (Aisne).

"L'enquête a établi que WAGNER avait été dans le temps
prisonnier de guerre en France et s'était évadé.

"Le drapeau en question nous ayant été remis par la
Direction de Police du canton de SCHAFFHOUSE, nous nous em-
pressons de vous le faire tenir, afin que vous puissiez le
rendre à ses propriétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Colonel, l'assurance de notre
très considération la plus distinguée.

Département militaire fédéral
(signé) SCHUBER

Je vous fais parvenir, par la valise d'aujourd'hui, un
paquet N° 3633 contenant ce drapeau.

LAMBRICOT.

Le mystère de la présence du drapeau de la C^{ie} des sapeurs-pompiers de Branges dans sa
besace commence ! Prestigieux drapeau revenu au pays en VALISE DIPLOMATIQUE !
En 2004, autre mystère ! L'ancienne école de Branges est vendue par la Municipalité.
Il faut bien sûr vider cette maison devenue, entre temps, salle des Fêtes !
Les citoyens sont bienvenus à venir aider et à emporter certains objets jugés désormais
inutiles. Ainsi les archives de la commune de Branges (fusion avec Arcy en 1973) sont
rapatriées à Arcy et les objets jugés inutiles et restants comme les vieux casques en laiton,
les vestes en cuir & uniformes des pompiers auraient été broyés par la benne de ramassage
des ordures ménagères ! Difficile à croire !
Quant à ce fameux drapeau, son destin est sous le signe de 'VOYAGE VOYAGE'...
Il aurait été vu la dernière fois dans la soupente de la maison communale louée au n°5
de Branges à Arcy.

AVIS de RECHERCHES !

Arrêté municipal consécutif à la Loi du 5 avril 1884 :

« Dépôts de fumier interdit, boues et immondices dans l'intérieur des cours, jardins ou autres enclos contigus aux habitations ainsi que sur les emplacements qui seraient à une distance moindre de 25 m de toute habitation et de 25 m des chemins publics. »



Attelage dans la cour du Château, tas de fumier et basse-cour en liberté comme il se voit à la même époque dans toute cour d'exploitation agricole, Château ou pas château !
L'eau des différents puits de Branges est analysée régulièrement et est très souvent non potable ; seule la fontaine du lavoir est potable, au jour du prélèvement est-il précisé !

Petite ferme du Château ;
le dernier chef de culture connu est Marcel Michalak ; sa famille loge dans le corps de logis.
Vers les années 1998 elle est vendue en 2 lots à des particuliers.

Société Historique de Soissons



Sente descendant au lavoir municipal

Rue principale = Rue d' Angleterre

La silhouette en redingote sombre du **général MANGIN** dans la cour de la petite ferme du Château le **3 août 1918**, au lendemain des combats de la **Butte Chalmont**. Document du **soldat Louis MOUNICE** (de Danvix en Vendée) ayant participé à cette bataille.

Les années de guerreS...



Rue d'Angleterre, pendant 1914-18, où les civils côtoient les soldats (silhouettes au fond à droite du tombereau).





BRANGES (Aisne) — Vue d'Ensemble

Carte postale avec mention « notre ferme », Recto/ verso.

CARTE POSTALE

Mon cher Auguste

Tous mes vœux de savoir que tu as été un permissionnaire quand à moi ce fut pour 2 jours j'espère que tu es satisfait en bon tout quand à moi ce n'est que profit en mes temps par l'envoi de nos mes vœux par la nouvelle amie et un autre prochain. Recevi mon cher Auguste mes meilleurs amitiés et un bon souvenir de moi

1918

Société Historique de Soissons

Commune de **Branges** Liste des Militaires inhumés au Cimetière

N° DÉFUNT	N° ANCIEN	NATIONALITÉ	NOM ET PRÉNOMS	RÉGIMENT COMPAGNIE ÉCOLE ou BATTALION	RÉGIMENT ET CLASSE	LIEU DE DÉCÈS	1918
1	22559	Français	Guillard Victor, Alphonse	25 Rég. 424	25 Rég. 424	2. 5. 18	
2	H		Mugan Claudius Indravin	1. Rég. 225	1. Rég. 225	3. 4. 17	
3	5	Anglais	D. R. H. Duke	25 Rég. 424	25 Rég. 424	29. 9. 14	



Après la guerre 1914-18.
Il y avait des sépultures
de soldats au cimetière.

Commune de Branges Liste des Militaires inhumés au Cimetière de Branges

N° DÉFINITIF	N° ANCIEN	NATIONALITÉ	NOM ET PRÉNOMS	RÉGIMENT COMPAGNIE ESCADRON OU BATTERIE	RECRUTEMENT ET CLASSE	Date DE DÉCÈS	LIEU de la 1 ^{re} INHUMATION
1		Français	Lejeune Jules		31 ans	17-3-1917	Branges
2		id.	Roussel Victor	207 ^{me} R.I.	21894	14-2-1917	}
3		id.	?	19 ^{me} B.C.P.		12-7-1914	
4		id.	Guillard Victor	23 ^{me} R.I.	2118	2-8-1918	
5			Inconnu				

N.B. : Le soldat GUILLARD Victor du 23^{ème}, décédé le 2 août 1918.

Commune de Branges Liste des Militaires inhumés au Cimetière

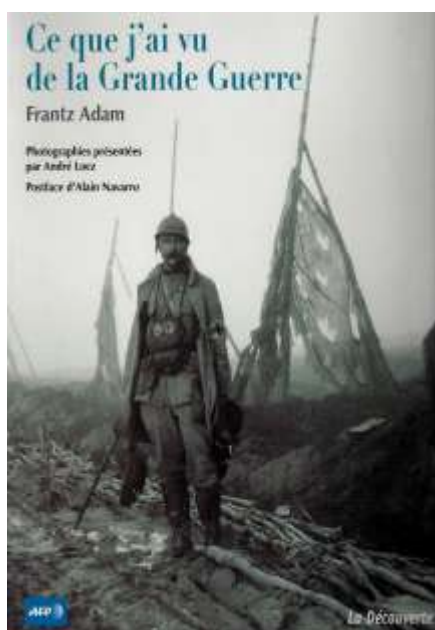
N° DÉFINITIF	N° ANCIEN	NATIONALITÉ	NOM ET PRÉNOMS	RÉGIMENT COMPAGNIE ESCADRON OU BATTERIE	RECRUTEMENT ET CLASSE	LIEU DE DÉCÈS	1 ^{re}
1	e.e. 589	Français	Guillard Victor, Alphonse	25 ^{me} R.I. 3 ^e C.M.	1917. Carn 630	2-8-18	
2	H	"	Muzean Claudius Antonin	1 ^{er} R.I. 6 ^e C.M.	1915. Carn 533	3-4-17	
3	3	Anglais	D. R. H. J. Duke	R.S. corps	14425	29-9-14	



7 août, Branges (Aisne).
 Soldats du 23^e RI cantonnés dans l'église Saint-Martin.
 « C'est bien la guerre de mouvement et il est rare que l'on
 couche plus de deux jours au même endroit. »



Mai 1918, le front s'étend de la Somme à la Marne ; le 28 mai au soir, les Allemands sont à Soissons, le 29 mai à Fère-en-Tardenois, le 30 mai ils atteignent la Marne à Jaulgonne où les troupes américaines leur barrent la route... Mais le 4 juin, ils entrent à Château-Thierry et en Allemagne c'est l'enthousiasme ! À partir du 18 juillet, le général Mangin va diriger la contre offensive avec la X^{ème} Armée sur une ligne de l'Aisne à l'Ourcq et la VI^{ème} Armée du général Degoutte de l'Ourcq à la Marne. Le 23^{ème} R.I. combat à Oulchy-le-Château qui est libéré le 7 août 1918. Les troupes allemandes sont en débandade vers Grand-Rozoy poursuivies par les Français... Éreintés de fatigue extrême, les soldats du 23^{ème} arrivent au soir au village de Branges et dorment sur de la paille dans l'église St Martin. Le médecin militaire Frantz ADAM alsacien engagé avec le 23^{ème} R.I. depuis le début de la guerre, les immortalise avec son Kodak Vest Pocket !



Un Kodak Vest Pocket.



Photos extraite du livre hommage à ce médecin , rassemblant ses photos fonds AFP- La Découverte.



Pendant la guerre 1914-18, de nombreux villages derrière le front du Chemin des Dames- côté français- deviennent comme Branges et Arcy- Ste Restitue, des lieux de repos pour les soldats et les officiers sans oublier les chevaux ; il y a des pâtures et maréchalleries pour les remettre en forme ! Les blessés sont soignés et hospitalisés dans les églises et autres grandes demeures.

A noter juste au dessus de l'entrée de l'église, un appareillage de pierres d'une ouverture , comme une fenêtre murée, (A gauche de la porte des combles en haut de l'échelle métallique) sauf que la dernière pierre n'a pas été posée, scellée !

Lors des travaux du plafond de la nef en 2000, la découverte de ces balles de **fusil Lebel** donne à penser à un poste de guetteur, logique en ce temps de guerre !

Société Historique de Soissons



**Vue de l'intérieur de ce poste de guet.
L'ouverture est bouchée par une grosse pierre pour éviter les pigeons !.**

LISTE ÉLECTORALE

du 25 octobre 1919 et du décret du 25 décembre 1919.

Et d'après guerre...1920

N ^o d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	DATE de la NAISSANCE (jour, mois et an)	LIEU de la NAISSANCE	COMMUNE OU BARRIS L'ÉLECTEUR (Indiquer la rue et le numéro, le nom du ha- meau ou du hennit).	INDICATION des faits qui justifient l'inscription de l'électeur	INDICATION du paragraphe de l'article 8 de la loi du 25 octo- bre 1919 en vertu duquel l'électeur est admis à l'inscription
1	Bizon Paul Edouard	6 ² 1886	Branges	Branges	ouvrier agricole	2
2	Bizon Paul François	1 ^{er} Mars 1852	Bazoches	Branges	ouvrier agricole	2
3	Bordet Charles Auguste	21 Mai 1824	Branges	Branges	ouvrier agricole	2
4	Brocheton Joseph	1 ^{er} Mai 1887	Branges	Branges	cultivateur	1
5	Dantheny Leon Louis	23 sept ¹ 1884	Arcey St Restitut	Branges	ouvrier agricole	2
6	Dantheny Louis Alphonse	21 Mars 1851	Arcey St Restitut	Branges	ouvrier agricole	2
7	Foucart Victor	26 ² 1870	Crecy au Mont	Branges	ouvrier agricole	2
8	Galentin Wilfride	17 octobre 1851	Branges	Branges	ouvrier agricole	2
9	Ghislain Gaston	9 Août 1890	Épave Bézu	Branges	cultivateur	1
10	Jacques Remy	5 Août 1883	Margny	Branges	cultivateur	1
11	Lejeune Martial	29 Avril 1884	Branges	Branges	cultivateur	1
12	Seclerc Euphrasie	15 octobre 1870	Cantonnes	Branges	cultivateur	1
13	Martier Jules François	18 Juin 1868	Beaumevois	Branges	ouvrier agricole	2
14	Mittelle Emilien	4 Juin 1864	Arcey et Croixes	Branges	cultivateur	1
15	Moranwillier Victor	27 Octobre 1873	Creney en Saonnais	Branges	ouvrier agricole	2
16	Plateau Emilien	16 Janvier 1874	Méroux sur Fère	Branges	ouvrier agricole	2
17	Rabozzi Ernest Joseph	16 Mars 1896	Marsy sur Ouche	Branges	cultivateur	1
18	Servoise Maurice Honoré	27 Avril 1892	Branges	Branges	cultivateur	1
19	Sindic Ernest	29 Avril 1881	Villain sur Harne	Branges	chef de culture	2

Rapport fait en juillet 1921 sur l'état de la commune après guerre par le maire Gaston Ghislain :

Terre agricole 615 hectares.
 Il y avait 8 fermes avant guerre et elles existent encore.
 En 1914 les archives de la commune sont détruites. La mairie est en mauvais état sans matériel ; le lavoir est détruit.
 Il y avait 34 maisons bâties avant guerre, une est détruite et 28 sont réparables. Il y avait 146 habitants avant guerre et seulement 81 sont rentrés. Il y avait 14 filles et 14 garçons avant, maintenant il y 9 garçons et 3 filles.

Déclaration des véhicules poids lourds et recensement des voitures susceptibles d'être réquisitionnées.

En 1920, mention Néant.
En 1921 le cultivateur du Château et de la petite ferme (rue d'Angleterre), Gaston Ghislain déclare une Torpédo, carrosserie année 1918, André Citroën type A construite le 02-03-1910.
En 1922 Gaston Ghislain, Rabozzi Joseph chef de culture de la petite ferme du Château, et Lejeune Martial déclarent posséder une voiture et un véhicule poids lourd et Jacques Remy cultivateur lui aussi, possède un poids lourd.

Ferme Bianchi sise au n° 12
rue d'Angleterre le jour de la
Fleur Cantonale de 1995.



Marius Bianchi est né en Italie (en 1922, il fait son service militaire en Libye) ; il vient après la 1^{ère} guerre mondiale dans le cadre de la reconstruction des régions dévastées.

Il prend d'abord pension dans l'un des 2 cafés de Bruys (commune de 19 hts en 2005).

Il se marie avec Jeanne Brocheton (née en 1896) fille des agriculteurs Auguste et Blanche Brocheton de cette ferme.

Le couple aura une fille Geneviève et un fils Marcel (né en 1929).

Blanche Brocheton est veuve depuis le lundi de Pâques 1919, quand son mari Auguste allant au champ, la fourche sur l'épaule, passe devant un adulte (ancien poilu de 1914-18) bricolant un obus entouré de gamins... L'obus éclate tuant l'infortuné Auguste Brocheton et blessant le gamin Gaston Foucart qui s'en sort avec un avant-bras coupé ; il portera un crochet en guise de sa main perdue.

Attelage de Marius Bianchi le père, avant 1939.

Près de l'abreuvoir rue d'Angleterre.





Blanche et Auguste Brocheton, leur fils cadet Paul (né en 1905) et leur fille Jeanne (née en 1896). **N.B. :** Photo prise pendant la guerre 1914-18 comme laisse à supposer le recto. L'aîné Joseph (né en 1887) s'installe cultivateur à Arcy (n°10 rue du Tarn). Sa fille Marie-Thérèse lui succède à Arcy avec son mari René Fortier.



M. Marcel Bianchi, raconte l'exode de mai 1940 : « La famille met une semaine pour descendre dans la Loire ; le petit convoi est composé de l'attelage principal plus un traîneau à 4 roues ; il faut plutôt voyager de nuit car le jour, les attaques aériennes sont permanentes ; son père Marius fait remarquer qu'il y a des avions italiens dans ces attaques ! Sur ce traîneau il y a le vélo du petit et la truie qui attend des petits dans une cage; elle met bas à Gobertin dans le Loiret ainsi que la jument. La famille reste un an à Gobertin et Marcel y va à l'école et comme il a son vélo la petite bourgade n'a plus de secret pour lui ; une ancienne du pays lui dit un jour qu'il la connaissait mieux qu'elle qui y était née ! Et quand ils remonteront à Branges, la douzaine de porcelets est vendue et la truie est dans le saloir... et le poulain revient dans la cage sur le traîneau ! Dans l'année qui suit le retour, les 5 chevaux meurent à la ferme et le vétérinaire leur conseille de ne pas en reprendre dans l'immédiat... Alors la famille les remplace par 4 bœufs. »

Modèle F.

RECENSEMENT
DES CHEVAUX ET MULETS.

SERVICE RÉGIONAL
DES REMONTES.

FEUILLE DE DÉCLARATION DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES

à inscrire au registre de recensement de _____

COMMUNE DE Branges

Je soussigné (Nom et prénoms du propriétaire) : Bianchi Marius
demeurant à (adresse précise) : à Branges par Fère en Tardenois Aisne

déclare posséder

- 1 chevaux entiers.
- 1 chevaux hongres.
- 3 juments.
- _____ mulets.
- _____ mules.

LISTE DÉTAILLÉE DES ANIMAUX.

NUMÉROS	NOM DE L'ANIMAL.	NATURE DE L'ANIMAL (cheval entier ou hongre, jument, mulet, ou mule).	ANNÉE DE NAISSANCE.	TAILLE.	COULEUR ET PARTICULARITÉS.	OBSERVATIONS. Si l'animal a été reformé dire en quelle année.
1..	<u>Boulats</u>	<u>Jument</u>	<u>1926</u>	<u>1.63</u>	<u>Baie fonc</u>	<u>Pelamé</u>
2..	<u>Rosette</u>	<u>Jument</u>	<u>14-5-1930</u>	<u>1.60</u>	<u>Baie fonc</u>	
3..	<u>Yigama</u>	<u>cheval</u>	<u>14-5-1931</u>	<u>1.60</u>	<u>Baie fonc</u>	
4..	<u>Charmante</u>	<u>Jument</u>	<u>18-5-1932</u>	<u>1.62</u>	<u>Baie fonc</u>	
5..						
6..						
7..						
8..						
9..						
10..						

La ferme du Château Ghislain-du Roizel à la même époque en déclare 58 tous genres confondus !

[Suite au verso le cas échéant.]

N.-B. -- La présente déclaration devra être rapportée ou envoyée à la mairie pour le 1^{er} janvier au plus tard.

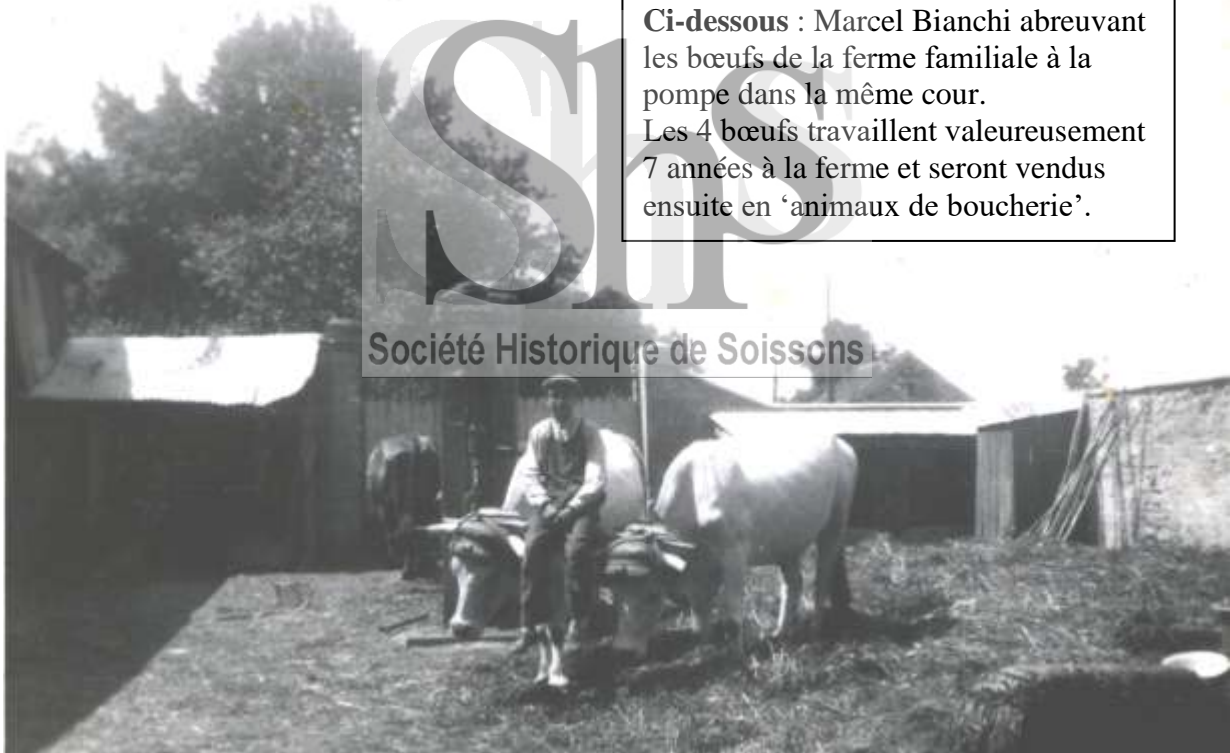
A Branges, le _____
(Signature)
M. Bianchi

Le propriétaire de tout animal déclaré est passible d'une amende de 16 à 5.000 francs (art. 62 de la loi du 21 mai 1912) et de 150 à 10.000 francs (art. 63 de la loi du 21 mai 1912) en cas de non déclaration ou de fausse déclaration.



Ci-dessus : la ferme vue en juin 2005 ; le puits est toujours sous la dalle de la cour.

Ci-dessous : Marcel Bianchi abreuvant les bœufs de la ferme familiale à la pompe dans la même cour. Les 4 bœufs travaillent valeureusement 7 années à la ferme et seront vendus ensuite en 'animaux de boucherie'.



Société Historique de Soissons

M. Marcel Bianchi témoigne : « Rentré d'exode, il se souvient de 7 soldats enterrés dans de la toile de tente militaire, là où ils étaient morts dans le talus de la pâture du Château (avant la ferme anciennement des Robin) ; il y avait un talus de 1,5 m de haut ; aujourd'hui il a été arasé lors des travaux ultérieurs d'alignements, tout comme l'abreuvoir à cet endroit alors que du temps de M. Plateau maire, il n'était pas question de le supprimer ; lui parti, c'est vendu mais à condition de laisser accès libre à la source d'eau pour chacun. »
Revoir page 13 sur l'abreuvoir.

Marcel Bianchi sur la
faucheuse tractée par
son attelage de 4 bœufs.



Rentrée du fourrage, un
copain de Marcel, Félix
Zulewski, son père Marius
et Marcel sur la charrette.



M. Marcel Bianchi (né en 1929) témoigne : « Les enfants de Foufry venaient de son temps à l'école à Branges par le chemin de Foufry à Branges. Chaque semaine, chacun son tour, un gamin allumait le poêle et balayait la classe. La paroisse était desservie par le curé de Loupeigne ; j'y ai fait ma communion en 1940 et le renouvellement ; c'était l'abbé Paquis ; il passait dans toutes les maisons pour réprimander les gamins qui n'allaient pas au catéchisme.

Le facteur venant de Fère après avoir fait Rugny et laissé le courrier à Arcy, allait desservir Foufry ; mais quand il y avait trop de neige il laissait sa bicyclette à la ferme et venait à pieds par ce même chemin à Branges.



Marcel Bianchi sur le premier tracteur de la famille en 1947, un FARMALL acquis avec les bons du Plan Marshall et la somme de 150 000 francs d'alors.

Après la perte de toutes les vaches en 1940 et des 5 chevaux en 1941, il a fallu survivre et un peu d'aide redonne un peu d'espoir !

Le village est libéré le 28 août 1944 : un side-car passe avec 3 Allemands (dont un de mort) et se trouve en face des Américains à la fourche en bout du village vers Loupeigne ; les 2 Allemands sont tués.

Mairie de *Manu* CANTON DE *Culchy & Chateau*
 Bordereau d'envoi des demandes d'autorisation d'achat de pneumatiques pour bicyclettes

MOIS de *juin* Contingent accordé
 Enveloppes *2* Chambres *1* DATE D'ENVOI *17/8/1945*

N° ordre prioritaire	NOM ET ADRESSE	PROFESSION	ENVELOPPES	CHAMBRES	N° de l'autorisation délivrée (à renvoyer par le Sers. Prison. de la Préfecture)
1	<i>Drozak Charles</i>	<i>Retraité</i>	1	-	<i>WC-049798</i>
2	<i>Bianchi Maurice</i>	<i>Cultivateur</i>	1	-	<i>WC-0219799</i>
3	<i>Vit René</i>	<i>id.</i>	-	1	<i>WC-021852</i>

Mairie de BRAIGES (AISNE)
 Le Maire, (signature)

Même les pneus de vélo sont restreints ; il faut en faire la demande à la mairie qui la transmet en trois exemplaires à la sous-préfecture ; portant nom, adresse du bénéficiaire et un exemplaire reste affiché pendant trois mois sur le panneau municipal placé à la portée du public !

4^e DIVISION
2^e Bureau

PRÉFECTURE DE L'AINSE

BORDEREAU D'ENVOI
de cartes et de feuilles de points textiles

A M. le Maire de la Commune de Branges

DÉSIGNATION	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Couvertures		Volet à retourner après signature à la Préfecture de l'Aisne, 4 ^e Division, 2 ^e Bureau
Feuilles de points : Modèle L	3	
» B		
» E		
» J		
» A		
» M (Mariages)		

Reçu les pièces indiquées ci-dessus.

194

Le Maire,

4^e DIVISION
2^e Bureau

PRÉFECTURE DE L'AINSE

BORDEREAU D'ENVOI
de cartes et de feuilles de points textiles

A M. le Maire de la Commune de Branges

DÉSIGNATION	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Couvertures		Conformément aux dispositions contenues dans ma circulaire insérée aux Recueils des Actes Administratifs n° 40 du 28 Décembre 1943, l'un des exemplaires de ce bordereau doit être conservé à la Mairie à l'appui de la comptabilité de cartes de textiles, l'autre retourné, daté et signé à la Préfecture de l'Aisne, 4 ^e Division, 2 ^e Bureau.
Feuilles de points : Modèle L	3	
» B		
» E		
» J		
» A		
» M (Mariages)		

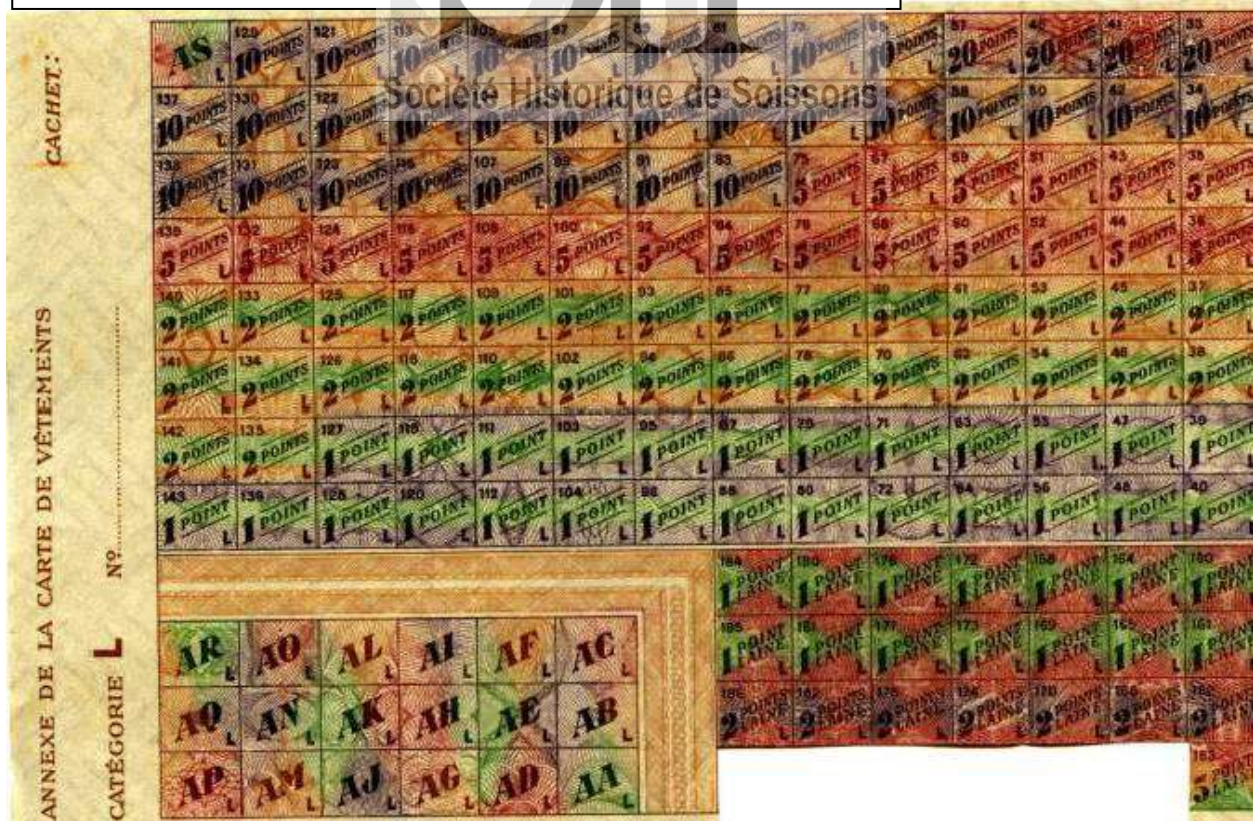
Laon, le 6 FEV. 1945 194

Pour le Préfet de l'Aisne
Le Chef de Division délégué :

R. LEVENT.

Carte pour des vêtements.

Guerre & après guerre, on survit & continue à vivre. Voici quelques éloquents petits témoins de papier...



DÉPARTEMENT
DE L'AISNE

Arrondissement de SOISSONS

Canton d'Oulchy-le-Château

COMMUNE
DE
BRANGES

Branges, le 3 Novembre 1947
Préfecture de l'Aisne 1^{ère} Division 2^{ème} Bureau
Recensement général des automobiles, tracteurs etc

acte en mairie en blanc # 3

N ^o d'ordre.	Nom. prénom.	Prof. me.	Marque	Transport	m ²	Numéro	Carburant.
1	Maunillier Victor	Comisime	Renault	retardement	340 L.S.3	6	Essence
2	Du Roizel André	Comisime	Mayford	particulier	1983 A.F.5	21	Essence
3	Du Roizel André	Tractem agricole	Van	Tractem agricole		39	gas oil ou Fuel oil
4	Robin Georges	Comisime	Renault	particulier	1998 A.F.5	10	essence
5	Robin Georges	Comisime	Volvo	particulier	2058 A.F.5	9	essence
6	Viet Pierre	Charron	Peugeot	usage P.		1	essence
7	Viet Pierre	Carrosserie	Litroen		1924 9 U6	11	charbon
8	Viet Pierre	Tractem	Société française	Tractem agricole		35	mazout
9	Du Roizel André	Comisime	Peugeot	particulier	6308 A.F.4	8	essence motor
10	Robin Georges	Tractem agricole	Peugeot	Tractem agricole	19130 P.E	26	gas oil. fuel oil



Etat des Consommations

602^{em.}

Électriques

Régiment de Pionniers

4^{ème} Compagnie du 1^{er} Bataillon

Période du 1^{er} Janvier
au 29 Janvier 1940

à Branges
Département (Creuse)

Noms et adresses des logeurs	N° des lanternes	Effectif	Lampes		Nombre d'heures		Consommation Totale	Engagement
			Nombre	Consommation en W. H.	Eclairage	Par jour du 1 ^{er} au 29/1/40		
du Roizel	-	25	compteur relevé p ^r la période envisagée		8	100 h	8 Kw 100 h (20.57)	M. du Roizel
Gandon	-	-	id		-	-	14 Kw 200 (36.06)	Gaut
Sabbe	-	1	25	WH.	6	17 h	4 Kw 350 (41.04)	Sabbe
du Roizel	-	3	105	WH.	3	87	9 Kw 135 (23.20)	M. du Roizel
Castelain	-	1	25	WH.	5	145	3 Kw 625 (9.30)	M. Castelain
Hozanowski	-	4	185	WH.	5	145	26 Kw 825 (68.72)	M. Hozanowski
Maine	-	1	60	WH.	6	17 h	10 Kw 110 (26.51)	M. Stevan
Gandon	-	2	80	WH.	5	du 12 au 29	6 Kw 800 (17.14)	Gaut
							<u>83,475</u>	

Consommation totale 83 Kw 475 x 2.5 h

Ordonne le présent état à la somme de deux cent deux francs vingt six millimes. (212^f 026)

Fait à Branges le 1^{er} Mars 1940.
Le Lieutenant Régiment Cal la p^r C^{ie}.

Vu par le Maire de la Commune de Branges démissionnaire
de l'adjoint



Reçu la somme de deux cent deux francs deux centimes.
Branges le 1^{er} Mars 1940
L'adjoint.

Distribution de SCHLAMM gras ? De quoi parle-t-on ?

PREFECTURE DE L' AISNE

4^e DIVISION

3^e BUREAU

LAON, le 15 Mai 1946.

LE PREFET DE L' AISNE,

à Messieurs les Maires du département.

OBJET : Distribution de schlamm gras.

Avant l'entrée de l'hiver il importe d'assurer à la population un minimum de possibilités de chauffage. On ne peut, en effet, envisager au cours de l'hiver prochain des répartitions de charbon suffisantes pour assurer le chauffage des foyers domestiques. Les ressources du pays sont insuffisantes, les importations étrangères incertaines et limitées. De plus, les besoins des industries doivent être servis par priorité pour assurer la reprise de la vie économique du Pays.

Aussi ne faut-il pas compter sur une augmentation sensible du contingent départemental de charbon qui permettrait d'améliorer et d'étendre les distributions à tous les foyers domestiques du département.

Par ailleurs, en raison de l'épuisement des ressources forestières, les attributions de bois ne pourront guère être relevées.

Je me suis donc préoccupé de remédier à cette situation et de procurer à la population des moyens de chauffage pour l'hiver.

J'ai ainsi obtenu la disposition d'un programme assez important de schlamm gras dont j'envisage la distribution aux communes non dotées de la carte de charbon.

En vue de la répartition rapide et équitable de ce combustible entre tous les foyers des localités visées ci-dessus, je vous prie de vouloir bien prendre les dispositions suivantes :

1^o Vous établirez et remettrez à chaque chef de famille de votre commune un bon (suivant modèle ci-après) indiquant les nom et prénoms du chef de famille avec le nombre de personnes vivant au foyer. Ces bons seront numérotés et enregistrés sur un répertoire tenu à la Mairie.

Les chefs de famille se feront inscrire et remettront leurs bons chez un négociant en charbon de leur choix, qui passera commande du schlamm et le livrera ensuite aux particuliers.

2^o Vous dresserez un état récapitulatif (modèle ci-après des bons délivrés et vous le transmettez immédiatement à la Préfecture (4^e Division, 3^e Bureau) qui avisera le Bureau départemental des Charbons. Cette pièce devra parvenir à mes services dans le plus court délai et en tout cas avant le 25 mai 1946.

En principe, la distribution du Schlamm se fera sur la base suivante :

- 200 kgs par foyer de 1 à 2 personnes ;
- 300 kgs par foyer de 3 à 4 personnes ;
- 400 kgs par foyer au-dessus de 4 personnes ;

Le prix sera de l'ordre de 1.250 Frs la tonne.

La distribution se fera au fur et à mesure des arrivages.

Vous porterez ces dispositions à la connaissance de vos administrés par tous moyens de publicité en usage dans votre commune, en leur précisant que le combustible qui leur sera ainsi attribué n'est pas destiné à une utilisation immédiate mais devra constituer un stock de sécurité pour l'hiver prochain.

Il conviendra, à cet effet, que l'avis que vous afficherez rappelle aux intéressés que ce combustible est mis en place pour l'hiver et que toute autre distribution demeure très douteuse.

J'attire votre attention sur l'absolue nécessité d'agir vite et d'établir sans aucun retard et pour le 25 mai les documents visés ci-dessus, il est indispensable de répartir immédiatement les stocks existants et de profiter des possibilités actuelles de transport ; tout retard risque de compromettre la réussite de ce programme et de priver la population de moyens de chauffage pour l'hiver.

Il est inutile que j'insiste sur l'intérêt que présente pour la population cette répartition exceptionnelle qui doit atténuer les difficultés de l'hiver. Je m'efforcerai d'ailleurs d'utiliser toutes les possibilités qui pourraient ultérieurement se présenter pour apporter un nouveau soulagement à une situation que je sais pénible.

L'éventualité d'une nouvelle répartition demeure subordonnée aux possibilités générales et aussi à la rapidité et à la régularité de cette première distribution.

A cet effet, je compte sur votre habituelle diligence et votre souci de l'intérêt général pour mener à bien ce travail qui, je le répète, sera d'autant plus efficace qu'il sera fait plus rapidement.

En séance du 29-11-1942, il est souscrit l'achat de l'édition spéciale « Effigie du Maréchal Pétain » au profit du secours National considérant que l'étendue des sacrifices consentis de cette œuvre, aux prisonniers de guerre et de leurs familles sont un esprit de solidarité.

Prefet de l'Aisne,

J. SAMAMA.



Société Historique de Soissons

Un arrêté du 25 février 1946 considérant « qu'il y a lieu d'attribuer du bois de chauffage aux habitants de la commune qui en sont privés, met en demeure dans un délai de 3 jours à l'exploitant forestier de Soissons de cesser tout enlèvement de bois de chauffage situé sur le territoire de la commune de Branges. Vu que M. Legrand s'en soustrait aux demandes réitérées d'attribution communale de bois de chauffage exploitée par lui sur le territoire de la commune. »

AREA SEARCH CERTIFICATE

...15 May 1946...
(Date)

PERMIT LAISSEZ-PASSER CURFEW COUVRE-FEU

EXEMPTION FROM SECURITY RESTRICTIONS
EXEMPTION AUX MESURES DE SÉCURITÉ
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE
FORCES EXPÉDITIONNAIRES ALLIÉES

Date issued / Délivré le _____ Expires on / Expire le _____
 Surname / Nom _____ First name / Prénoms _____
 Address (Town & Street) / Adresse (Ville et Rue) _____
 Function / Fonction _____
 Identity Card Type and number / Type de la Carte d'identité et numéro _____
 Signature of holder / Signature du titulaire _____
 Reason of travel / Raison du déplacement _____
 Destination and route / Destination et itinéraire _____
 Available hours / Heures de validité _____
 The person named above is granted exemption from restrictions suspending curfew.
 La personne ci-dessus mentionnée est exemptée des restrictions relatives au couvre-feu.
 This exemption is only valid when used in conjunction with the holder's identity card.
 Cette exemption n'est valable qu'accompagnée de la carte d'identité de l'intéressé.

Le Maire,

15 mai 1946. Formulaire d'enquête pour la recherche de tombes de militaires américains, alliés ou allemands.
Réponse : aucune tombe.

En réponse à l'enquête faite ce jour par des représentants de l'armée américaine concernant l'existence de tombes de militaires américains, alliés, ou allemands, je certifie qu'à ma connaissance, et selon ma conviction, il n'y a pas d'U.S. allies ou allemands enterrés ou restés à la surface du sol dans la région sous ma juridiction. Je plus j'ai ordonné d'apposer sur les lieux d'affichage de la commune sous ma juridiction un appel demandant tous renseignements aux habitants et suis d'accord pour que si d'autres tombes de soldats américains, alliés, ou allemands viennent à ma connaissance, j'en avertisse l'Armée américaine à l'adresse ci-dessous.

persons within the community and agree that should further information regarding the location of graves of U. S. deceased, or their Allies, or members of the German Army, become available. I shall notify the U. S. Military at the address below.

COMMANDING OFFICER
SECOND FIELD CO BND
AMERICAN GRAVES REGISTRATION CO BND
APO 809 US ARMY

(1) Insert number of bodies. If none so state. List bodies on reverse side of this certificate.

Arthur O. Pausch
Investigator's Signature
75...36912645...
Rank ASH
3659 P.M. Jr. Reg Co.
Organization



...H. Charon...
Town Official's Signature
(DISTRIBUTION: 1 copy retained by Town Official 1 by Searching Team Eq. 1 to Gp Eq.)

Fêtes, Fleurs Cantonales, faits divers.



Fleur 1956, l'abbé Margerin du Metz dit la messe sous le hangar agricole du Château.

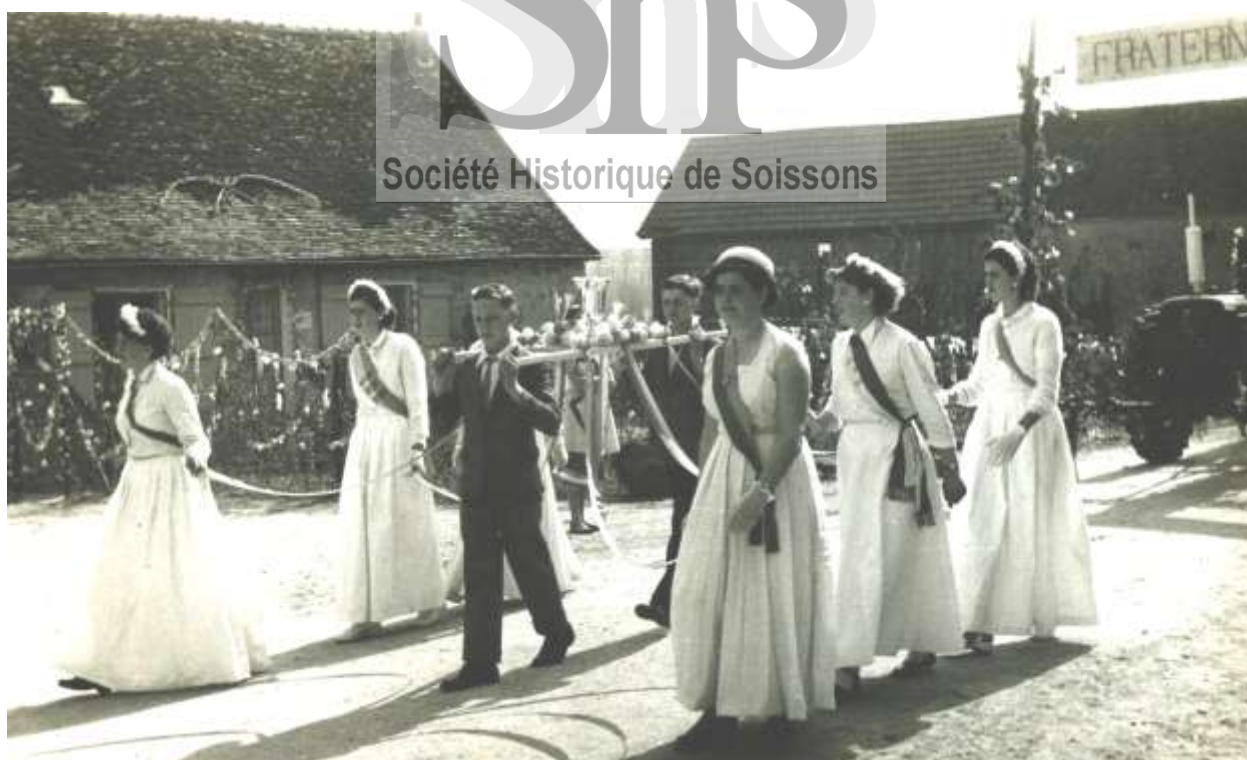


Le défilé passe devant la maison du capitaine de la C^{ie} de Branges M. Gaston Labbez ; Mme Du Roizel, femme du maire tient la main de la petite Madeleine Labbez (née en 1953).

N.B. : Voir chapitre consacré aux FLEURS CANTONALES.



Le défilé. Les reines de g. à d. Claudine Sauvage, Mlle Couvreur, Daniel Viet, Jacqueline du Roizel, Monique Coullon.



Défilé rue d'Angleterre.

Les reines sont de g. à d. Adrienne Lepage, Mlle Couvreur, le porteur Michel Lepage, Anne-Marie du Roizel, Raymonde Lepage Mlle Couvreur.
Et le nez du tracteur tirant le char de Branges.



Passage rue d'Angleterre devant le corps de la ferme de la famille Robin.
Sur le tracteur tirant le char d'Arcy, l'ouvrier agricole à la ferme Viet, M. Jean Avigny ;
suivent le char les officiels de la Fleur Cantonale avec au centre le maire André du Roizel.

M. et Mme Coullon habite l'ancien logement des instituteurs
juste derrière la nouvelle école (vendue en 2003).

M^{me} Coullon à l'honneur

Lors du repas des anciens de la commune d'Arcy-Sainte-Resstitue, qui s'est déroulé dimanche midi, dans la salle des fêtes de Branges. Guy Hobraux, le maire de la localité, a remis officiellement la médaille de bronze de la famille française à Henriette Coullon et son mari, Pierre.

Agés réciproquement de 75 ans et 80 ans, M. et Mme Coullon, qui demeurent à Branges hameau où M. Coullon a exercé son métier d'ouvrier agricole durant plus de vingt ans à la ferme Duroizel, coulent une paisible retraite après avoir élevé et éduqué deux garçons et deux filles.

Comme beaucoup de personnes âgées, le grand plaisir



Henriette et Pierre Coullon ont élevé quatre enfants.

d'Henriette et de Pierre Coullon est d'être entourés de leurs huit petits-enfants.

Après la décoration, le verre

de l'amitié en l'honneur des époux Coullon a ouvert le repas, toujours apprécié, du 3^e âge.

Famille
Lepage
6 Novembre 1960

Un drame que les habitants de Branges et d'Arcy-Ste-Restitue garde encore le souvenir dans leur cœur... Car parmi les victimes, le beau-frère est un fils de Louise Berthe famille d'Arcy ; il laisse orphelins ses 2 jeunes enfants (2 mois et 2 ans) ; la fillette et son frère seront élevés chez leurs grands-parents Berthe à Arcy.

Terrible nouvelle pour chacun, qu'il soit Brangeios ou Arcéens d'autant que la famille pleurait encore la mort du frère Claude Lepage, soldat tué pendant la guerre en Algérie, il y a 2 ans à peine!

Le choc est terrible et le conducteur Roger Lepage, son père, son beau-frère sa sœur sont tués sur le coup. Mme Adrien Lepage est gravement blessée et la femme du conducteur décède suite à ses blessures.

Au tribunal correctionnel de grande instance

Le tragique accident de Mortefontaine (cinq morts et un blessé) : le conducteur du camion a été condamné à six mois de prison et plus de 33 millions d'anciens frs de dommages-intérêts sont octroyés aux parties civiles

Six mois de prison et 1.200 NF d'amende au prévenu et octroi de plus de 33 millions d'anciens francs aux parties civiles : tel est le jugement que le tribunal correctionnel de grande instance a rendu, hier, au sujet de l'épouvantable accident survenu le 8 novembre 1960, à Mortefontaine, et qui fit cinq morts et un blessé.

Dans l'exposé des motifs de son jugement, le tribunal a retenu la seule responsabilité du camionneur : M. Jean Manka, âgé de 41 ans, de Buergles-sur-Sambre.

Ce tragique accident s'est produit aux environs de 20 heures, au carrefour de Pouy. La collision a opposé le camion, conduit par M. Manka, et une voiture agricole pilotée par M. Roger Lepage, 29 ans, ouvrier agricole, de Charlise. Le poids lourd venait de Vic-sur-Aisne tandis que, à droite, arrivait la voiture de M. Lepage.

Le choc a été terrible et des débris de l'automobile l'on devait retirer les corps de MM. Roger Lepage, de son père, son beau-frère et de sa sœur qui avaient été tués sur le coup. Mme Lepage était gravement blessée ainsi que sa nièce. Mme Roger Lepage devait décéder par la suite.

Cette pénible affaire avait été évoquée à l'audience du 23 février 1961 et le tribunal, après l'audition du camionneur, des témoins et des plaidoiries, avait mis son jugement en délibéré.

Notamment coupable de ne pas avoir respecté la priorité de droite, M. Manka, outre sa condamnation à la prison et à une peine d'amende, s'est entendu prononcer le retrait de son permis de conduire pour une période de deux années.

Dans sa répartition des dommages et intérêts, le tribunal a attribué : 71.500 NF à la mère de M. Roger Lepage ; 3.000 NF à Michel et à Philippe Lepage ; 15.000 NF à Odette Lepage, frères et sœur non mariés de Roger ; 3.000 NF à chacun des six autres frères et sœurs mariés ; 40.371 NF à Mme Henoux et 30.000 NF à chacun de ses deux enfants, aux père et mère de Mme

Roger Lepage : 10.355 NF et 100.000 nouveaux francs pour enfants à charge ; 3.000 NF à la mère de M. Lucien Henoux ; 2.500 NF à chacun des deux frères de Mme Roger Lepage ; 25.000 NF à la petite nièce (blessée) ; Roger

Lepage et 3.000 NF à la mère de la fillette.

M. Jean Manka a été également condamné aux dépens et l'entreprise coterzéenne Willot, propriétaire du camion, a été déclarée civilement responsable.



Le père du conducteur M. Adrien Lepage charretier à la ferme du Roizel. Sa femme Solange Pauline (née Labbez) survit à ses blessures.

Terrible collision à Mortefontaine

» Suite de la page une »

ques instants plus tard à la hauteur du lieu de l'accident, et alerta les brigades de gendarmerie de Vic-sur-Aisne et Soissons.

Les gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux de la collision et eurent beaucoup de peine à extraire les occupants de la petite voiture.

Quatre d'entre eux avaient été tués sur le coup. Ce sont, le conducteur, M. Roger Lepage, son père, Adrien, âgé de 57 ans, de Branges; son gendre, Lucien Héroux, 26 ans, ouvrier agricole à Hartennes-et-Taux, et la sœur de Roger Lepage, Agée, de 11 ans.

Deux autres personnes, Mme Eugénie Lepage épouse du conducteur, 26 ans, et Marie-José Blandin, 3 ans, petite fille d'Adrien Lepage, souffraient de blessures multiples. Le conducteur du camion était de son côté blessé au bras.

Les trois blessés ont été hospitalisés à Soissons.

Au moment de l'accident, le lourd véhicule était chargé de pulpe de betteraves et circulait pour le compte d'une sucrerie de Berreuil (Oise).

La voiture de M. Roger Lepage est totalement hors d'usage.

Dans la matinée d'hier, le parquet de Soissons se rendit sur les lieux de la collision pour procéder aux constatations d'usage.

Les corps des quatre victimes, dans l'attente de leur transport à Chacrise, Hartennes-et-Taux ou Branges, ont été déposés dans l'ancienne râperie de Pouty, située en bordure du carrefour tragique



A UN CARREFOUR DE MORTEFONTAINE (AISNE)

TERRIBLE COLLISION ENTRE UN CAMION ET UNE AUTO

Quatre morts - Trois blessés

DANS la première partie de la nuit de dimanche à lundi, un terrible accident de la route a fait 4 morts et 3 blessés, à Mortefontaine, à une dizaine de kilomètres de Vic-sur-Aisne.

Il était déjà très tard lorsque au carrefour de Pouty, une collision tragique opposa un camion de M. Williot, transporteur à Villers Cotterêts, et que conduisait M. Jean Manka, 41 ans, de Buergues-sur-Sambre, et la Dyna-Panhard pilotée par M. Roger Lepage, 29 ans, ouvrier agricole, de Chacrise.

L'automobile venait de Mortefontaine où son conducteur avait fait une visite à ses parents.

Le choc s'est produit en plein milieu du carrefour avec le camion qui arrivait à gauche de la direction de Vic.

Prise de plein fouet, la Panhard a été traînée sur une vingtaine de mètres environ et était devenue un amas de ferrailles tordues lorsque le camionneur réussit à stopper son véhicule.

Un automobiliste arriva quel-

» Suite en page 9 »

La voiture familiale Panhard de M. Roger Lepage est traînée sur une vingtaine de mètres avant que le camion puisse stopper.

Société Historique de Soissons



Après le choc tragique, la voiture de M. Roger Lepage est devenue un amas de ferraille tordue

A Branges

Une rue portera désormais le nom de Claude Lepage mort à 22 ans durant la guerre d'Algérie

Le 25 février 1958, dans la région de Constantine, où les combats font rage depuis le début du conflit algérien, un jeune parachutiste de 22 ans, Claude Lepage est mortellement blessé à la tête. Transporté d'urgence à la clinique d'Alger, il décédera, sans avoir repris connaissance le 5 mars suivant.

Le 25 septembre 1983, dimanche dernier, au hameau de Branges, ancienne commune aujourd'hui rattachée à celle de Arcy-Sainte-Restitue, le sous-préfet de Soissons, M. Christian De Follin, et le maire d'Arcy, M. Emile Fortier, dévoilent, sous le drapeau tricolore, le nom d'une nouvelle rue de Branges, la rue Claude Lepage

Le parachutiste Claude Lepage décède le 5 mars 1958 suite à une grave blessure à la tête reçue au combat dans la région de Constantine où les combats font rage depuis le début du conflit algérien.

Entre ces deux événements, vingt-cinq années se seront passées avant que, sur l'initiative de l'un des neveux du soldat tué, le village où ce dernier avait passé une partie de sa jeunesse, ne marque officiellement son souvenir et lui consacre le nom de l'une de ses rues. Un quart de siècle après sa mort, Claude Lepage est de nouveau présent par le souvenir dans ce hameau de Branges où, dimanche, se sont retrouvées de très nombreuses personnalités de l'arrondissement et, bien sûr, la famille de Claude Lepage, ainsi que l'ensemble des habitants de la commune.

Né à Villers-Cotterêts

Présidée par MM. Lefranc, député, de Follin, sous-préfet, Girard, sénateur et conseiller général du canton, Rossi, maire de Château-Thierry, et le colonel de La Rouzière, commandant le 67^e R.I. de Soissons, cette cérémonie commémorative fut suivie par une foule nombreuse, au sein de la-

quelle on remarquait notamment les représentants des associations patriotiques, une délégation de l'Union nationale des parachutistes de l'Aisne, un détachement du 67^e R.I. et la fanfare d'Oulchy, étaient également présents.

Ce fut M. Emile Fortier, maire d'Arcy-Sainte-Restitue, commune à laquelle est aujourd'hui rattaché le hameau de Branges, qui, avant de dévoiler la plaque fixée à l'angle de la rue, prit la parole pour évoquer le souvenir de Claude Lepage. Se refusant à « raviver une époque douloureuse », M. Fortier, à l'adresse des générations nouvelles, évoqua également en quelques mots le conflit algérien dans lequel Claude Lepage allait trouver la mort. Originaire de Dampleux, près de Villers-Cotterêts, où il était né le 2 février 1936, il suivit ses parents, ouvriers agricoles, à Cuisy-en-Almont, puis à Branges. Devenu lui-même ouvrier agricole, il fut le 6 septembre 1956 appelé sous les drapeaux et affecté au 14^e Régiment de chasseurs parachutistes basé à Toulouse. Le 22 février suivant, il embarquait pour Alger puis était dirigé, avec sa compagnie de combat sur Boufarik, puis dans le sud de l'Algérie, près de la frontière marocaine. Un an plus tard, opérant dans un secteur près de la frontière tunisienne où son régiment lutte contre les bandes locales, Claude Lepage est mortellement blessé au cours d'une opération dans le djebel à M'Ziouza. Son corps sera rapatrié quelques semaines plus tard à Soissons. Claude Lepage était titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de la Valeur Militaire.

Un « exemple à méditer »

Au terme de cette évocation, M. Fortier devait conclure : « que cet exemple soit médité par notre

jeunesse actuelle qui semble vouloir limiter le temps du service national, ou essayer de l'éviter... Je pense qu'il est bon de rappeler que des jeunes gens comme eux sont partis sans discuter faire leur devoir, même si cela ne les enchantait pas ».

Venait ensuite l'heure de dévoiler la plaque commémorant le souvenir du soldat tué. Une prise d'armes et un hommage rendu à sa mémoire par l'ensemble des personnes présentes, vinrent clore cette cérémonie.



Devant la nouvelle plaque commémorant le souvenir de Claude Lepage, le sous-préfet, commissaire adjoint de la République M. de Follin, et M. Fortier, maire d'Arcy-Sainte-Restitue.



**Inauguration de la rue Claude Lepage
le 25 septembre 1983.**



SHS
Société Historique de Soissons



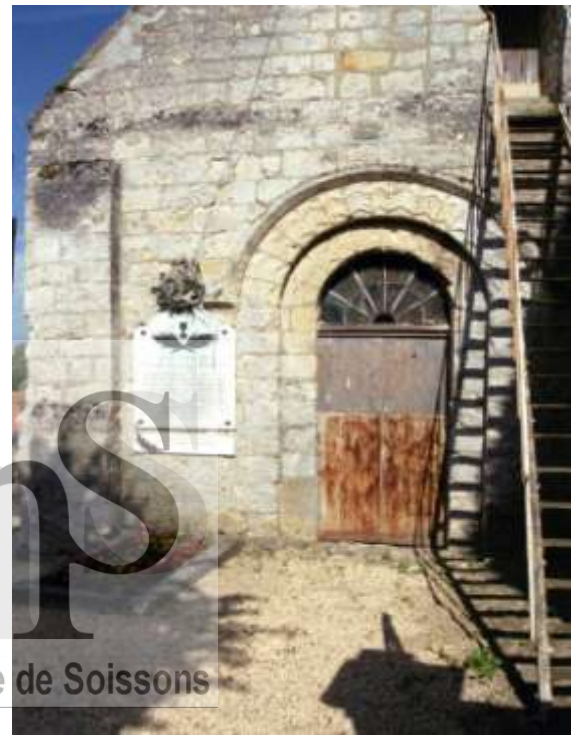
L'église St Martin

1866 dans le répertoire archéologique (canton d'Oulchy) de Stanislas Prioux et l'abbé Pécheur : «Eglise paroissiale de St Martin du XII^{ème}, plan forme rectangulaire avec un bras droit carré en saillie dans lequel on pénètre par les 2 travées du chœur à droite. Longueur 20,80 m y compris le chevet ; largeur 5,90 m et 9,70 m en face de bras droit en saillie. Hauteur des voûtes du chevet, du chœur et bras droit 6,40 m et 5,50 m au plancher de la nef.

Le clocher n'existe plus ; contreforts en dehors »



Vue 2005 prise
du Château.



Réfection du
clocher en
mars 1985.



Photo de F. Moreau-Nélaton de son livre
paru en 1914 « Les églises de chez nous ».



Dans le même ouvrage il y a aussi une vue de l'église avec son clocher et description
 « le carré supporte un clocher tout récent. » En 1890, le Conseil municipal décide divers travaux de réparation... Il semble donc aussi compris celle du clocher.

Photos juin 2005



Société Historique de Soissons



Façade de l'ancienne école-mairie.
 Puis à la rentrée 1958-59, l'aile gauche est vendue et la mairie s'installe à droite, l'entrée est en haut des marches.
 L'inscription MAIRIE peinte au-dessus de la porte est encore aujourd'hui visible.



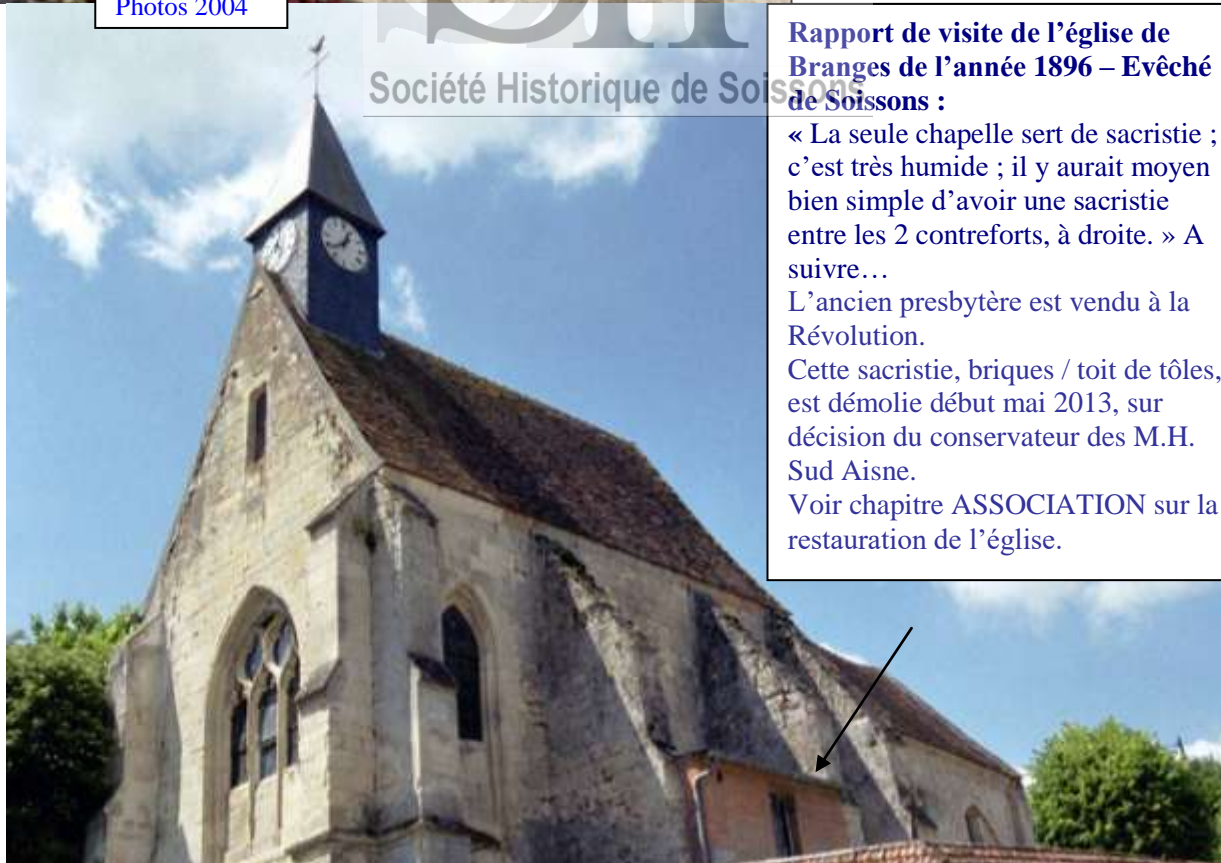
Photos 2004

Texte de B.Ancien :

« **L'église** est chétive, seulement 20 m de long et un seul croisillon. Son portail, encore 12^{ème} siècle, fait penser que sa superficie est restée celle d'origine, d'une chapelle qui dépendait d'Arcy et ne fut érigée paroissiale qu'en 1221 seulement.

Cette modeste cure a cependant eu pour dernier curé d'Ancien Régime un savant, l'abbé Manesse, ancien bouvier de St-Jean des Vignes, il s'étendit sur l'anatomie, la médecine et toutes les sciences qu'on dit naturelles. Auteur de divers traités, il appartenait au cénacle du Château de Braine. Prêtre réfractaire, il s'exila à la Révolution et il faut croire qu'en migrant ses compétences scientifiques furent appréciées, on l'admit à l'Académie d'Erfurt. Passé en Russie, il s'incéna dans l'Académie impériale des sciences de St Pétersbourg.

Il ne rentra en France que lors de la Restauration et finit ses jours en 1820, hébergé au château de Soupir. »



Société Historique de Soissons

Rapport de visite de l'église de Branges de l'année 1896 – Evêché de Soissons :

« La seule chapelle sert de sacristie ; c'est très humide ; il y aurait moyen bien simple d'avoir une sacristie entre les 2 contreforts, à droite. » A suivre...

L'ancien presbytère est vendu à la Révolution.

Cette sacristie, briques / toit de tôles, est démolie début mai 2013, sur décision du conservateur des M.H. Sud Aisne.

Voir chapitre ASSOCIATION sur la restauration de l'église.



Les vitraux XIX^{ème} sont déposés en 2011. Leur restauration se fait en 2018-2019-2020.

Réfection du clocher au printemps 1985 en mars.



Suite du rapport de visite du 10 mai 1896 :

« Le linge est blanchi, raccommodé renouvelé en temps utile avec beaucoup de soins par une jeune fille chrétienne dévouée. Les ornements sont réparés, toujours décents, autant que le permettent l'humidité et le manque de place. Promesse d'acheter les offices nouveaux pour remplacer les vieux missels et livres de chants. Les communions se font dans la paroisse ; les catéchismes se font à Arcy le dimanche et jeudi à 2h et 9h. Il est demandé que les enfants le fréquentent au moins 2 ans avant la communion. Revenus : pas de fondation. »

Rapport établi par l'abbé Brotonne (curé d'Arcy) le 10 mai 1896.

Rapport du 8 mai 1923 : Signé par l'abbé Paquis, curé de Loupeigne et de Branges mentionnant qu'il y a 66 habitants, tous catholiques, que le confessional est commandé et que les vases sacrés sont conservés chez M. le maire.



Eglise rurale avec nef sans collatéraux ; église du XII^{ème} ainsi qu'en témoigne le porche de style roman primitif, le portail plein cintre dont l'archivolte est guivrée entre les tores.

Fonds baptismaux en pierre sculptée du XIII^{ème}.

Ci-contre photo 2004 prise par l'association des Archives Illustrées en vue de travaux de nettoyage et restauration de ce patrimoine par des bénévoles puis par des artisans locaux sous l'égide de la municipalité et du conservateur des M.H.

Imposte/porte, avant et après ces travaux.

Voir le chapitre

L'Association 2004-2021

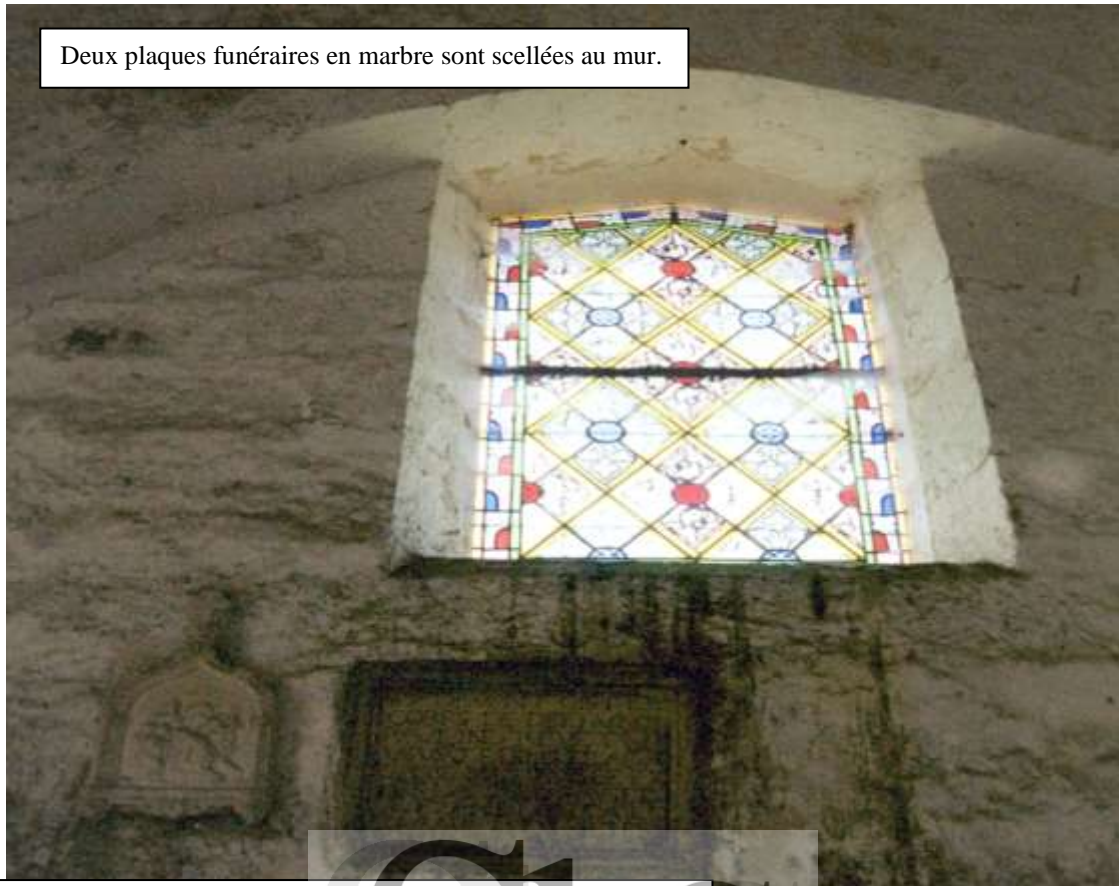
En 2016, porte réalisée par

M. Mozin artisan de la Malmaison, près de Laon Aisne.

Le vitrail de l'imposte réalisé par l'artiste Laurence Weber de Rozet St Alban (Aisne)



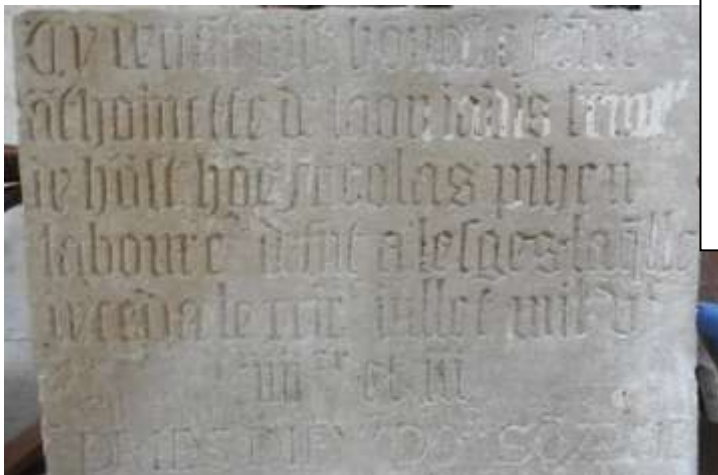
Deux plaques funéraires en marbre sont scellées au mur.



« CY DEVANT GIST LE CORPS
DE DEFFUNCTE PAULINE
TREVET (tête de mort) VIVÂTE
FÊME DE ADÂ GAFFE NATIVE
DE FYMES LAQVELLE
AAGEE
DE 72 ANS DECEDA LE
25 AVRIL 1610 PRIEZ DIEU
POUR SON AME (os croisés). »

« Cy devât gîst hōneste feme
Âthoinette de laon iadis feme
de host hoe Nicolas pihen
laboure^r demt a Lesges lâquille
decada le cinq^e juillet mil U^c
UII^x et III
PRIEZ DIEU POR SO AME »

Date : 1573
mil U^c = V 5 cents... 1500
UII^r = V, 5 et 2 dizaines.....70
et III..... ;..... 3





Extrait et photo du livre « Les églises de chez nous » de F. Moreau-Nélaton paru en 1914, « L'église est « habillée » de ces ornements. Maître-autel du XVII^{ème} surmonté de la statue de St Martin entre St Nicolas et St Roch (avec son chien qui lui léche l'ulcère sur la cuisse ; saint anti-pestuel) ; (classé 5-12-1908). La corde de la cloche pend. »

Séance de Fabrique dans le presbytère d'Arcy, **le 21-11-1887** : « M. l'abbé Cardon vicaire général autorise la refonte de la cloche de l'église de Branges qui a subi dernièrement une fêlure ».

En séance **le 1^{er} juillet 1888** : « Il est enregistré que la municipalité de Branges prend en charge les frais d'installation de la nouvelle cloche entre autre la reconstruction de la charpente de soutènement et la réparation du pignon du clocher. » sont présents les marguilliers, Guyot (cultivateur à Servenay), le curé Roze, Lamy (cultivateur à Foufry), Gaudion maire d'Arcy et Mignolet.

Extrait du livre de L.B. RIOMET 1911 « Les cloches du canton » sur l'unique cloche de Branges : « L'an grâce 1888, le 19 août j'ai été bénite par M^r Henriet curé doyen d'Oulchy le Château, assisté de M M. Roze curé d'Arcy Ste Restitue (sic) et Cuny, curé de Loupeigne.

Fondue en 1702 ayant eu pour parrain et marraine Michel et Marie Daumale, descendants des d'Harzillemont, bienfaiteurs de l'église de Branges et augmentée d'un tiers par Mr Charles de Guinaumon, maire, mon nouveau parrain. Je fus refondue sous les noms de Marie-Louise-Charlotte-Olympe, Mme Fournier née Olympe Aubry, ma nouvelle marraine, Mr de Blavette, Mme de la Ville-Baugé, Mlle Douville et le supérieur général de la Grande Chartreuse. Propriété de la Fabrique. »

Décoration : Crucifixion - Vierge auréolée bras étendus - Evêque crossé et mitré, main droite sur la poitrine. Paul et Ch. Drouot, fondeurs à Douai Nord. »



Photo prise en août 2004

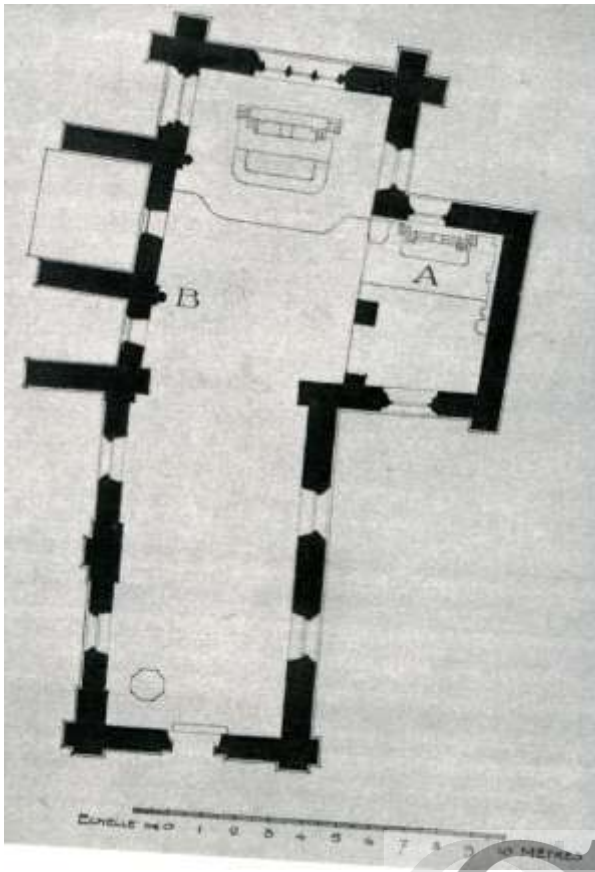


L'inscription de l'ancienne cloche a été publiée de la façon suivante par M. de la Prairie :
 « Jay été bénite par Jacque Baudin, chanoine régulier de l'abbaye royale de St Jean des Vignes de Soissons et prieur curé de Branges ; elle est nommée Marie Louise par Mess^{te} Michel d'Aumale, chevalier seigneur de Branges parein et mareine Dame Marie- Louise d'Aumalles épouse de Mess^{te} François de Bouber chevalier seigneur de Faugenlieu Bovel etc. 1702. » Sic
 Sont présents L. Laurent Pinta, E. Picault, marguillier. L. Debarrgue, N. Lemoine, P. Floche,
 Une copie de cette inscription prise par M. Dufresnel, ancien maire, conservée dans les archives de la Fabrique de Branges, présente quelques variantes orthographiques sur les patronymes : BouVer, de Vaugenlieu, de Bard.

La cloche actuelle de 150 kg, est baptisée en 1921. Elle porte les inscriptions : Branges 1921
 Parrain : Rabozzi Marraine : Ghislain Renée - Maire : Ghislain Gaston - Curé De Brotonne.
 59 cm de diamètre et fondue chez le fondeur Armand Blanchet n° 237 rue St-Martin à Paris.

En 2004, la corde de sonnerie de la cloche pend toujours...

Mais la différence entre l'année 1914 et l'année 2004 vient de la vétusté de l'édifice : personne ne s'aventurerait à la faire sonner de peur que *le ciel lui tombe sur la tête* ou que M. le curé lui *sonne les cloches* ! Depuis *la fée Electricité* est passée par là !



Plan Moreau-Nélaton - **en B**, ces 2 piliers XIII^{ème} soutiennent la voûte du transept mais sont curieusement encastrés dans le mur démontrant que la construction du transept gauche était prévue. Cela met en évidence qu'il y a eu plusieurs périodes d'agrandissements qui ont entraîné la surélévation de la nef du XII^{ème} bâtie à un retour de croisades, seule construction à l'origine où les premiers chrétiens se rassemblaient.

Puis, cette petite communauté est érigée en paroisse en 1221 ; aussi est-il sensé de penser que cela a entraîné ces travaux : un bas-côté pour les paroissiens en plus grand nombre disparu depuis et pour finir le chevet et les autels Renaissance - **en A** - vers 1731 comme le laisse supposer cette date peinte au dos du maître-autel.



En A- Retable de la chapelle de la vierge et panneaux sculptés contigus, époque Louis XIII (classé 20-12-1932).



Appel à la générosité pour sauver l'église



Les habitants se mobilisent en masse pour sauver de beaux vestiges.

Lundi dernier en fin de matinée, plusieurs élus de la commune d'Arcy-Sainte-Restitue et des membres d'associations culturelles locales, ont accueilli M. Denis Rolland le délégué responsable de « la Fondation du Patrimoine » pour la région Picardie. Cette rencontre qui s'est déroulée à la mairie du village a été l'occasion d'élaborer une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine en faveur de la restauration de mobilier dans l'église St Martin d'Arcy-Sainte-Restitue.

Restaurer un monument historique

Denis Rolland a présenté les missions de la Fondation du Patrimoine, comme sa participation à la sauvegarde du patrimoine prioritairement non protégé, son assistance aux acteurs du patrimoine, et son aide à la conservation et au développement des savoirs-faire

traditionnels. Daniel Fonte le maire d'Arcy-Ste-Restitue a présenté au représentant de la région, l'ensemble des travaux qui ont été réalisés sur les monuments historiques de la commune et en particulier au sein de l'église Saint Martin. M. Fonte a rappelé que l'église a été classée monument historique en 1920. Malgré des travaux récurrents depuis de siècles comme le prouve la lecture des registres communaux et diverses subventions allouées au fil des années, la quote-part communale pèse lourdement sur le budget de cette commune de 436 habitants.

Pour compléter cet entretien, Mme Costa la responsable de l'association « Les archives illustrées » d'Arcy a rappelé que ces fonds permettent de restaurer l'autel du XVIII^e en chêne situé dans une chapelle latérale, l'autel de Sainte Restitue et le dallage de la chapelle polygonale à voûtes rayonnantes.

N.B.: Cette souscription publique a aussi permis de financer la nouvelle porte d'entrée de l'église de Branges.

Société Historique de Soissons

L'église St Martin de Branges a de nouveaux vitraux ...



...dont il faut découvrir la beauté et l'enchantement sur place ou lire l'histoire de leur restauration dans le chapitre de l'« Association » créée en 2004 et dissoute en mai 2021. C'est un résumé par le texte et l'image de l'activité associative des 'Archives Illustrées de la commune d'Arcy-Ste Restitue',
Mais en voici un aperçu pour finir ce chapitre.

Une souscription pour l'église

ARTICLE 2017
UNION 25 JUNE

ARCY-SAINTE-RESTITUE

Alors que le marché campagnard s'est installé dans les rues d'Arcy-Sainte-Restitue, l'association Archives illustrées a accueilli plusieurs dizaines de visiteurs dans l'église du village. En présentant de nombreux documents sur les activités de l'association, Mme Casta a évoqué le projet soutenu par la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription populaire pour sauver l'église du hameau de Branges.

En 2011, les vieux vitraux du XIX^e siècle ont été déposés et sont remplacés par des plaques de polycarbonate. Mais en 2017, les nouveaux vitraux sont toujours attendus. Des travaux qui porteront sur l'oculus (le centre du vitrail), son encadrement en pierre, son vitrail et sa grille de protection seront réalisés cette année pour la somme de 18 225 euros HT. Les autres baies seront restaurées à partir de 2018,



L'association des « Archives illustrées » accueillera le public à l'église de Branges, tous les samedis du mois de juillet.

pour un montant de 47 847 euros HT. Pour réaliser tous ces projets, la souscription qui est le mode d'action privilégié de la Fondation du

Patrimoine, va permettre de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public. ■

Nous sommes en 2017 et les 9 baies, la verrière du chevet carré et l'oculus de la chapelle seigneuriale sont toujours polycarbonatés ; seules la porte d'entrée et l'imposte financées par la souscription sont posées en septembre 2016

Société Historique de Soissons



Photos de trois des dix anciens vitraux déposés pour cause de vétusté en 2011. Ils sont remplacés par des plaques de polycarbonates en attendant la pose des nouveaux dont le projet n'est pas à l'ordre du jour !

Les nouveaux vitraux...

La récupération des pièces des anciens vitraux a permis à l'artiste vitrailliste Laurence Weber le remontage de quatre vitraux pour la nef .



Société Historique de Soissons



Si les quatre vitraux de la nef mettent en évidence sa maîtrise de la technique de restauration , les six autres vitraux sont ‘pure créativité’ et dénotent la sensibilité de l'artiste à capter la lumière puis à la restituer sur un support tangible pour nous sensibiliser à sa magie !
C'est magistral, BRAVO l'artiste !



COLOMBE DE LA PAIX ,
l'oculus du demi- transept selon la lumière du jour.



Ici, la lumière restitue l'image d'un œil humain,
le message suggéré pourrait être de ne pas perdre de vue LA PAIX !



Verrière du chevet, derrière le maître-autel du XVII^{ème}, figurant le FEU,
Où flammèches et étincelles s'élèvent vers le ciel !
Symbole de création du monde, de renaissance, de foi et de mort !



Ces nouveaux vitraux du chevet ont pour thème les quatre éléments :
TERRE, EAU, AIR, FEU.

La lecture se fait dans le médaillon du vitrail. Utilisant la technique
du verre fondu, le rendu de chaque élément est céleste !



Vue intérieure du vitrail de L'EAU sous une lumière différente
que celle de sa vue extérieure (Photo ci-dessus, baie n° 1).



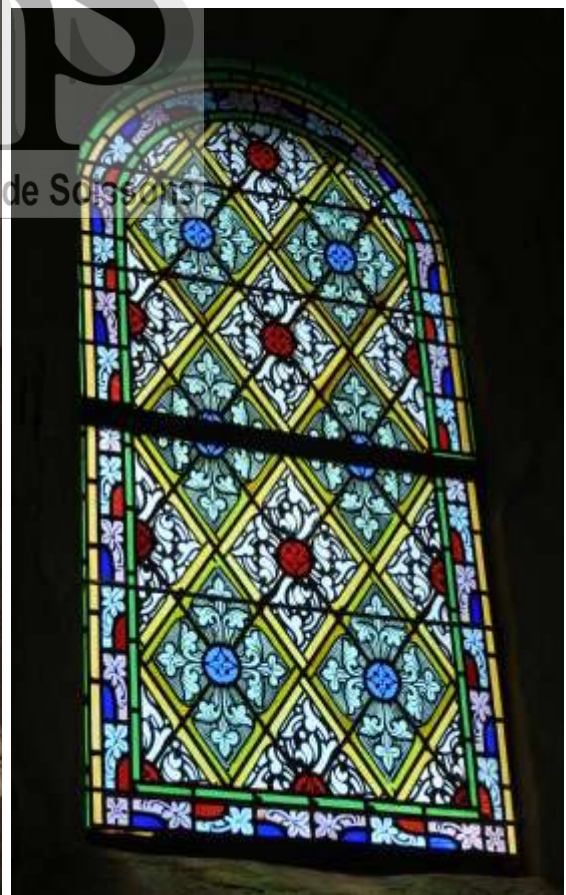
Baie n° 2, La Terre



Baie n° 3, L'Air



Vitrail du demi transept face à l'oculus.



Un des quatre vitraux de la nef.



2018-2019- Un grand MERCI à l'équipe de maçons et sculpteurs de l'entreprise Létouffé de Bucy- le Long Aisne, pour son intervention sur la consolidation des pierres et encadrements des baies et la mise à disposition des échafaudages à l' intérieur et celui à l'extérieur à l'artiste vitrailliste Laurence Weber de Rozet St Albin Aisne. **BRAVO les artistes- artisans !**